

OIC/COMCEC-FC/17-2001/REP

RAPPORT
DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 9-10 mai 2001

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, mai 2001

ADRESSE:

Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad. 108

Aakara-TURKEY

Tel : 90-312-23197 40

: 90-312-2313499

Fax : 90 312 2321066

Website : <http://www.dpt.gov.tr>

e-mail : ykaraca@dpt.gov.tr

: ftigli@dpt.gov.tr

TABLE DES MATIERES

Page

Rapport de la dix-septième Réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique.....	7
---	---

A N N E X E S

I. Liste des participants à la dix-septième réunion du Comité de suivi du COMCEC.....	21
II. Message de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.....	31
III. Discours d'ouverture de S.E. Dr Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice Premier ministre de la République de Turquie.....	35
IV. Message de S.E. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.....	43
V. Ordre du jour de la dix-septième réunion du Comité de suivi du COMCEC.....	49
VI. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI.....	53
VII. Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur l'examen de la mise en oeuvre du Plan d'action.....	85
VIII. Rapport de la Réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI.....	99
IX. Rapport de la Banque islamique de développement (BID) sur l'expansion du commerce entre les Etats membres de l'OCI/BID.....	113
X. Rapport de suivi du Secrétariat général sur l'Organisation mondiale du commerce.....	125

	Page
XI. Rapport d'activités sur l'assistance technique de la Banque islamique de développement (BID) aux Etats membres dans le cadre des questions liées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).	139
XII. Rapport du CIDC sur les questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.	155
XIII. Projet d'ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC.	167
XIV. Discours de clôture de S.E. Akin IZMIRLIOGLU, Président de la séance de clôture de la dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC.	171

RAPPORT
DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

1. La dix-septième réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul, du 9 au 10 mai 2001.

2. Ont participé à la réunion les représentants des Etats membres suivants du Comité:

République de Turquie	Président
Royaume d'Arabie Saoudite	Vice-président
Etat de Palestine	Vice-président
Etat du Qatar	Vice-président (Président en exercice de la Conférence islamique au Sommet)
République arabe syrienne	Vice-président (Représentant la région arabe)
République islamique d'Iran	Vice-président (Représentant la région asiatique)
Burkina Faso	Vice-président (Représentant la région africaine)
République islamique du Pakistan	Rapporteur
Etat du Koweït	Membre du Bureau précédent
République d'Indonésie	Membre du Bureau précédent
République d'Ouganda	Membre du Bureau précédent

3. Ont également pris part à la Réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées suivants de l'OCI:

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Institut islamique de technologie (IIT)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)
- Association des armateurs des pays islamiques (OAIA)

4. Les représentants des institutions suivantes ont également pris part :

- Le Conseil de coopération du Golfe (CCG)
- La Fédération des consultants des pays islamiques (FCPI)
- Le Centre de l'ONUDI pour la coopération régionale à Ankara.

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe D).

Séance d'ouverture

5. La réunion a été ouverte par S.E. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-premier ministre de la République de Turquie.

6. Dans son message adressé à la réunion, S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a transmis ses remerciements à tous les participants aux travaux du COMCEC et a souhaité plein succès à la réunion. Relevant les problèmes qui confrontent la mise en oeuvre du mécanisme du Plan d'action, S.E. SEZER a appelé le Comité à leur trouver des solutions réalistes. Il a également déclaré que le COMCEC, qui réunit les Etats membres de l'OCI afin de promouvoir la coopération économique entre eux, devrait chercher des remèdes aux problèmes causés par la dynamique de la mondialisation et les faire connaître à l'opinion publique mondiale. S.E. SEZER a également mis l'accent sur la nécessité de créer des institutions et d'actualiser les activités afin d'être à même de répondre de manière appropriée, aux développements mondiaux.

(Une copie du texte du message de S.E. le Président Ahmed Necdet SEZER figure en Annexe II).

7. La réunion a ensuite entendu le discours de S.E. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-premier ministre de la République de Turquie. Dans son discours, S.E. BAHÇELİ, se référant aux défis et aux avantages que comporte la mondialisation, a souligné l'importance de promouvoir les voies et moyens de développer nos économies en synergie avec l'évolution mondiale, mais tout en renforçant notre propre identité socioculturelle. Un tel défi, comme l'a relevé S.E. BAHÇELİ, exige une plus grande coopération entre les Etats membres afin de réaliser un développement conforme à nos valeurs. S.E. BAHÇELİ a également réitéré la nécessité de faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI afin que nous soyons mieux adaptés aux exigences de la mondialisation, S.E BAHÇELİ a enfin souhaité plein succès à la Réunion.

(Une copie du texte du discours de S.E. Devlet BAHÇELİ figure en Annexe III).

8. S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a également pris la parole pour transmettre le message du Secrétaire général de l'OCI, S.E. Abdelouahed BELKEZIZ. Le Secrétaire général a exprimé sa gratitude à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, ainsi qu'au gouvernement de la Turquie pour l'engagement constant dont ils font preuve concernant la promotion de la coopération économique et commerciale entre les États membres. Le Secrétaire général de l'OCI a énergiquement condamné les actes d'agression qui continuent d'être perpétrés contre nos frères palestiniens et qui jugulent leur économie. Le Secrétaire général a lancé un appel à la communauté internationale afin que le peuple palestinien bénéficie de la protection internationale. Se référant à la lenteur de la mise en oeuvre du Plan d'action, S.E. BELKEZIZ a formulé l'espoir que les conclusions de la Réunion du Groupe d'experts constituent un pas en avant vers la solution de ce problème. S.E. BELKEZIZ a exhorté les Etats membres à signer et ratifier les divers autres accords et statuts visant à assurer un cadre à la coopération économique intra-OCI. S.E. BELKEZIZ a enfin souhaité plein succès à la Réunion du comité de suivi.

(Une copie du texte du message de S.E. Abdelouahed BELKEZIZ figure en Annexe IV).

9. Les chefs de délégation de Qatar, du Koweït, de la Syrie, de la Palestine, de l'Indonésie et du Burkina Faso ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation au gouvernement de Turquie pour l'excellente organisation de la réunion. Ils ont mis l'accent dans leurs interventions sur la nécessité urgente d'encourager la solidarité entre les Etats membres et de chercher les voies et moyens de promouvoir une coopération fondée sur des projets concrets et réalistes.

Séances de travail

10. Les séances de travail de la réunion ont été présidées par S.E. Dr. Akin IZMIRLIOĞLU, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie.

11. Après l'adoption de l'ordre du jour, la réunion a constitué un Comité de rédaction à composition non-limitée, sous la présidence du Rapporteur, S.E. l'Ambassadeur Qazi HÜMAYUN, chef de la délégation de la République islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour, tel qu'adopté par le Comité, figure en Annexe V).

Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI

12. Au point 3 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présenté le rapport de base du Secrétariat général, qui a été ensuite résumé par S.E. l'Ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN, Directeur chargé des affaires économiques au Secrétariat général de l'OCI. Dans sa présentation, S.E. MONIRUZZAMAN a souligné les diverses activités entreprises par les Etats membres dans la mise en oeuvre *des* résolutions du COMCEC.

13. Le Comité a pris note du rapport de base du Secrétariat général et a exprimé son appréciation pour sa préparation.

14. Le Comité a souligné l'importance de la mise en oeuvre des Accords et Statuts existants de l'OCI en matière de coopération économique. Dans ce contexte, le comité a réitéré son appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier ces accords.

15. Soulignant l'importance cruciale de la participation active du secteur privé à la coopération économique entre les Etats membres, le Comité a lancé

un appel à la CICI pour qu'elle continue à encourager la participation active du secteur privé à la coopération économique entre les Etats membres.

16. Le Comité a souligné l'importance de tenir des foires commerciales pour promouvoir le commerce intra OCI. Dans ce contexte, il a apprécié l'initiative du CIDC d'avoir élaboré un ensemble de projets de règles régissant les foires commerciales qui seront organisées à l'avenir et a noté que cette initiative sera présentée à la prochaine session du COMCEC pour examen.

17. Le Comité a pris note de la proposition du Gouvernement de la République de Guinée d'abriter la huitième réunion du secteur privé du 9 au 11 octobre 2001, à Conakry, en collaboration avec le CICI et la Chambre de commerce et d'industrie de Guinée et lui a exprimé ses remerciements. Le Comité a également exhorté les Etats membres à prendre part activement à cette huitième réunion du secteur privé.

18. Le Comité a demandé au Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) de présenter un rapport sur la préparation et l'évaluation des Foires commerciales islamiques.

19. Rappelant la Résolution 37/9-E (IS) adoptée par la neuvième Conférence islamique au Sommet, tenue à Doha, Qatar, du 12 au 14 novembre 2000 et la recommandation de la Réunion du Groupe d'experts sur les Effets de la création du marché commun islamique, tenue également à Doha, Qatar, les 13 et 14 octobre 2000, le Comité a recommandé que des mesures de suivi soient prises conformément aux dites résolutions et recommandations, en coordination avec le COMCEC.

(Une copie du texte du rapport de base du Secrétariat général figure en Annexe VI).

Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI

20. Au point 4 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présenté un rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action ainsi que le rapport et les recommandations de la Réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI, S.E. l'Ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN, Directeur chargé des affaires économiques au Secrétariat général de l'OCI, a ensuite exposé lesdits rapports et recommandations. Il a ensuite passé en revue les diverses

recommandations de la réunion du Groupe d'experts. Le Comité a pris acte avec appréciation du rapport de l'OCI.

21. Le Comité a examiné les recommandations de la Réunion du Groupe d'experts et a souligné leur importance en vue d'accélérer la mise en oeuvre du Plan d'action. Le Comité a décidé de les présenter à la dix-septième session du COMCEC pour examen.

22. Le Comité a exprimé son appréciation au Gouvernement de la République de la Turquie pour avoir abrité la Réunion du Groupe d'experts.

23. Le Comité a demandé aux États membres qui ont déjà offert d'accueillir des réunions sectorielles de groupes d'experts d'organiser ces réunions dans les meilleurs délais. Il a également réitéré son appel aux États membres pour qu'ils se proposent d'accueillir des réunions similaires sur les secteurs restants du Plan d'action. Le comité a estimé que les Etats membres qui souhaiteraient accueillir de tels comités devraient le faire sans tarder, dans un délai ne dépassant pas deux ans, au-delà duquel d'autres Etats membres pourraient se proposer pour accueillir les réunions en question.

24. Le Comité a recommandé au COMCEC de réitérer son appel aux Etats membres ayant proposé des projets de constituer sans tarder des comités de projets, tels que recommandé par le Plan d'action. Le comité a en outre recommandé que la CICI informe les institutions du secteur privé de ces projets afin d'assurer la mise en oeuvre des projets proposés durant les réunions sectorielles des groupes d'experts.

(Les rapports du Secrétariat général sur la mise en oeuvre du Plan d'action et le rapport de la Réunion du Groupe d'experts figurent en Annexes VII et VIII).

Rapport de la BID sur l'expansion du commerce Intra-OCI

25. Au point 5 de l'Ordre du jour, le représentant de la BID a présenté au Comité un rapport sur les mesures concrètes prises par la Banque en vue de promouvoir le commerce intra-OCI.

26. Le Comité s'est félicité des mesures prises par la BID et ses plans opérationnels pour mobiliser les ressources nécessaires. Le Comité a en outre exhorté les Etats membres à adhérer et à souscrire au Système de financement à plus long terme des exportations (SFALTE) et à la Société islamique

d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) ainsi qu'aux autres programmes destinés à encourager le commerce intra-OCI.

27. Le Comité a également demandé au CIDC de préparer un rapport sur le développement du commerce intra-OCI au titre de ce point de l'ordre du jour.

(Le rapport de la BID sur l'expansion du commerce intra-OCI figure en Annexe IX).

Questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

28. Au point 6 de l'ordre du jour, les représentants du Secrétaire général de l'OCI, de la BID et du CIDC ont présenté des rapports sur l'OMC et les questions connexes. Le Comité a également pris note avec satisfaction des rapports distribués.

29. Le Comité a réitéré l'importance des consultations entre les Etats Membres avant les conférences ministérielles de l'OMC pour leur permettre de coordonner leurs positions concernant les diverses questions examinées sous les auspices de l'OMC. Il a prié instamment le Secrétariat général de l'OCI, la BID et le CIDC de poursuivre leur assistance aux Etats membres à cet effet.

30. Le Comité a souligné l'importance de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en novembre 2001 à Doha, Qatar, Inch'Allah, et a demandé au CIDC et à la BID d'organiser une réunion de groupe d'experts avant cette Conférence qui pourrait être suivie d'une réunion des ministres islamiques du commerce en vue d'établir une plate-forme commune.

31. Le Comité a estimé qu'il fallait éviter tout double emploi dans les détails des rapports soumis. Il a recommandé une collaboration plus étroite entre le Secrétariat général, le CIDC et la BID au moment de la rédaction des rapports. A cet égard, il a été décidé que la BID élabore son propre rapport sur la question et que le CIDC rédige le deuxième rapport avec la contribution du Secrétariat général et de ses autres organes concernés de l'OCI.

(Les copies des documents soumis par le Secrétariat général de l'OCI, la BID et le CIDC figurent en Annexes X, XI et XII respectivement).

Préparation de l'échange de vues sur le thème: "Effet des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI"

32. Au titre du point 7 de l'ordre du jour et conformément à la résolution de la seizième session du COMCEC, le représentant du CIDC a informé la Réunion qu'un atelier se tiendra sur le thème "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI", les 12 et 13 juin 2001, à Casablanca, sous l'égide du ministère de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines du Royaume du Maroc. Le Comité a fait observer que le CIDC présentera un rapport sur l'atelier à la dix-septième session du COMCEC.

33. Le Comité a exprimé son appréciation au gouvernement du Royaume du Maroc pour avoir proposé d'accueillir cet atelier et au CIDC qui l'organisera, et a prié les Etats membres d'y participer activement.

34. Suite à la présentation du représentant du COMCEC, le Comité a réitéré les diverses propositions concernant les thèmes éventuels des séances d'échange de vues qui seront organisées au cours des futures Sessions du COMCEC à savoir:

- Réforme du système monétaire et financier mondial et effets de ce système sur les Etats membres de l'OCI.
- Allègement de la pauvreté dans les Etats membres.
- Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID à cet égard.
- Aide extérieure et Etats membres les moins avancés.
- Impact du commerce électronique.

Le Comité a également estimé que d'autres propositions pourraient être formulées au cours de la dix-septième Session du COMCEC.

Projet d'Ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC

35. Au point 8 de l'ordre du jour, le Comité a examiné et approuvé le projet d'ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC qui doit se tenir du 18 au 21 octobre 2001, à Istanbul et a décidé de le soumettre à la dix-septième Session du COMCEC.

36. En prévision de l'élection des membres d'un nouveau Bureau qui aura lieu au cours de la dix-septième Session du COMCEC. le Comité a demandé au

Secrétariat général d'informer les Etats membres représentant actuellement les trois régions géographiques au sein du Bureau en tant que vice-Présidents, à savoir le Burkina Faso, la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne au sujet des nouveaux membres du Bureau, pour qu'ils puissent engager les consultations nécessaires avec les Etats membres de leurs régions respectives concernant les nominations au sein du Bureau.

(Une copie du projet d'ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC tel qu'adopté par le Comité figure en Annexe XIII).

Questions diverses

37. Tout en appréciant les divers rapports présentés à la réunion, le Comité a toutefois constaté que certains rapports contenaient des informations devant être actualisées. Les représentants des institutions de l'OCI en ont dûment pris note.

Séance de clôture

38. A la séance de clôture, présidée par S.E. Dr Akin IZMIRLIOGLU, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie, le Comité a adopté son rapport et ses annexes. Le Comité a prié le Secrétariat général de l'OCI de communiquer ce rapport aux Etats membres et de le soumettre à la dix-septième Session du COMCEC.

39. S.E. Mohamed KOUDAYMI a proposé d'adresser un message de remerciements à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

40. S.E. Mohamed KOUDAYMI, Consul général de la République arabe Syrienne à Istanbul et chef de la délégation syrienne, a prononcé un discours au nom des délégués. Dans son discours, il a exprimé ses remerciements sincères au gouvernement et au peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégués au cours de leur séjour à Istanbul. Il a en outre remercié le Président de la réunion et l'ensemble du personnel d'appui pour l'excellente organisation de la réunion.

41. Dans son discours de clôture, S.E. Dr Akin IZMIRLIOGLU, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie, a exprimé ses remerciements aux délégués pour leur précieuse contribution et leur esprit de coopération. S.E. Dr IZMIRLIOGLU a également remercié le

Secrétariat général, ainsi que les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI, pour leur précieuse contribution. Il a exprimé sa satisfaction de constater qu'une plus grande importance a été accordée à la participation du secteur privé aux activités du COMCEC et a déclaré que cela s'avérera fort utile dans la réalisation et les principes du Plan d'action de l'OCI. Pour conclure, S.E. Dr Akin IZMIRLIOGLU a souhaité aux délégués un bon voyage de retour à leurs pays.

(Une copie du discours de clôture de S.E. Dr Akin IZMIRLIOGLU figure en Annexe XIV).

ANNEXES

- 1 -

**LISTE DES PARTICIPANTS
À LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC**

(Istanbul, 9 - 18 mai 2001)

Original : Anglais

**LISTE DES PARTICIPANTS
À LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC**

(Istanbul 9 - 10 mai 2001)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

BURKINA FASO

- Mr. MOUSSA NEBIE
Director, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. JACKY D. WAHYU
Ambassador of the Republic of Indonesia to Turkey
- Mr. ROSSALIS R. ADENAN
First Secretary of the Indonesian Embassy, Ankara
- Prof. Dr. SEMİH TEZCAN
Honorary Consul General of the Republic of Indonesia, İstanbul

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. BEHROUZ ALISHIRI
Deputy of Director General,
Organization for Investment, Economic and Technical Assistance
of Iran Ministry of Economic Affairs and Finance

STATE OF KUWAIT

- Mr. ISSAQ ABDELGANI ABDELKAREEM
Director, International Economic Coop. Dept.
- Mr. MISHAL MENWER AL ARDHI
Head of the OIC Affairs Division, Ministry of Finance

- Mr. SAAD MOHAMMAD AL-RASHEEDI
Economic Researcher, Ministry of Finance

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. QAZI HÜMAYUN
Ambassador of Pakistan to Turkey
- Mr. JAUHAR SALEEM
Counsellor, Pakistan Embassy, Ankara
- Mr. RIZWAN SAEED SHEKH
Vice Concul, Consulate General of Pakistan, Istanbul

STATE OF PALESTINE

- H.E. FOUAD YASEEN
Ambassador of Palestine to Turkey
- Mr. ABDULKARIM AL KHATIB
Consulate General of Palestine, Istanbul

STATE OF QATAR

- Mr. ALI HASSAN AL-KHALAF
Director of the Economic Affairs Department,
Ministry of Finance, Economy and Commerce
- Mr. AHMED SALEH AL-MOHANADI
Head of the International Relations Section
- Mr. AHMED KHALIFA AL-BINALI
Economie Researcher
- Mr. IBRAHIM ABDULLA HASSAN AL-AJAIL
Minister Plenipotentiary of Qatar Embassy

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Mr. ABDULLAH BİN ABDULWAHAB AL NAFISA
Director of Arab-Islamic Trade Relations

- Mr. MUHAMMED BİN ABDULLAH AL-GHAMIDI
First Secretary at the Department of International Economic Relations,
Ministry of Foreign Affairs

- Mr. DUKHAEL AL-DUKHAI
Ministry of Finance

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- Dr. MOHAMED KOUDAYMI
Consul General of Syrian Arab Republic of Turkey

- Mr. FIRAS AL RASHIDI
Vice Consul, Consulate of Syrian

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Dr. DEVLET BAHÇELİ
Minister of State, Deputy Prime Minister

- H.E. Dr. AKIN İZMİRLİOĞLU
Undersecretary of State Planning Organization

- H.E. Ambassador YAŞAR YAKIŞ
Senior Policy Advisor, Ministry of Foreign Affairs

- H.E. Ambassador ÜSTÜN DİNÇMEN
Advisor of Minister of State and Deputy Prime Minister

- Mr. İNAN ÖZYILDIZ
Advisor on Foreign Affairs, President's Office

- Mr. MUSTAFA KALAYCI
Chief Advisor of Prime Minister

- Mr. ABDÜLKADİR ATALIK
Assistant Secretary General, State Planning Organization

- Dr. SALİH YILMAZ
Deputy Director General, Undersecretariat of Treasure

- Ms. DİCLE AKSOY
Advisor of Undersecretariat of the State Planning Organization
- Mr. FERHAN ERKMENOĞLU
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ALİ AYVA
Head of Department, State Planning Organization
- Mr. KORAY AKGÜLOĞLU
Expert, Undersecretariat of Foreign Trade
- Mr. HASAN DEMİRCİ
Expert, Commodity Exchange of Turkey Union of Chambers of Commerce Industry
And Commodity Exchange of Turkey

REPUBLIC OF UGANDA

- Mr. J.C. OGOL
Senior Counsel

B. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- H.E.AmbassadorTHIERNO NABIKA DIALLO
Assistant Secretary General of OIC for Economic Affairs
- H.E. Ambassador A.H.M. MONIRUZZAMAN
Director of Economic Affairs

C. SUBSIDIARY ORGANS OF THE OIC

**THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING
CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)**

- H.E. Ambassador ERDİNÇ ERDÜN
Director General
- Dr. ABDELRAHMAN ZEINALABDİN
Assistant General Director

- Mr. OKER GÜRLER
Director of Research Department

THE ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. ALLAL RACHDI
General Director
- Mr. HOUCINE RAHMOUNI
Deputy Director General

THE ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (IT)

- Prof. Dr. M. ANWAR HOSSAIN
Director General

D. SPECIALIZED INSTITUTIONS OF THE OIC

THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. AHMED ABDUL WASEI
Opération Officer

E. AFFILIATED INSTITUTIONS OF THE OIC

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
Manager of Trade Promotion
- Mr. KHALID RABAH ALHARBI
Manager of Régional Office

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Mr. FEDAUR-RAHMAN JAMIL
Director of Finance

F. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTION

FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. HASSAN EL-SHAFIE
Président of the FCIC
- Mr. ATILLA KAPRALI
Secretary General of the FCIC

GULF COOPERATION COUNCIL (GCC)

- Mr. MOHAMMAD AL SUBAEE

Director Régional and International Coopération

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGÎL
Director of UNIDO Centre for Régional Coopération in Ankara

G. COMCEC COORDINATION OFFICE

General Directorate of Foreign Economies Relations,
State Planning Organization of the Republic of Turkey

- Mr. MUSTAFA ŞİRİN
Director General
- Ms. BİGE HAMURDAN
Executive Secretary
- Mr. FERRUH TIĞLI
Expert, Coordinator
- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
Expert, Coordinator for Documentation
- Mr. YAKUP KARACA
Expert, Drafting
- Mr. METİN EKER
Expert, Drafting
- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
Expert, Protocol and Press Relations

- Mr. NAZIM GÜMÜŞ
Expert, Protocol Relations
- Mr. MURAT DELİÇAY
Deputy Expert, Coordinator for Documentation
- Mr. SERKAN VALANDOVA
Deputy Expert, Drafting
- Mr. KEMAL ARSLAN
Expert, Computer Service
- Ms. BİLGE GÜLLÜ
Expert, List of Participants
- Ms. HAMİYET ÖZTAŞKIN
Deputy Expert, List of Participants

**H. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF
THE STATE PLANNING ORGANIZATION**

- Ms. MÜKERREM ÖZKILIÇ
Head of Section
- Mr. ADNAN DİNGİL
Head of Section
- Mr. YAŞAR GÜLSOY
Head of Section
- Mr. MEVLÜT YAŞAR
Expert
- Mr. TAYFUR YÜKSEL
Programmer
- Mr. İLHAMİ ÖZDEMİR
Programmer
- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
Technician

- II -

**MESSAGE DE S.E. AHMET NECDET SEZER
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 mai 2001)

Original : Turc

**MESSAGE DE S.E. AHMET NECDET SEZER
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC**

**Dix-septième Réunion du
Comité de suivi du COMCEC**

(Istanbul, le 9 mai 2001)

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du Comité de suivi,
Honorables délégués,

C'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter une fois de plus la bienvenue à Istanbul à l'occasion de la dix-septième Réunion du Comité de suivi.

Le COMCEC, créé au sein de l'Organisation de la Conférence islamique, a acquis un caractère de plus en plus international en raison des changements survenus à l'échelle mondiale au cours des dix dernières années. Les progrès de la technologie de la communication ont sous-tendu des tendances à l'indépendance et à la mondialisation et exposé les efforts de développement national à un impact international.

Le Plan d'action et la Stratégie, adoptés par le passé, visaient à mieux orienter la coopération économique entre les pays membres et leur permettre de s'adapter aux développements mondiaux. Cependant, le Plan n'a pas encore été en mesure de poursuivre ses activités aussi rapidement que souhaité. Ceci est source de soucis. Nous pouvons, au cours de cette réunion, nous pencher sur les causes de la lenteur de la mise en œuvre du Plan et proposer des solutions efficaces à la lumière des résultats de la Réunion du Groupe d'experts.

L'Organisation de la Conférence islamique est une organisation internationale embrassant un grand nombre d'Etats et l'on souhaiterait que le COMCEC, qui

constitue son organe pour la coopération économique, se penche plus assidûment sur les thèmes à l'ordre du jour de la communauté internationale. En sa qualité d'organisation de coopération économique et de solidarité entre les pays islamiques, le COMCEC devrait étudier des solutions applicables aux problèmes créés par les dynamiques globales et élaborer de nouvelles stratégies de croissance et que l'on porterait à la connaissance de la communauté internationale.

Je considère que nous devons, d'une part, poursuivre le processus de développement dynamique dans un climat de solidarité et de coopération et, d'autre part, établir dans les plus brefs délais la structure institutionnelle et les programmes de travail qui nous permettront de faire face aux événements mondiaux.

En conclusion, j'aimerais, une fois de plus vous remercier pour votre précieuse contribution aux activités du COMCEC et souhaiter plein succès à vos travaux.

Ahmet Necdet Sezer
Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC

-III-

**DISCOURS D'OUVERTURE DE
S.E. DR DEVLET BAHÇELİ, MINISTRE D'ÉTAT
ET VICE PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 mai 2001)

Original : Turc

**DISCOURS D'OUVERTURE DE
S.E. DR DEVLET BAHÇELİ, MINISTRE D'ÉTAT
ET VICE PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

**Dix-septième Réunion du
Comité de suivi du COMCEC**

(Istanbul, 9 mai 2001)

Honorables membres du Comité de suivi,
Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Honorables délégués,

Je voudrais, à l'occasion de la dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC, vous souhaiter la bienvenue à Istanbul au nom de mon gouvernement.

Comme d'habitude, nous allons nous pencher sur les thèmes et projets de coopération inscrits à l'ordre du jour du COMCEC et élaborer les recommandations requises au cours de nos deux jours de travail. Je suis convaincu que nos travaux seront couronnés de succès, grâce à votre conception de la coopération et à votre précieuse contribution.

Honorables délégués,
Chers hôtes,

La dynamique de la mondialisation qui se fait de plus en plus sentir à l'échelle mondiale au début de ce troisième millénaire constitue un aspect vital des efforts de développement des pays. Le monde se transforme à grande allure dans les domaines économique, social et culturel, et les échanges se font de plus en plus rapides et marqués. Mais cette interaction rapide et intense est tantôt harmonieuse et tantôt contradictoire et pleine de risques.

Le processus de mondialisation, certes, offre de nombreuses possibilités. Mais il fait aussi peser de lourdes responsabilités sur les pays en voie de développement en quête de progrès et de bien-être. Les crises financières survenues au cours de ces

dernières années dans divers pays du monde, crises qui ont également été fortement ressenties dans notre pays, en sont un exemple. L'impact de ces crises ne s'est malheureusement pas limité au secteur financier mais s'est étendu au secteur des affaires, le résultat étant un déficit difficile à combler dans l'économie et une baisse du niveau de vie de la population en général.

Nous ne pouvons pas fermer nos frontières pour échapper aux effets négatifs de la dynamique de la mondialisation. Nous ne pouvons pas non plus espérer bénéficier de ses avantages en nous ouvrant totalement vers l'extérieur. Nous nous trouvons donc obligés de chercher le moyen, le plus approprié pour nous, de faire progresser nos économies nationales vers la prospérité dans cette époque marquée par la mondialisation. C'est seulement alors que nous pourrions être au diapason des institutions et des règlements régissant les économies modernes et adopter des principes et méthodes favorisant un développement en accord avec notre identité culturelle et sociale.

Considérée sous cet angle, la coopération entre les pays islamiques revêt une importance accrue. En effet, les modèles fixes qui ignorent les différences entre sociétés et cultures et sont en quelque sorte des modèles normalisés de développement, sont l'un des résultats négatifs de la mondialisation et n'ont connu de succès chez les pays développés. La théorie selon laquelle un modèle unique de développement rationnel peut être appliqué dans tous les pays du monde s'est avérée fautive et cela peut être observé même empiriquement de nos jours. Les modèles fixes de développement appliqués depuis plus d'un demi-siècle qui ne tiennent pas compte de la perspective spatiale et temporelle présentent peut-être certains avantages, mais il est clair qu'ils donnent lieu aussi à des résultats nocifs tels que la pollution, l'urbanisation insalubre et la distribution inégale des revenus. Au cours des cinquante années au cours desquelles ces modèles fixes ont été utilisés, le fossé entre les pays pauvres et les pays riches, au lieu de commencer à être comblé, s'est malheureusement rapidement élargi.

Il est aujourd'hui évident que tout système de développement doit nécessairement prendre en considération les caractéristiques socioculturelles des divers pays et inclure des objectifs et politiques visant à la participation des différentes couches de la société.

L'extension accélérée de la mondialisation a rendu plus crédible l'approche qui respecte les différences entre les sociétés et les cultures et plus légitime la nécessité de définir les priorités du développement en tenant compte du système de valeurs des sociétés.

Dans cette perspective positive, les pays islamiques ressentent plus fortement le besoin d'une coopération plus étroite en cette ère de mondialisation. Nos idéaux et notre patrimoine culturel communs devraient guider nos efforts de développement, et nous aider à mieux comprendre les principes et institutions régissant les économies modernes dans cette ère de mondialisation afin de nous encourager à les transformer à la lumière de ces idéaux et de ce patrimoine. De bons exemples de ces efforts peuvent être observés dans certains pays qui sont arrivés à concilier les projets de développement et leurs valeurs socioculturelles. Les politiques de développement de ces pays mettent à profit la science et la technologie modernes et les possibilités offertes par la mondialisation d'une part, et les valeurs et institutions sociales et culturelles nationales d'autre part ce qui a permis de surmonter les obstacles rencontrés.

Les pays membres peuvent s'assurer de grands avantages économiques en exploitant correctement les possibilités offertes par la mondialisation tout en tablant sur leurs riches ressources naturelles, leur potentiel démographique et les traditions fortement ancrées du monde islamique. Je suis convaincu que les organes créés au sein du COMCEC et de l'Organisation de la Conférence islamique constituent un cadre idéal pour concrétiser cette aspiration.

Messieurs les délégués,
Chers hôtes,

Dans ce même ordre d'idées, nous sommes tenus d'assurer un meilleur fonctionnement du Plan d'Action du COMCEC dans les domaines de la coopération économique et commerciale. L'examen de la performance passée du Plan d'Action et du Mécanisme de mise en œuvre démontre clairement que celle-ci n'a pas été à la hauteur de nos attentes.

Je voudrais recommander à cette assemblée d'étudier attentivement les points examinés par la Réunion du Groupe d'experts, tenue dans cette même salle au début de cette semaine. Il est impératif d'assurer une structure plus fonctionnelle et efficace au Mécanisme de mise en œuvre et de nous adapter au processus de mondialisation mentionné plus haut afin de développer notre coopération sur une base plus rationnelle. Le fait que le Plan d'action, adopté il y a six ans, n'a pas abouti à des résultats concrets est une raison suffisante pour réviser, le Mécanisme de mise en œuvre et de suivi.

Honorables délégués,
Chers hôtes,

Une autre transformation dans notre conception du développement est la nécessité d'inclure le plus grand nombre de secteurs et d'acteurs dans ce processus. Nous pourrions ainsi assurer un développement non seulement purement physique, mais aussi social, institutionnel et culturel. A cet égard, parallèlement aux efforts déployés par les organisations inter-gouvernementales, il est nécessaire d'encourager l'interaction entre le secteur privé et les représentants des organisations de la société civile et de promouvoir leur coopération au service des intérêts communs du monde islamique. Nous estimons surtout que le secteur privé devrait jouir d'une importance accrue dans la révision du Mécanisme de mise en œuvre et de suivi nécessaire à la réalisation du Plan d'Action.

Honorables délégués,
Chers frères,

Au cours de cette évolution historique, nous tentons, en Turquie, de renforcer et diversifier nos relations dans tous les domaines avec le monde extérieur. Le monde islamique, auquel nous sommes unis par des liens historiques, spirituels et culturels, occupe une place importante dans cette vision.

De concert avec les pays membres frères, la Turquie n'épargnera aucun effort pour assurer le succès de l'Organisation de la Conférence islamique et du COMCEC.

Je voudrais, en conclusion, vous souhaiter à nouveau la bienvenue et vous souhaiter plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie.

- IV -

**MESSAGE DE S.E. ABDELOUAHED BELKEZIZ,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 mai 2001)

**MESSAGE DE S.E. ABDELOUAHED BELKEZIZ
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 mai 2001)

Bismillah El Rahman El Rahim

Monsieur le Président,
Honorables délégués,
Mesdames et messieurs,

Assalamou 'alaykom wa rahmatullahi wa barakatuh

Tout d'abord, j'aimerais saluer et exprimer mes sentiments fraternels les meilleurs à tous les délégués et participants à la 17^e Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Permettez-moi, aussi bien, de marquer ma gratitude au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir bien voulu abriter cette importante réunion et pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous sont accordés.

Tout d'abord, aussi, je tiens à rendre un hommage particulier et mérité à Son Excellence Monsieur Ahmed Necdet Sezer, le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour sa sagesse et sa sagacité avec lesquelles il a toujours su mener les travaux de ce Comité permanent dont l'importance se passe de commentaire.

Cela dit, d'autre part, il nous est très pénible et déconcertant de constater qu'Israël poursuit, sans relâche, sa politique d'agression contre nos frères palestiniens dont l'économie reste, en conséquence, étranglée. Tout en disant cela, je rends hommage à la mémoire des martyrs palestiniens dont nous regrettons le nombre de plus en plus grand au fil de jours très longs. Avec autant de force je condamne les actes israéliens d'agression et exhorte la communauté mondiale à assurer la protection du peuple palestinien et faire pression sur le gouvernement israélien afin de l'obliger à se conformer à la légalité internationale en appliquant les résolutions pertinentes de l'ONU et de l'ONU. Ces résolutions, comme il est de votre connaissance, exigent la libération totale des territoires arabes occupés, le retour des réfugiés et la création d'un Etat palestinien avec, pour capitale, Al-Qouds Al-Charif.

Pour sa part, ce Comité de Suivi a pour mandat non seulement de passer en revue le progrès réalisé dans la mise en «uvre des décisions et résolutions des sessions précédentes du COMCEC, mais aussi de mettre en forme l'Ordre du Jour de la prochaine session de ce dernier. En ce faisant, le Comité a la latitude et la flexibilité nécessaires pour parfaitement adapter le travail du COMCEC aux besoins de l'heure et de notre époque. Dans ce même cadre, de par le passé, a su recommander l'adoption de mesures spécifiques, par le COMCEC, y compris des changements dans l'Ordre du Jour. Il est donc un forum indiqué pour faire soigneusement et exhaustivement l'inventaire de l'état de la mise en pratique du Plan d'Action pour Renforcer la Coopération Economique et Commerciale (entre les Etats membres de l'OCI).

Certes, lors de sa dernière réunion en date, le Comité de Suivi, après délibération sur les voies et moyens d'accélérer le processus de la mise à exécution du Plan d'Action, a formulé un certain nombre de recommandations précieuses. Sur cette même lancée, le Comité de Suivi examinera également les conclusions de la réunion, tenue à Istanbul, les 6 et 7 mai 2001, du Groupe d'Experts sur l'Accélération de la Mise en Œuvre du Plan. Je suis persuadé que le Comité de Suivi consacra à cette question l'intérêt qu'elle mérite, allant au fond des choses, en vue de parvenir à une série de recommandations à être soumises à l'examen de la 17^e session du COMCEC. Je m'attendrais à ce que, pendant l'étude de l'Ordre du Jour de la prochaine session du COMCEC, cette importante question aura également sa place.

Lors de la dernière session du COMCEC, mon illustre prédécesseur avait mis en relief un certain nombre de points sur l'état de la coopération économique et commerciale intra-OCI. Eu égard à leur importance d'intérêt critique, je pense que je devrais les souligner encore une fois. Je voudrais», en premier lieu, me référer à la cadence plutôt lente du processus de la mise en œuvre du Plan d'Action en question, ce qui ne cesse d'inquiéter les Etats membres. Comme je l'ai déjà spécifié, j'ose espérer que la présente réunion, en se penchant sur les résultats de la réunion du Groupe d'Experts, sera en mesure de prendre les mesures qui s'imposent.

L'élargissement du cadre du commerce intra-OCI est un domaine où des actions décisives de la part des Etats membres sont requises. En dépit de l'épanouissement, ou la recrudescence actuelle de l'économie mondiale et de la performance considérable de la plupart des pays développés, y compris celle des pays asiatiques nouvellement industrialisés, les Etats membres de l'OCI, en général, n'ont pas été en mesure de bénéficier de cet élan, surtout pour n'avoir pas réussi à augmenter leur part dans le commerce global. Le commerce intra-OCI continue de piétiner dans les alentours de 10 pour cent de l'ensemble du commerce global des Etats membres - autrement dit : stagnation. Malgré tout ce qui a été dit sur l'importance de l'expansion du commerce intra-OCI, le progrès effectivement réalisé n'a pas été tellement fort. Depuis la 8^e Conférence Islamique au Sommet, tenue à Téhéran, les Etats membres n'ont fait que réitérer l'importance de la création d'un Marché Commun Islamique comme étant leur

but ultime. Quant au contexte de la globalisation et la libéralisation, nul ne peut nier l'importance de la réalisation de cet objectif. Pour ma part, je voudrais vous assurer, ici, que nombre de plans et de projets visant à renforcer la coopération commerciale ont été mis sur pied dans l'intention de promouvoir le commerce intra-OCI. Il convient particulièrement de faire allusion à l'Accord-Cadre sur le Système de Commerce Préférentiel entre les Etats Membres de l'OCI. J'appelle avec prestance ; je prie instamment les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier cet Accord.

Il existe également nombre d'autres accords et status conçus pour fournir un cadre juridique à la coopération en matière de coopération économique, d'investissements, de projets conjoints intra-OCI et dans le but de consolider la coopération du secteur privé. Là aussi, j'exhorte les Etats membres de signer et de ratifier ces autres accords et statuts.

Les récentes résolutions des Sommets islamiques et des Conférences islamiques des ministres des affaires étrangères (CIMAEs) ont bien mis l'accent sur le rôle du secteur privé dans la promotion du commerce et de la coopération économique intra-OCI. Il va, donc, sans dire qu'il faudra créer les conditions propices pour que le secteur privé puisse jouer le rôle escompté. Pour cela, il importe d'assurer la mise en œuvre rapide des décisions et recommandations des Réunions du Secteur Privé des Etats membres de l'OCI. Le Comité établi par la 15^e session du COMCEC pour le suivi de la mise à exécution des décisions et recommandations des Réunions du Secteur Privé devrait, quant à lui, jouer un rôle important dans la réalisation de ces objectifs.

Je suis certain que toutes ces questions et d'autres y afférentes seront soigneusement débattues à la présente Réunion, ce qui mènera à des conclusions importantes. Cela fournira des entrants, c-à-d. une contribution d'une grande valeur à la prochaine session du COMCEC prévue à Istanbul, en octobre prochain.

Avant de clôturer, je tiens à me féliciter des contributions intellectuelles utiles des institutions compétentes de l'OCI dans les délibérations de la réunion, en soumettant leurs rapports précieux. Par ailleurs, j'assure, encore une fois, les honorables délégués de la coopération intense et sans réserve du Secrétariat général de l'OCI et de toutes les institutions de celle-ci dans la réalisation des tâches du Comité de Suivi.

Je souhaite à la 17^e Réunion du Comité de Suivi du COMCEC le plus grand succès.

Wassalamo 'alaykom wa rah,atullahi wa barakaouh

- V -

**ORDRE DU JOUR
DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 9 -10 mai 2001)

Original: Anglais

**ORDRE DU JOUR
DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 9-10 mai 2001)

1. Séance d'ouverture
 - Discours du Président du Comité de suivi
 - Discours du Secrétaire général de l'OCI
 - Discours des chefs de délégation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI
4. Évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI
 - Rapport et recommandations de la réunion du groupe d'experts pour activer la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI
5. Rapport de la BID sur la promotion du commerce intra-OCI au XXIème siècle
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce
7. Préparatifs en vue de l'échange de vues sur les "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des pays membres", qui sera organisé pendant la dix-septième Session du COMCEC
8. Projet d'ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Fin de la réunion

-VI-

**RAPPORT DE BASE DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 -10 mai 2001)

**RAPPORT DE BASE
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

I- INTRODUCTION:

Depuis que la dimension économique a été intégrée dans les activités de l'Organisation de la Conférence islamique à l'occasion du 2^{ème} sommet islamique à Lahore, en République islamique du Pakistan en 1974, plusieurs initiatives ont été prises dans le but de catalyser et d'intensifier la coopération économique entre les Etats membres. Un certain nombre de conférences ministérielles ont été consacrées aux différents domaines de coopération entre les Etats membres de l'OCI. Une large panoplie d'instruments a été développée pour créer le cadre juridique approprié à cet effet. Ainsi, créé en 1981 par la IIIème Conférence islamique au Sommet (Makkah Al-Moukarramah/Taïf), le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) a reçu pour mission de veiller au suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des résolutions adoptées par l'OCI se rapportant aux volets économique et commercial. Une série d'organes subsidiaires et d'institutions affiliées et spécialisées ont été mis en place pour mener à bien cette tâche.

L'objet de ce rapport est de fournir un arrière-plan mis à jour sur ces initiatives sous trois grands volets :

- Le développement de la coopération économique et commerciale,
- L'état des signatures et des ratifications des statuts et accords conclus entre les Etats membres de l'OCI,
- Un aperçu sommaire des activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées et spécialisées de l'OCI dans le domaine de la coopération économique.

II - DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

- a) **Coopération pour la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OCI.**

Au cours de la première session du COMCEC, tenue en novembre 1984, les ministres du Commerce des Etats membres de l'OIC s'étaient retrouvés afin d'explorer les voies et moyens de renforcer la coopération dans leur domaine de compétence. Les ministres ont identifié certaines priorités dans le domaine du commerce et ont adopté une résolution sur la « réalisation du programme à court terme de développement du commerce entre les Etats membres de l'OIC » comportant des recommandations pour la mise en place de projets/programmes.

Le COMCEC, lors de sa première session, a débattu et approuvé les propositions pour l'élaboration de trois plans multilatéraux destinés à la promotion du commerce entre les Etats membres, c'est-à-dire un Plan de financement à plus long terme du commerce, une Société d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation ainsi qu'une Union islamique multilatérale de compensation. Le progrès enregistré dans la mise en place et le fonctionnement de chacun de ces programmes de même que les autres efforts visant au renforcement du commerce inter-islamique en général sont résumés ci-dessous:

i) **Programme de financement des exportations autrefois connu sous le titre de Programme de financement à plus long terme des exportations**

Le projet a été initié par le COMCEC qui a approuvé le programme et chargé la Banque islamique de développement (BID) de sa mise en oeuvre. Le Programme de financement à plus long terme du commerce a été approuvé par la dixième réunion annuelle de la BID tenue à Amman, Jordanie, en mars 1986. Ce projet porte désormais le titre de : Programme de financement des exportations (PFE).

Ce programme devenu opérationnel en 1408 H vise à promouvoir l'exportation des produits non traditionnels entre les Etats membres de l'OIC et ce, en dégageant les fonds nécessaires pour des périodes allant de 6 à 60 mois pour les exportations des pays membres du système vers tout autre Etat membre de l'OIC. A la fin de l'année 1418 H, 23 Etats membres participaient à ce système. Chacun des pays participants au programme dispose d'une ou de plusieurs agences nationales chargées de la coordination des actions visant à promouvoir le financement des opérations d'exportation dans leurs pays respectifs.

Le total du capital souscrit par les pays participant au programme s'élevait, à la fin de l'année 1420H à 315, 5 millions de dinars islamiques dont 132, 7 millions ont été versés. La BID a contribué au programme pour un montant de 150 millions de dinars islamiques dont la moitié a déjà été libérée.

A l'origine, le programme avait été conçu pour financer les exportations d'un pays membre à l'autre. Cependant, pour élargir son cadre et promouvoir les exportations des Etats membres, en 1417H, le Conseil des directeurs exécutifs (CDE) a amendé le programme de sorte à permettre l'exportation vers les pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). En élargissant le cadre du programme, l'on s'attend à ce que le marché pour les exportations à partir des pays membres devienne beaucoup plus vaste qu'il ne l'était.

En 1420H, les dotations nettes, dans le cadre du programme, s'élevaient à 61,2 millions de dinars islamiques (Dollars US 83,1 millions) pour 15 opérations dans 8 Etats membres exportateurs. Depuis sa création en 1420H, le PFE a approuvé le financement d'opérations dans 17 Etats membres exportateurs pour un montant de 404,5 millions de dinars islamiques (Dollars US 560,9 millions).

(ii) **Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.**

A la demande du COMCEC, la BID a entrepris une étude de faisabilité et a préparé l'accord portant création de ladite Société, lequel a été approuvé par le COMCEC au mois d'Octobre 1991. La société est entrée en activité à partir de juillet 1995. Par la suite, le Conseil des Gouverneurs (GC) de la BID a approuvé l'accord et a exhorté les Etats membres de la Banque à souscrire au capital, de la société. Cinquante pour cent du capital autorisé: 100 millions de dinars islamiques (150 millions de dollars américains) ont été souscrits par 21 Etats membres de l'OCI/la BID; et cette dernière a souscrit et versé les 50% qui restaient.

Les objectifs de la société consistent en l'augmentation du volume des transactions et des flux d'investissement entre les Etats membres. La Société fournit des crédits à l'exportation sous forme d'assurance pour couvrir le défaut de paiement des recettes de l'exportation émanant des risques aussi bien commerciaux que non commerciaux, selon les principes de la Chari'a. Outre la promotion du commerce et des investissements entre les pays islamiques, elle a aussi pour objet l'avancement du développement du secteur privé, comme elle sert d'adjuvant du rôle de la BID en tant qu'institution de financement du développement. Ses services se limitent, toutefois, aux Etats signataires de l'Accord sans, pour autant, en avoir déposé les instruments de ratification auprès de la Banque, mais qui ont versé leurs parts. Ayant débuté avec 13 membres, la Société, en avril 2000 (1420H), ont en comptait 27.

Dans le courant de l'année 1420H, la Société a émis 22 nouvelles polices d'assurance de crédit à l'exportation et renouvelé 17

autres. Le montant global de cet exercice s'élevait à Dollars \$US 912 millions. Aussi, pendant la même année, les stratégies de commercialisation appliquées par la Société ont-elles généré 479 demandes de renseignements dont 27 formulaires remplis pour solliciter une couverture d'exportations d'un montant global de SUS 1717 millions.

(iii) **Union Islamique Multilatérale . de Compensation (UIMC)**

La BID a entrepris une étude du projet à la demande du COMCEC.

La 8ème session du COMCEC, tenue en 1992, a pris note avec appréciation de la finalisation, par la BID, de "l'Accord portant création de l'Union islamique de compensation multilatérale." Elle a donné son agrément de principe, et entériné les recommandations des Gouverneurs des Banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres réunis en session au Caire en 1990.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a, in ter alia, invité les Etats Membres à envisager des accords de compensation entre eux, à condition que ces accords soient flexibles quant à la gamme des produits qu'ils couvrent, que l'adhésion soit volontaire, et que ces accords soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer, avec pour ultime objectif la création d'une Union islamique multilatérale de compensation.

(iv) **Création d'un Réseau d'informations commerciales pour les pays islamiques (RICPI)**

La première session du COMCEC, tenue en 1984 a adopté une résolution sur le "Programme de mise en oeuvre à court terme pour la promotion du commerce," recommandant la création d'un réseau d'informations commerciales pour les Etats membres, afin de faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations à caractère commercial au profit des usagers. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a été chargé d'entreprendre une étude -de faisabilité sur les modalités d'un tel réseau. Cette étude a été par la suite proposée à la deuxième session du COMCEC. Un groupe d'étude a été créé pour réviser l'étude de faisabilité avec pour objectif de mettre en place un "système de bases de données" aux fins de rassembler et de diffuser, entre autres, un maximum d'informations commerciales dans les États membres de l'OIC, éliminer le double emploi et d'assurer une utilisation optimale des moyens dont disposaient déjà les Etats membres.

La 10^{ème} session du Comité de Suivi du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Turquie, en mai 1994 a demandé au CIDC de poursuivre les préparatifs pour la création d'une banque de données en collaboration étroite avec les points focaux du RICPI et la BID et de soumettre un rapport circonstancié sur la question à la dixième session du COMCEC.

Il convient de noter que la conception des structures des bases de données du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont déjà été finalisées. Tous les modules sont déjà prêts et opérationnels." Elle est pratiquement identique au modèle de l'OICIS-NET agréé par la BID. La diffusion des informations s'effectue par les moyens habituels (courrier, fax, Tijaris). Cela est également possible sur CD-ROM (archivage sur disque numérique) ainsi que par les consultations à distance à travers l'Internet ou le système de communication de l'OICIS-NET pouvant être utilisé sitôt entré en fonction. Il convient de noter que le CIDC a également son site Internet à l'adresse: www.icdt.org.

(v) Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI (SPCOCI).

Suivant les décisions pertinentes adoptées par la première et la deuxième sessions du COMCEC, le CIDC a entrepris une étude sur la création d'un système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI. Les documents y relatifs ont été approuvés par la sixième session du COMCEC tenue à Istanbul, du 7 au 10 octobre 1990, qui a chargé le Secrétariat général de poursuivre la mise en oeuvre dudit système.

Par ailleurs, le COMCEC a demandé au Secrétariat général de l'OCI de saisir les Etats membres en vue d'accélérer les formalités de leur adhésion à l'Accord-cadre et a exhorté les Etats membres à commencer d'échanger, au niveau bilatéral ou à travers le COMCEC, les listes de concessions respectives qu'ils « auront dressées » et d'engager des consultations informelles à leur sujet en guise de prélude à leurs futures négociations sur lesdites concessions.

En tenant compte des dernières signatures, le nombre des pays ayant signé l'Accord-cadre du SPCOCI s'élève actuellement à 22. Toutefois, le nombre des ratifications est resté limité à 7. Le nombre de ratifications requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord est de 10.

(vi) Harmonisation des normes

C'est au cours de sa première session, tenue en 1984, que le COMCEC a décidé de la définition d'une méthodologie pour l'harmonisation des normes en usage dans les Etats membres dans le but d'éliminer les obstacles entravant la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OIC. L'Institut Turc de Normalisation (TSI), qui fait office de Comité de coordination a été chargé d'élaborer le projet.

Le projet de Statuts de l'Organisation de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques (ONMEI) a été communiqué aux Etats membres pour recueillir leurs avis et commentaires. En application d'une décision de la onzième session du COMCEC, le projet de Statuts a été envoyé de nouveau aux Etats membres. Il a également été envoyé à la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CIDI) pour recueillir son avis et ses observations.

Les avis et commentaires sur le projet de Statuts envoyés par les Etats membres ont été examinés par un Groupe d'experts convoqué à cet effet en septembre 1996, à Istanbul. Le texte définitif dudit projet de Statuts a été élaboré en prenant en ligne de compte les points de vue exprimés par les Etats membres. Le projet de Statuts de l'Organisation de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques a été soumis pour adoption à la 12ème session du COMCEC (Istanbul, 12-15 novembre 1996). Cependant le COMCEC a décidé de changer le titre pour qu'il se lise comme suit « Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques ». Il a demandé au Secrétariat général d'envoyer le projet de Statuts aux Etats membres pour approbation et de le soumettre pour adoption à la 13ème session du COMCEC. Le Secrétariat général a ainsi envoyé ledit projet aux Etats membres.

Pendant la 13ème session du COMCEC, le Secrétariat général a soumis un sommaire des commentaires et des observations faites par les Etats membres. Le COMCEC a estimé que le projet de Statuts avait besoin d'être revu aux plans juridique et technique. En conséquence, l'Institut de Normalisation de Turquie a organisé la 8ème réunion du Groupe d'experts en la matière, du 24 au 26 mars 1998, à Ankara. Le projet révisé a été présenté à la 14ème session du COMCEC (Istanbul, 1-4 novembre 1998) qui a adopté les Statuts en modifiant quelque peu l'article sur la souscription des membres. Tout en adoptant ces Statuts, le COMCEC a invité les Etats membres désireux de participer aux activités de l'Institut Islamique de Normalisation et de Métrologie pour les pays islamiques (IINMPI) à les signer et les ratifier. Le Secrétariat général a notifié tous les Etats membres que ledit Statut était ouvert à la signature et la ratification.

A l'heure où le présent document est à la rédaction, 4 Etats membres ont signé.

vii) Organisation de Foires commerciales islamiques.

Les foires commerciales islamiques sont désormais organisées régulièrement par le CIDC en collaboration avec les ministères concernés des pays hôtes et avec l'appui de la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI). Ces foires commerciales jouent un rôle très important dans la dynamisation des échanges intra-OCI en mettant en contact les entreprises et les hommes d'affaires et mettant en exergue leurs produits. Le nombre croissant des participants démontre l'intérêt tout aussi croissant accordé à ces événements par la communauté des affaires du monde islamique. A ce jour, pas moins de 7 Foires islamiques de commerce ont été organisées avec succès.

La 8^{ème} Foire commerciale islamique a été abritée à Doha, Etat de Qatar, du 15 au 20 octobre 2000 par le CIDC avec la coopération du Ministère des Finances, de l'Economie et du Commerce de Qatar et la CICI. La République du Sénégal avait, préalablement, offert d'abriter la 9^{ème} Foire Commerciale islamique en l'an 2002. Subséquemment, l'Etat des Emirats Arabes Unis (EAU) s'est offert (a soumis une demande) de remplacer le Sénégal pour le même événement. L'on s'attend à ce que les deux parties complètent leurs consultations et nous en fassent connaître le résultat. Quant à la République de Guinée, elle a offert d'abriter la 10^{ème} Foire en l'an 2004.

(viii) Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'O.C.I.

L'une des principales préoccupations du COMCEC est le développement du Secteur privé dans le monde islamique. La neuvième session du COMCEC a été pour une approche flexible en ce qui concerne le rôle éventuel du Secteur privé dans les activités du COMCEC et durant les foires commerciales islamiques dans les domaines où cela s'avère nécessaire. La décision de tenir chaque année des réunions du -Secteur privé avant celle du COMCEC est une mesure importante destinée à soutenir le Secteur privé dans les Etats membres. Des réunions annuelles du secteur privé se tiennent régulièrement avant les sessions du COMCEC.

La 16^{ème} Session du COMCEC, tenue à Istanbul du 23 au 26 octobre 2000, exprimant son appréciation au gouvernement de l'Etat de Qatar et à la CICI pour l'organisation de la 7^{ème} réunion du Secteur privé (Doha, Qatar, du 15 au 20 octobre 2000), en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Qatar. La République de Guinée a offert d'abriter la 8^{ème} et la 11^{ème} réunions du Secteur privé en 2001 et 2004 respectivement alors que l'Etat des Emirats Arabes

Unis (EAU) a offert d'abriter la 9^{ème} réunion du Secteur privé en l'an 2002.

ix) Echange de vues lors des sessions annuelles du COMCEC

La 10^{ème} session du COMCEC est convenue qu'un point, à part, permettant aux délégués d'échanger des points de vues sur les problèmes économiques du monde contemporain et pouvant intéresser les Etats membres fût inscrit à l'Ordre du jour des prochaines sessions du COMCEC. Depuis lors, des sessions d'échanges de vues se sont tenues sur les thèmes ci-après lors des 11^{ème} (1995), 12^{ème} (1996), 13^{ème} (1997) 14^{ème} (1998), 15^{ème} (1999) et 16^{ème} sessions du COMCEC :

(1) Les incidences des négociations commerciales de l'Uruguay Round et de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce extérieur des pays membres de l'OCI : (11^{ème} session du COMCEC) ; (2) Les expériences des pays membres de l'OCI en matière de privatisation (12^{ème} session du COMCEC) ; (3) Les incidences des Groupements économiques régionaux, surtout l'Union européenne (UE), sur les économies des pays membres (13^{ème} session du COMCEC) (4) Commerce et investissements intra-OCI ainsi que la stabilisation économique et les réformes structurelles dans les pays membres (14^{ème} session du COMCEC) ; (5) Le développement des ressources humaines pour un développement économique durable et des progrès dans les Etats membres (15^{ème} Session du COMCEC) et (6) Le renforcement des entreprises de petite et moyenne échelles face à la globalisation et la libéralisation (16^{ème} session du COMCEC).

Le thème « Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres » a été choisi par la 16^{ème} session du COMCEC pour un échange de vues à la 17^{ème} session du COMCEC. Ce dernière a, par ailleurs, demandé au Centre Istanbul (anglais : SESRTCIC), d'organiser, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, à savoir le CIDC, la CICI, la BID et ainsi que d'autres organisations internationales, un atelier de travail sur ce thème, avant la 17^{ème} session du COMCEC et d'en soumettre un rapport à celle-ci.

b) Coopération dans la domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole

Le problème de la sécurité alimentaire n'a pas encore été résolu dans un certain nombre d'Etats membres de l'OCI, particulièrement en Afrique. Le Secrétariat général, en coopération avec la BID, la Banque africaine de Développement (BAfD) et le gouvernement sénégalais, avait

organisé un symposium sur la sécurité alimentaire dans les pays islamiques au mois de décembre 1991, à Dakar, République du Sénégal, en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet. Ce Sommet, après examen du rapport du Symposium de Dakar, a adopté une déclaration sur la « Décennie de la Sécurité Alimentaire » dans les Etats membres de l'OIC, lançant un appel, entre autres, aux Etats Membres et à toutes les institutions financières économiques et techniques de la Oummah d'aider les pays africains concernés à fournir des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées en vue de leur permettre d'accroître leur assistance aux Etats africains membres pour la mise en oeuvre rapide et efficiente de leur stratégie nationale de la sécurité alimentaire. Un Comité ad-hoc de Suivi, établi lors du symposium et présidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal fait de son mieux pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de. Deux réunions au niveau des experts et deux autres au niveau des hauts responsables ont déjà été tenues. Une mission comprenant des représentants du gouvernement du Sénégal, de la Banque islamique de Développement et de la Banque Africaine de Développement, a déjà visité un certain nombre de pays en vue de faire l'évaluation de leurs programmes respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le Gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995, à Téhéran, la quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. La Déclaration qui en est issue a souligné la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole et décidé de passer en revue, périodiquement, la de la sécurité alimentaire dans tous les Etats membres de l'OIC. Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte a offert d'abriter une Réunion de Groupe d'experts sur l'Alimentation, l'Agriculture et le Développement Rurale, à une date qui reste à annoncer.

(c) Coopération dans le domaine de l'industrie

Conformément aux résolutions de la Troisième Consultation Ministérielle sur la coopération industrielle, tenue en 1987, la BID a organisé une réunion du "Groupe de Travail pour la Promotion des co-entreprises » à Djéddah en novembre 1987 qui a examiné dans le détail le mécanisme de promotion des entreprises conjointes entre les Etats membres, tel que préconisé par les Ministres.

Le COMCEC, lors de sa 9ème session, tenue à Istanbul du 1-4 septembre 1993, a invité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du groupe d'étude concernant le mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OIC pour faciliter l'examen de la

question à la Quatrième Consultation Ministérielle. Le COMCEC a, encore une fois, lancé un nouvel appel aux Etats membres pour abriter la Quatrième Consultation ministérielle dans le but de finaliser ce projet.

(d) Coopération, dans le domaine des Transports

La Première Réunion des Ministres des Transports des Etats membres de l'OCI s'est tenue à Istanbul, du 7 au 10 septembre 1987, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Les Ministres, ayant exprimé leur conviction que le secteur des transports constituait un élément important dans le développement de la coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques, ont, entre autres, décidé de coopérer dans le développement du transport routier, maritime et ferroviaire ainsi que la formation dans le domaine des transports.

La Onzième session du COMCEC, tenue à Istanbul du 5 au 8 novembre 1995, a demandé aux Etats Membres et aux organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres du transport des Etats Membres et invité les Etats Membres à accueillir la deuxième réunion des Ministres du transport. Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte s'est d'accueillir la réunion du Groupe d'experts sur le Transport et la Communication à une date à annoncer ultérieurement.

(e) Coopération dans le domaine des Télécommunications

La Première Réunion ministérielle sur les télécommunications s'est tenue concomitamment avec la Quatrième session du COMCEC, à Istanbul, Turquie, au mois de septembre 1988 et la deuxième à Bandung, Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991. La dixième session du COMCEC, tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994, a exhorté les Etats membres ainsi que les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions de la première et de la deuxième réunions ministérielles sur les télécommunications.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a abrité la troisième Conférence ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications à Téhéran du 8 au 11 juillet 1996. Une résolution en 25 points avait été adoptée à cette réunion, identifiant les secteurs de coopération et contenant des recommandations précises en faveur d'une action par les Etats membres pour mieux développer la coopération entre eux dans le domaine des Postes et Télécommunications. Au nombre de grandes actions envisagées par la réunion, on note la création d'une Banque de données pour les experts des P et T dans les Etats membres de l'OIC-ISNET; la

définition d'un mécanisme permettant aux Etats membres de tirer profit des études et des recherches déjà menées par d'autres Etats membres dans le domaine des P et T; l'établissement d'une liste actualisée de coopération technique et d'activités formatrices existantes au niveau des Etats membres, la compilation des besoins et des possibilités spécifiques des Etats membres avec des suggestions et des propositions de projets réalisables ou d'autres activités et l'encouragement des investissements communs pour le développement et la fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de créer un Comité de suivi pour la mise en oeuvre des résolutions de la 3^{ème} réunion ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications et de convoquer des réunions annuelles au niveau des Groupes d'experts, ainsi que des séminaires et des symposia ne serait-ce qu'au niveau régional, avec la participation du secteur privé. Il a également été décidé de tenir la réunion ministérielle sur les Postes et Télécommunications plus fréquemment, une fois tous les 3 ans.

La 12ème session a approuvé le rapport de la 3^{ème} réunion ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications tenue à Téhéran. Le Gouvernement de la République du Soudan a offert d'abriter la 4ème réunion ministérielle sur les Postes et Télécommunications de l'OCI dont il compte annoncer la date.

(f) Coopération dans le domaine de l'énergie

La Première Réunion Ministérielle des Etats membres sur l'Energie s'est tenue parallèlement avec la .. cinquième session du COMCEC à Istanbul, Turquie, du 3 au 6 septembre 1989. Les, reconnaissant que les questions énergétiques constituaient un élément important dans la coopération plurisectorielle entre les Etats, ont adopté une résolution exhaustive à ce sujet. Cette résolution recommandait, entre autres, aux Etats Membres, d'améliorer le rendement des installations énergétiques, d'accélérer le transfert de technologie entre eux dans le domaine énergétique, d'encourager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et de créer des réseaux régionaux interconnectés dans le domaine de l'énergie électrique.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 24 au 25 octobre 1994 a prié instamment les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions de la Première réunion ministérielle de l'OCI et invité les Etats Membres à abriter la Deuxième réunion ministérielle sur l'Energie. Le Soudan a offert d'abriter une réunion experts sectoriels sur l'Energie et les mines à une date qui serait annoncée ultérieurement.

(g) Coopération dans le domaine des infrastructures et des travaux publics

La première réunion ministérielle de l'OCI sur les infrastructures et les travaux publics s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 6 au 9 octobre 1991 en marge de la septième session du Comité, permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC). Cette Conférence a invité les Etats membres à ne ménager aucun effort pour consolider leur coopération et a demandé qu'une rubrique distincte du budget fût destinée aux postes et télécommunications et à l'infrastructure dans le cadre des secteurs prioritaires du Plan d'action visant à renforcer la coopération économique entre les Etats membres. La réunion a de même recommandé de développer les potentialités et les projets existants effectivement dans ce domaine au sein du système de l'OCI.

La dixième session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, a pris note des résolutions adoptées par la première réunion ministérielle sur les infrastructures et les travaux publics,

tenue à Istanbul du 6 au 9 octobre 1991. Elle a lancé un appel aux Etats membres et aux organes concernés de l'OCI pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres de l'infrastructure et des Travaux publics des Etats Membres. La réunion a également pris note de la proposition de la République d'Indonésie d'incorporer dans le Plan d'Action des dispositions relatives à la coopération dans le domaine de l'infrastructure urbaine et du développement rural

(h) Coopération dans les domaines de l'emploi et de la sécurité sociale.

La deuxième réunion du groupe d'experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale, tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a créé deux Groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'Accord Bilatéral sur la Sécurité Sociale", l'autre pour finaliser, le "Projet d'Accord Modèle Bilatéral sur l'Emploi et l'Echange de Main d'oeuvre." Le Groupe de Travail chargé de la Sécurité Sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'Accord. La réunion du deuxième Groupe de Travail chargé de l'Emploi et de l'Echange de Main d'oeuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1989 et a mis au point le Projet d'Accord.

Le Secrétariat Général, tout en faisant parvenir aux Etats membres ces rapports du Groupe de Travail sur l'Emploi et l'Echange de Main d'Oeuvre en même temps que le Projet d'Accord, les a informés que les deux Projets d'Accord seront soumis à la Troisième réunion du Groupe d'Experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale pour examen.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie (RI) a offert d'abriter l'Atelier de travail international sur l'emploi et l'échange de main d'oeuvre. Quant au Gouvernement soudanais, il s'est offert d'abriter la Réunion sectorielle du groupe d'experts sur le développement des ressources humaines. L'on s'attend à ce que les dates de l'une et l'autre réunions soient bientôt annoncées.

(i) Coopération dans le domaine du tourisme

La vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Conakry, République de Guinée, du 9 au 13 décembre 1995 a adopté une résolution en vue de renforcer la coopération entre les Etats membres de l'OCI. La Conférence a souligné que le tourisme était un pivot principal du développement économique et pour le rapprochement entre les nations. La 24ème CIMAE, tenue à Jakarta du 9 au 12 décembre 1996, ayant rappelé que le tourisme avait été identifié comme étant un secteur prioritaire de coopération dans le Plan d'action, a invité les Etats membres à coopérer dans un certain nombre de domaines.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a abrité la Première conférence islamique des ministres du tourisme, à Isfahan, du 2 au 4 octobre 2000. Cette conférence a reconnu l'importance du tourisme comme domaine de coopération entre les Etats membres de l'OIC et le besoin d'avoir une stratégie de coopération active visant à élargir leur part dans le marché du tourisme global. Il s'est accordée sur un certain nombre de domaines de coopération assignant une priorité au développement de l'infrastructure touristique. Aussi a-t-elle décidé de mettre sur pied un Comité de suivi..

La Malaisie a offert d'abriter la Deuxième réunion ministérielle sur le tourisme prévue en octobre 2001.

(j) Coopération Technique entre les États Membres de l'OIC.

La première réunion ministérielle sur la "Coopération Technique" s'est tenue en même temps que la sixième session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) à Istanbul, République de Turquie, du 7 au 10 octobre 1990. Cinq réunions des points focaux nationaux des Etats membres sur la coopération technique ont été organisées à Istanbul, entre 1990 et 1994. Ces réunions ont examiné l'état de la coopération technique entre les Etats membres et ont adopté des recommandations en vue de - renforcer cette coopération. Les réunions ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités administratives et Financières des points focaux nationaux de coopération technique. A la faveur des contacts bilatéraux, les programmes de coopération ont été actualisés et de nouveaux programmes élaborés.

La vingt-et-unième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la neuvième session du COMCEC ont recommandé le renforcement de la coopération technique entre les Etats membres en mettant un accent particulier sur la formation dans les domaines économique, culturel et social ainsi qu'en matière de formation des formateurs.

La dixième session du COMCEC, tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994, a, entre autres, noté avec satisfaction que la réunion des Points Focaux pour la Coopération Technique (FOPTCIC) se tenait régulièrement chaque année à Istanbul et a remercié la République de Turquie pour son hospitalité. Elle a apprécié l'appui constant apporté par la Turquie et les institutions de l'OIC, telles que la BID, le CRSEFPI, le CIDC, le CIFTPR et la FISTED. La dixième session, a d'autre part, demandé aux Etats membres et aux organes de l'OIC de mettre en oeuvre les Résolutions de la Première Réunion ministérielle sur la Coopération Technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

La République de Turquie a abrité la réunion du Groupe, d'experts en matière de coopération technologique et technique, à Istanbul du 6 au 8 mai 1998. Les projets de propositions formulées par le Groupe et ceux ultérieurement soumis par la République Islamique d'Iran ont été transmis à tous les Etats membres pour action appropriée. Les réponses de certains Etats membres intéressés ont été envoyées au Gouvernement de la République de Turquie en vue de former le Comité des projets conformément au mécanisme de suivi et de mise en œuvre du plan d'action.

III. ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DES STATUTS ET ACCORDS.

La 1^e session du COMEC et la 9^e Conférence islamique au Sommet ont exhorté les Etats membres n'ayant pas encore signé ou ratifié les divers accords et status de l'OCI dans le domaine de la coopération économique de le faire à leur plus proche convenance. Un tableau figuratif, mis à jour, faisant le point de la situation concernant la signature et la ratification des six accords et status relevant de l'OCI indique ce qui suit :

(i) L'accord général sur la coopération économique, technique et commerciale

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale avait été approuvé par la 18^e CIMAE en 1397H (1977). Cet accord vise à encourager le transfert des capitaux, les investissements, d'échange de données, les expériences acquises, ainsi que les connaissances techniques et technologiques entre les Etats membres, et à faciliter la mise en pratique d'un traitement juste et non discriminatoire entre lesdits pays, en prêtant une attention particulière aux Etats membres les moins développés. A ce jour, l'accord a été signé par 41 pays et ratifié par 27. Il a pris effet à partir du 28 avril 1981.

(ii) L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements

L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres avait été adopté par la 12^e CIMAE en 1401H (1981). Il établissait les principes de base pour la promotion du transfert des capitaux entre les Etats membres et la protection de leurs investissements contre les risques commerciaux, tout en garantissant le transfert des capitaux et de leurs recettes vers l'étranger. A ce jour, cet accord a été signé par 29 Etats membres et ratifié par 19. Ayant été ratifié par plus de dix (10) pays, l'accord est entré en vigueur en février 1988.

(iii) **L'Accord-cadre sur le système des préférences commerciales**

Vingt-deux Etats membres ont, jusqu'à ce jour, signé l'Accord-cadre, dont la République-Fédérale du Nigeria qui l'avait signé lors de la 14^e session du COMCEC. Sept Etats membres l'ont jusqu'ici ratifié. Il faut que dix Etats membres, au moins, ratifient l'Accord pour qu'il puisse entrer en vigueur.

(iv) **Statut du Conseil islamique de l'aviation civile**

Le Statut du Conseil islamique de l'aviation civile a été signé par 14 Etats membres et ratifié par 4 seulement.

(v) **Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques IUTEL (anglais :ISTU)**

Le Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques (UTEI) a été approuvé par la 15^{ème} CIMAE en 1405 H (1984). Le Statut a été signé par 13 et ratifié par 10 Etats membres. Il n'est pas encore entré en vigueur, vu l'absence du nombre de ratifications requises.

vi) **Statut de l'Institut Islamique de Normalisation et de Métrologie pour les Pays islamiques (SMIIC).**

La 14^{ème} session du COMCEC a invité les Etats membres intéressés par les activités du SMIIC à les ratifier. Le Secrétariat général a informé tous les Etats membres que les Statuts étaient prêts la signature et la ratification. Quatre (4) Etats membres ont, à ce jour, signé le SMIIC.

ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES. DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES INSTITUTIONS AFFILIEES OEUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Un sommaire des activités des six Organes subsidiaires, spécialisés et affiliés de l'OCI oeuvrant oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres figure ci-après. De plus amples informations peuvent être tirée des rapports individuels que ces institutions ou organes concernés sont censés soumettre.

(a) **Centre islamique de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation des pays islamiques,(SESRTCIC)- Ankara**

Le Centre islamique de recherches statistiques, économiques et commerciales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC) a

été créé à Ankara, en Turquie, en vertu de la Résolution n° 2/8-E de la CIMAE tenue en mai 1977 à Tripoli. Le Centre, plus connu sous le nom de Centre d'Ankara, est opérationnel depuis le 1er juin 1978 en tant qu'organe subsidiaire de l'OCI.

Dans le cadre de son programme de travail pour l'an dernier, le Centre a entrepris des tâches majeures pour élaborer et soumettre des documents d'arrière-plan et des rapports aux diverses réunions et conférences sur la coopération économique et technique, y compris, entre autres : Le Rapport économique annuel sur les pays de l'OCI, an 2000 ; l'Architecture financière internationale et les pays de l'OCI ; le Rapport de « Monitoring » (suivi de près) sur les activités de l'OMC : Positions des pays en développement, impact de l'élargissement de l'Union européenne sur les pays membres de l'OCI, et problèmes économiques des pays les moins développés et enclavés ou sans littoral membres de l'OCI (an 2000).

Le Centre publie son Journal de la Coopération Economique entre les Pays Islamiques, en anglais (édition trimestrielle) et en arabe (édition annuelle). Le Journal a pour but de promouvoir la coopération économique et technique entre les membres de l'OCI à travers les recherches pratiques sur le développement des économies. Aussi publie-t-il ses bulletins trimestriels, son Infopreport, en anglais, en arabe et en français. Le rapport comporte des nouvelles sur l'OCI et une mise à jour des activités du Centre ainsi que celles qu'il compte entreprendre. De même il fait état des récentes acquisitions de la bibliothèque du Centre.

De surcroît, le Centre poursuit avec succès ses activités dans le domaine des statistiques et de l'Information. L'une de ses grandes contributions sur ce plan a été la création de son site Internet contenant des renseignements de base sur l'OCI, en tant qu'Organisation, et chacun de ses pays membres. Par ailleurs, le site donne, pour chaque pays membres, des données fréquemment mises à jour sur toute une gamme d'indices de développement socio-économique. Le nombre de pages de notre site Internet a atteint 1.200 et son contenu est constamment actualisé. De plus est, ce site internet du Centre a lancé son service en langue arabe. Le Centre publie un livre statistique de poche 2000 (« The Statistical Yearbook 2000) ainsi qu'un fascicule de statistiques sur l'Education.

Dans le domaine de la Formation et la coopération technique, le Centre a organisé une série de stages à courts termes dans des domaines d'intérêts choisis au bénéfice des pays membres de l'OCI, et ce en coopération avec les institutions internationales, nationales et régionales de formation. L'an dernier, le Centre a organisé quatre de ces programmes en Egypte, à Oman, en Turquie et aux Emirats Arabes Unis.

Le SESRTCIC a récemment publié son Bulletin Annuel sur les Opportunités de Formation dans les Etats membres de l'OCI en l'an 2001.

(b) Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) à Casablanca

Le CIDC, organe subsidiaire de l'OCI, n'a ménagé aucun effort, en l'année 2000/2001, pour promouvoir les échanges commerciaux entre les Etats de l'Organisation à travers les activités ci-après :

- (a) Elaboration de diverses études dans le domaine de la promotion du commerce entre les pays islamiques ainsi que les incidences des différents développements internationaux sur les Etats membres : Les incidences de l'Euro sur les Etats membres — juin 1999 ; Etude sur le développement des ressources humaines pour le commerce international — avril 1999 ; Etude sur les « Les Accords de commerce préférentiels qui existent entre les Etats membres de l'OCI et les perspectives de créer un Marché commun islamique » — octobre 2000 — ; Etude sur les entreprises d'exportation de petite et moyenne échelles face à la globalisation et la libéralisation » (soumise par le CIDC à un séminaire tenu à Abou Dhabi du 20 au 21 mai éààà, préparatoire à un échange de vues à la 16^e session du COMCEC ; et *études régionales* (sur le commerce intra-arabe des produits finis ainsi que les perspectives de la Vaste Zone de Commerce Libre - juin 2000 ; Potentiel du commerce entre les pays africains et arabes - octobre 2000).
- (b) Organisation de divers stages de formation, tel que le séminaire sur le commerce électronique et les nouvelles technologies de l'information, récemment organisé par le CIDT, en mars 2001, à Casablanca.
- (c) Organisation de foires commerciales islamiques, la prochaine est prévue à Doha du 15 au 20 octobre 2000 ; participation avec un pavillon (« stand ») à d'autres événements commerciaux comme la vitrine globale « Global Muslim Showcase, Kuala Lumpur, juin-juillet 2000 ; Réunion en Afrique, 25 septembre - 2 octobre 2000 ; Conférence internationale sur les organisations de promotion du commerce, Marrakech, 25-27 octobre, 2000.
- (d) Création d'un Centre d'information commerciales pour les pays islamiques (anglais : TINIC) avec site Internet. Des disques à archivage numérique (CD-ROMs) sont également distribués aux Points focaux du TINIC et aux opérateurs économiques. Une Réunion des points focaux nationaux a lieu tous les ans.
- (e) Publications, d'un rapport annuel sur le commerce intra-OCI et du magazine Tijaris (le magazine trimestriel du CIDC sur le

commerce inter-islamique et international), le Guide des exportateurs de l'OICI et la Liste des experts en matière de commerce international dans les Etats membres de l'OICI; (3ème réunion du NFP, juin 1999 ; publication des études sectorielles poissonneries, textiles, investissements).

- (f) Assistance technique aux Etats membres et programme de coopération OCI/ONU visant à améliorer la compétitivité de certains pays de l'OICI et à gérer l'expertise de certains entrepreneurs originaires ces pays;
- (g) Suivi des négociations du commerce international par l'élaboration d'études, l'organisation de séminaires et la participation à différentes réunions de l'OMC ; et
- (h) Mise en place d'un réseau d'informatique commerciale INIC (sur Internet et en CDROM à distribuer aux Points focaux Nationaux et aux opérateurs économiques) organisation de la 3^{ème} réunion du NFP en juin 1999.

En plus de la mise en œuvre de son programme de travail, le CIDC a élaboré une série de documents et de rapports qui ont été soumis à diverses instances additionnels en collaboration avec la BID, afin de porter à 13% le volume des échanges d'ici l'an 2001, qui est actuellement de l'ordre de 10%.

c) Institut islamique de technologie (IIT), à Dhaka

L'Institut Islamique de Technologie (II) est l'organe subsidiaire de l'OIC dont l'objectif consiste à développer les ressources humaines - domaine prioritaire identifié dans le Plan d'Action de l'OIC Visant à Renforcer la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres. La Quinzième (15^e) session du COMCEC, réunie du 4 au 7 novembre 1999, a noté avec satisfaction que l'IIT avait organisé

L'Institut a constamment poursuivi ses activités de développement des ressources humaines dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie ainsi que la formation technique et professionnel tel qu'il est mandaté. L'Institut, à présent, offre des stages académiques conduisant à des diplômes en ingénierie. La 24^e session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales, tenue à Djêddah, du 10 au 13 février 2001, a approuvé (en sa qualité d'Assemblée Générale de l'IIT) une proposition de changer le nom de l'Institut en « Université Islamique de Technologie. » En vue de pourvoir les exigences, de plus en plus grandes, de la spécialisation en matière d'ingénierie ; et pour aider les pays membres de l'OIC à s'adapter au rythme du milieu technologique qui change rapidement, des dispositifs sont mis en place pour offrir aussi des stages post-universitaires en ingénierie et en technologie. En sus des programmes académiques réguliers qui sont longs, l'Institut a, par ailleurs, procédé à des mises à jour des aptitudes et des connaissances techniques ainsi qu'à la rehausse du niveau des cours, stages, séminaires et ateliers de travail, comme ce fut toujours le cas depuis sa création.

L'IIT a pris une part active en soumettant un document de recherches sur « La consolidation des entreprises de petite et moyenne échelles, face à la globalisation et la libéralisation, » à une conférence internationale organisée par le Centre d'Ankara, SESRTCIC, à Abou Dhabi, dont le résultat a richement contribué à la séance d'échange de vues sur le sujet, tenue lors de la 16^e session du COMCEC. L'Institut a organisé une Conférence internationale et un Atelier de travail sur « Les questions critiques relatives à l'Energie et le Développement, en tant que défis se posant aux pays de l'OIC, » qui devait, de prime à bord, se tenir du 20 au 23 novembre 2000, en marge de la 25^e réunion du Conseil des gouverneurs et de la 14^e Cérémonie de promotion ;

En tant que point focal conjoint dans le domaine prioritaire du développement humain, l'IIT a maintenu des contacts étroits avec les organes subsidiaires et les autres institutions de l'OIC, ainsi qu'avec ceux des Nations Unies comme l'UNESCO, l'UNEP, l'ONUDI (anglais : « UNIDO, »), la CNUCED (anglais : « UNCTAD ») etc. Ces contacts ont

permis d'identifier un certain nombre de programmes lors de la réunion ONU-OCI, tenue à Vienne du 11 au 13 juillet 2000.

(d) Banque islamique de développement (BIP)

La Banque islamique de développement continue de renforcer le développement économique et de promouvoir le progrès social des pays membres et des communautés musulmanes. Dans ses efforts, la Banque est guidée par la « Déclaration de Makkah » et le « Plan d'Action Destiné à Renforcer la Coopération Economique, Commerciale et Technique entre les Etats Membres de l'OIC. » La Banque entretient une relation de travail étroite avec le COMCEC.

Au fil des ans, la Banque a créé toute une gamme d'institutions, plans et programmes dotés de dispositifs administratifs distincts que l'on pourrait adéquatement décrire comme étant le « Groupe de la BID. » Les institutions de ce Groupe pourvoient aux besoins des institutions de développement du monde islamique. Le Groupe de la Bid comprend la compagnie ou Société Islamique d'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (anglais : ICIEC), la Société islamique pour le développement du secteur privé (anglais : ICD), l'Institut islamique de recherches et de formation (anglais : IRTI), le Centre d'agriculture biosaline (anglais : BAC) ainsi que le Projet BID-Arabie Saoudite pour l'utilisation de la viande des offrandes à l'occasion annuelle du Eid-ul-Adha.

La Banque joue, de même, un rôle actif dans la tâche majeure qui consiste à rassembler des ressources sur le marché par des méthodes compatibles avec la Chari'a. Les opérations financières de la Banque peuvent être classées sous trois catégories, à savoir : (i) les opérations de financement de projets et d'assistance technique ; (ii) les opération de financement du commerce extérieur, et (iii) les opérations d'assistance spéciale. Les formes de financement des projets comprennent les prêts, la location-bail, les ventes à tempérament, le financement par voie de participation au capital, l'« istisna, » la participation aux bénéfices, les lignes de financement et l'assistance technique. La BID a contribué quelque 1 milliard de dollars américains de ses propres ressources et autant d'efforts dans le processus de mobilisation d'un milliard de dollars américains par deux moyens ou étapes : Financement par voie de Mourabaha et Plans de financements syndiqués. Les opérations de financement du commerce s'effectuent par voie de Mourabaha et par quatre plans, à savoir les Opérations de financement du commerce extérieur pour l'import (anglais : ITFO), le Plan de financement des exportations (anglais : EFS), le Portefeuille des banques islamiques pour l'investissement et le développement (anglais : IBP) et le Fonds d'investissement des parts de la BID (anglais : Unit Investment Fund - UIF). Quant aux fonds octroyés pour les opérations d'assistance

spéciale, ils sont décaissés du Fonds-Waqf. Jusqu'à la fin de l'an 1420 de l'Hégire, le montant total approuvé dans le cadre de toutes les catégories de financement (excluant les annulations) s'élevait à SUS 21.253 millions.

La Huitième Conférence islamique au Sommet, tenue à Téhéran, en 1997, a endossé les recommandations faites par la BID dans son document intitulé « Préparation de la Oummah au 21^{ème} Siècle dans les domaines de l'Economie, du commerce extérieur et de la coopération financière. » Il y a été demandé à la Banque d'élaborer, en consultation avec les organes de l'OCI et les institutions compétentes, les modalités de la mise en œuvre aux fins de transformer ou plutôt mettre en pratique la recommandation faite dans le document. En conséquence, quatre groupes de travail ont été constitués sur la formation, la santé, l'éducation et l'expansion du commerce intra-OCI. La BID a pris une part tout ce qu'il y a de plus actif aux travaux de ces groupes.

La BID a entrepris un programme gigantesque visant à promouvoir les ressources institutionnelles et en main d'œuvre de ses pays membres afin de leur permettre de participer efficacement au système de commerce multilatéral. L'on pourrait regrouper les activités d'assistance technique de la BID par rapport à l'OMC en deux grandes catégories : (i) l'assistance technique relative à la préparation des pays membres pour les conférences ministérielles et les négociations sur le commerce multilatéral et (ii) les activités de capacités techniques visant à promouvoir particulièrement la constitution des potentiels (« capacity building »). Depuis la création du Programme d'Assistance Technique relatif à l'OMC, un montant cumulatif de \$US 2.855.324 en a été affecté et 30 activités ont été menées. En plus des trois études sur l'investissement, l'agriculture et les services ont été entreprises par la Banque. A présent, la BID consigne deux études sur les TRIPs (ou aspects relatifs au commerce des droits de la propriété intellectuelle - français : ACDP) et sur le commerce électronique (anglais : E-commerce). La BID avait organisé six (6) réunions consultatives avant les trois (3) réunions ministérielles de l'OMC, outre les préparations, actuellement en cours, pour de nouvelles réunions consultatives s'adressant à la prochaine Réunion ministérielle de l'OMC à Doha.

Compte-tenu du rôle énorme que joue le secteur privé dans la promotion du développement économique, la Banque a pris plusieurs initiatives majeures dans le but de promouvoir et d'aider au développement du secteur privé dans les pays membres, et ce à travers la création de l'IBP, de l'UIF et de l'ICD. De surcroît, la Banque a « sponsorisé » (parrainé) un fonds d'infrastructure d'un montant de \$US1,5 milliard pour l'investissement dans les projets d'infrastructure du secteur privé dans les pays membres de l'OCI.

Le Réseau du système d'informations de l'OIC, mis en place par la BID, sous le sigle d'OICIS-NET, vise, quant à lui, à lier, les uns aux autres, par ce moyen, les pays membres de l'OCI. Une société mixte de secteur privé, entre l'OICIS-NET et MIMOS (une grande société de « Hi-Tech, » ou technologie de pointe en Malaisie) vient de voir ses décais finalisés pour être basée à Kuala Lumpur, en Malaisie, avec un capital autorisé \$US 14,5 millions dont la BID détient une part de 51%. Les principales activités de cette société consisteront, entre autres, en l'offre de services de portail d'informations ; le commerce électronique ; des services de connections (« connectivity ») et de consultation Internet. La BID a également approuvé le lancement de la phase-pilote ou expérimentale du Système d'informations et de promotion du commerce extérieur (anglais : TYPSSYS dont l'étude de faisabilité a été l'œuvre du Centre International du Commerce (anglais : ITC). La phase-pilote inclura le développement du website, ou site internet, un engin de recherches d'informations commerciales, un module acheteurs/vendeurs ainsi qu'un index mis à jour de sources d'informations sur les affaires mis au point lors de l'étude de praticabilité.

Lors de leur réunion tenue au Caire, le 23 novembre 2000, les ministres arabes des finances ont assigné à la BID la tâche de la gestion du Fonds d'Al-Qouds et du Fonds d'Al-Aqsa pour la Palestine. Ils se sont engagés à fournir \$US1,2 milliard en faveur de l'Intifada d'Al-Qouds et \$US800 millions pour le Fonds d'Al-Aqsa. Ceci étant le cas, la Banque est en train de préparer certains programmes et projets urgents en faveur du peuple palestinien, comme elle travaille sur des programmes à moyen et long termes pour financer les projets de la Palestine à partir de ces fonds.

(e) Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI)

La Chambre islamique du commerce et de l'industrie (CICI), organe affilié de l'OCI, poursuit toujours son programme de coopération économique et commerciale entre les secteurs privés des Etats membres de l'OCI. Dans ce contexte, elle met à exécution divers projets et programmes tracés dans le cadre de son troisième Plan d'action triennal (2001-2003). Le Plan inclut prioritairement les projets recommandés par la BID en matière de formation et de commerce intra-islamique. Ce Plan d'action avait été arrêté selon les lignes directrices du renforcement de la coopération économique entre les pays membres, tel que le souligne le Plan d'action de l'OCI.

Depuis 1995, la CICI poursuit énergiquement son programme pour le secteur privé et a tenu 7 réunions pour ce secteur en Turquie (1994), en Egypte (1995), en Indonésie (1996), au Pakistan (1997), au Liban (1998), au Cameroun (1999) et à Qatar (2000). Les recommandations de ces réunions ont été soumises à l'examen des

10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} sessions du COMCEC. La septième réunion du Secteur privé a eu lieu à Doha, Qatar du 15 au 17 octobre 2000. Les réunions du secteur privé se sont avérées un forum utile aux entrepreneurs, hommes d'affaires et représentants des institutions financières pour y discuter des perspectives futures de coopération et trouver de nouveaux marchés pour leurs produits.

Dans le cadre du suivi des recommandations issues des réunions du secteur privé, la 6^{ème} réunion qui s'est tenue au Cameroun en octobre 1999 a proposé de mettre en place un mécanisme d'observation pour veiller à la mise en œuvre desdites recommandations. Approuvée d'abord par la 15^{ème} session du COMCEC (novembre 1999), cette proposition a été ensuite entérinée et soutenue par la 27^{ème} CIMAE (Kuala Lumpur, juin 2000) et la 9^e Conférence islamique au Sommet tenue à Doha, en novembre 2000.

Un autre secteur important, la Chambre Islamique du Commerce oeuvre, quant à elle, pour le développement des entreprises de petite et moyenne échelles (anglais : SMEs) dans les pays islamiques membres. Cette proposition a également été approuvée par la 27^e CIMAE et le 9^e Sommet islamique. Ceci étant, un Groupe de travail a été établi pour formuler et passer en revue le programme de travail. Il a été convenu que ce Groupe se réunirait au moins une fois par an et s'occuperait de la formulation de programmes à être lancés dans le courant de l'an 2001 - année de la promotion et du développement des entreprises de petite et moyenne échelles.

Dans le but de renforcer davantage certains secteurs communs au sein des pays islamiques, comme ceux des textiles, du cuir et de l'agriculture, la Chambre islamique (CICI) a créé des conseils pour chacun de ces secteurs respectifs. Il convient de mentionner que lors de la réunion ministérielle tenue récemment, à Ispahan, République Islamique d'Iran, sur le Tourisme, en octobre 2000, selon une proposition faite par l'Egypte, il a également été suggéré qu'un Conseil Islamique de Chambre du Tourisme fût également créé.

Et pour renforcer aussi davantage l'interaction entre les hommes d'affaires des pays islamiques, la CICI a envoyé des délégations économiques dans certains pays africains. La première de ces délégations s'est rendue au Niger, au Burkina Faso et au Mali ; la seconde en Guinée, en Gambie, en Sierra Leone et au Sénégal. La troisième doit visiter certains pays islamiques au cours de l'année 2001.

La CICI coopère également avec la CIDC sur l'organisation des foires commerciales islamiques. De surcroît, elle se charge des petites réunions du secteur privé lorsque se tiennent des réunions du secteur privé.

Dans le cadre de ses prestations aux chambres nationales affiliées, la CICI a pris en charge un programme d'organisation de séminaires et d'ateliers. A ce jour, ceux-là ont eu lieu à Karachi en décembre 1996 et au Mali en 1997. Un Atelier sur le « Développement de la gestion industrielle et des aptitudes de commercialisation pour les entreprises privées dans les pays membres de l'OIC » s'est tenu à Istanbul, en Turquie, du 3 au 6 avril 2000, en collaboration avec l'Union des Chambres Turques et un autre Atelier de travail sur la « Facilitation du Commerce et les Foires pour les Chambres membres de la CIS a eu lieu au Caire, en Egypte, du 28 octobre au 1^{er} novembre 2000 dans le cadre du Mémorandum d'Entente (anglais : Memorandum of Understanding - MOU) signé entre le Fonds Egyptien et la Chambre Islamique.

En cette époque marquée par l'évolution rapide de la technologie de l'information, la CICI cherche à créer une base de données bien intégrées contenant des informations sur les pays membres de l'OIC, avec force détails sur les activités commerciales, l'économie, l'industrie, les foires de commerce et d'autres renseignements pertinents.

La Chambre Islamique a, d'autre part, mis en place un comité d'arbitrage des litiges portant sur l'investissement ou le commerce et susceptibles de surgir entre les opérateurs privés des pays de l'OIC.

Dans le but de renforcer le commerce et l'industrie entre les pays islamiques, la Chambre Islamique a signé des mémorandums d'accord (MOU) et des Accords de coopération avec plusieurs institutions et organisations internationales.

Grâce à la générosité de Sa Majesté le Serviteur des Deux Saintes Moquées le Roi Fahd ibn Abdel Aziz et du Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite ainsi que des efforts de S.E. le Cheik Ísmail Ali Abudawood, président de la Chambre islamique, la Chambre Islamique a établi son premier Bureau Régional à Djeddah dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djeddah. L'on s'attend à ce que d'autres Bureaux Régionaux soient ouverts en Tunisie et au Cameroun.

(f) Association islamique des armateurs (AIA), Djeddah

L'Association Islamique des Armateurs fut créée en vertu d'une résolution de la 3ème Conférence islamique au Sommet, tenue en 1981 à Makkah Al-Moukarramah pour servir la Oummah islamique dans le domaine du transport maritime. Elle a pour siège Djeddah, selon l'aimable désir du Royaume d'Arabie Saoudite qui la soutient sur le double plan financier et moral. Elle compte 33 Etats membres représentés par quelque 61 compagnies de navigation et de transport maritime. L'Organisation prend les mesures qui s'imposent pour les trois projets ci-après :

(i) La « Bakkah Shipping Company » (BASCO) :

La 21^{ème} CIMAE, tenue à Karachi, en 1993, a appelé l'Organisation à créer une compagnie islamique de transport maritime. De même, une résolution de la 24^e CIMAE a donné des directives à l'Organisation dans le sens d'accélérer la création de ladite compagnie. L'Organisation a procédé aux contacts nécessaires auprès des maisons de renommée internationale spécialisées dans la création des sociétés maritimes. Toutes les études menées ont confirmé la faisabilité de la création d'une telle compagnie. Le Sommet islamique tenu à Téhéran et le tout dernier Sommet Islamique réuni à Doha ont accueilli favorablement la création de la Bakkah Shipping Company (BASCO) et exhorté les Etats membres ainsi que les sociétés et les individus des Etats membres à contribuer à son capital.

(ii) Le Club Islamique ??????????

Un autre projet important est celui de la création d'un Club islamique ??????. Les Lignes Maritimes de la République Islamique d'Iran, membre du Comité exécutif, selon les directives de l'Assemblée Générale, ont mené une étude exhaustive sur les modalités de création de ce club. L'étude a conclu que ce projet économiserait annuellement plus de \$US200 millions qui, autrement, vont aux ?????? clubs étrangers. Lors de la 22^e réunion du Comité exécutif et la 14^e réunion de l'Assemblée générale tenue à Dubai, E.A.U., a comité « subsidiaire » a été créé pour suivre la création du Club Islamique. Le Sommet islamique le plus récent, à Doha, a soutenu la fondation du club et appelé les membres à y adhérer.

(iii) Système coopératif d'Information

L'Organisation a mené une étude exhaustive sur le Système coopératif d'Information. Les exigences nécessaires en ont été spécifiées. La création d'un tel système lierait tous les membres à un réseau tant rapide que très efficace.

ANNEX-I

LISTE DES ETATS MEMBRE AYANT SIGNE ET/OU RATIFIE
LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS ENTRANT
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE
COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE
LES ETATS MEMBRES DE L'OIC

NOM DE L'ETAT	Accord général de coopération économique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord cadre sur le système de préférences commerciales		Statut du Conseil islamique de l'Aviation civile (CIAC)		Statuts de l'Union des télécommunications des pays islamiques (UITP)		Statut de l'Institut islamique des Normalisations et métrologie pour les pays islamiques (SMIC)	
	Adoptée par la Res. No 1/8-E de la 3 ^{ème} CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977		Adoptée par la Res. No 7/12-E de la 12 ^{ème} CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/6/1981		Adoptée par la Res. No 1 du 6 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990		Adoptée par la Res. No 16/13-E de la 13 ^{ème} CIMAE Niamey/Niger 22-26/8/1982		Adoptée par Res. No 17/15-E de la 15 ^{ème} CIMAE Sana'a/Yemen 18-22/12/1984		Adoptée par Res. No.1 de la 14 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 1-4/11/1998.	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	20/5/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	15/11/96	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahraïn	21/05/80	30/08/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	05/12/77	18/04/78	04/11/97	-	4/11/97	-	10/9/83	-	-	16/4/88	-	-
Béroun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunei Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	23/12/85	-	-	19/5/92	14/9/93	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	23/01/78	02/08/83	25/10/94	-	25/10/94	-	-	-	-	-	-	-
Comores	28/04/78	16/01/81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Kirgiz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	21/04/79	-	25/08/82	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	08/11/77	06/06/78	-	16/12/78	15/11/96	31/12/99	-	-	11/6/87	7/5/88	-	-
Emirats Arabes Unis	29/12/77	1979	12/02/89	14/01/89	-	-	30/5/89	21-3-89	30/5/89	21/3/89	-	-
Gabon	23/01/78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	21/05/80	-	04/09/93	-	08/11/95	-	8/11/95	-	8/11/95	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	26/12/77	10/02/81	08/11/95	-	05/09/93	-	8/11/95	-	8/11/95	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	30/04/79	08/01/80	01/05/83	3/12/83	04/02/92	-	-	-	-	-	-	-
Iraq	02/07/78	1978	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran	08/11/95	07/11/95	08/11/95	15/9/94	08/11/95	12/5/93	8/11/95	-	4/9/93	6/10/93	-	-
Jordanie	29/12/77	10/05/79	04/11/98	25/2/99	01/02/95	21/12/98	25/10/94	-	12/3/88	8/4/86	-	-
Koweït	05/12/77	10/05/80	18/11/83	12/4/83	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	15/11/96	-	15-11-96	-	15-11-96	-	-	-	-	-	-	-
Libye	5/12/77	15/04/78	25/10/94	13/2/96	05/11/92	02/11/92	-	-	-	04/01/89	-	-
Malaisie	18/05/78	14/01/81	30/09/87	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maldives	17/12/77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	27/04/78	08/08/81	-	24/05/82	-	-	-	-	-	-	-	-
Moroc	23/01/78	16/04/79	02/11/80	07/05/90	29/09/93	-	26-10-00	-	30/12/85	-	-	-

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/17-01/REP

ANNEX-I

-2-

NOM DE L'ETAT	Accord général de coopération économique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord cadre sur le système de préférences commerciales		Statut du Conseil islamique de l'Aviation civile (CIAC)		Statuts de l'Union des télécommunications des pays islamiques (UITP)		Statut de l'Institut islamique des Normalisations et métrologie pour les pays islamiques (SMIC)	
	Adoptée par la rés. No 1/8-E de la 8 ^{ème} CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977	Adoptée par la Rés. No 7/12-E de la 12 ^{ème} CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/6/1981	Adoptée par la Rés. No 1 du 6 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990	Adoptée par la Rés. No 16/13-E de la 13 ^{ème} CIMAE Niamey/Niger 22-26/8/1982	Adoptée par Rés. No 17/15-E de la 15 ^{ème} CIMAE Sana'a/Yémen 18-22/12/1984	Adoptée par Rés. No. 1 de la 14 ^{ème} session du COMCEC Istanbul/Turquie 1-4/11/1998.	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
<i>albanie</i>	08/11/77	09/05/79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>albanie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	18/05/78	07/08/78	-	-	-	-	8/12/84	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	4/11/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-	-	-
<i>algerie</i>	15/04/80	28/04/81	25/10/94	10/12/94	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	08/08/78	-	26/11/78	10/2/78	05/09/93	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	14/01/78	1978	20/12/81	10/7/82	25/10/94	11/10/93	-	1989	-	30/4/86	-	-
<i>algerie</i>	28/04/78	18/03/80	15/03/82	15/3/82	10/09/92	-	22/5/83	-	3/01/87	11/1/86	7-1199	-
<i>algerie</i>	24/09/78	09/09/80	26-10-00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	14/01/78	27/06/79	23/9/85	17/9/84	10/09/92	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	25/12/77	28/02/79	17/6/87	30/6/94	01/9/91	30/6/94	17/6/87	4/2/89	17/6/87	4/2/89	-	-
<i>algerie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	24/12/78	-	19/12/83	25/11/84	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	14/01/78	-	20/12/81	-	13/5/92	-	4/9/93	-	4/9/93	-	-26-10-00	-
<i>algerie</i>	04/06/78	15/07/80	-	-	-	-	-	-	-	-	7-11-99	-
<i>algerie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	04/11/97	-	04/11/97	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	27/04/78	-	-	-	14/1/92	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	27/01/79	13/04/80	10/06/82	11/11/83	21/1/93	31/7/00	6/1/83	11/11/83	8/11/95	14/2/00	-	-
<i>algerie</i>	29/12/77	02/07/82	16/07/87	09/2/91	23/9/91	28/11/91	-	-	-	-	7-11-99	-
<i>algerie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>algerie</i>	29/12/77	-	12/06/82	-	-	-	25/10/94	-	25/10/94	-	-	-
TOTAL	41	27	29	19	22	8	14	4	13	10	4	-

ACCORD

-VII-

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OIC
SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OIC
SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

I. INTRODUCTION

La 16^{ème} Session du COMCEC a demandé au Secrétariat Général (paragraphe 25, Résolution I), de continuer à soumettre à la Session Annuelle du COMCEC un compte-rendu périodique sur la mise en œuvre du Plan d'Action. L'évaluation ci-après s'inscrit donc dans le cadre de cette résolution.

II. Données de base sur le Plan d'Action :

La Sixième Session de la Conférence Islamique au Sommet a chargé le COMCEC de concevoir une nouvelle stratégie pour le Plan d'Action destiné au renforcement de la Coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC, en prenant en compte les mutations qui se sont opérées au niveau mondial depuis l'adoption du Plan d'Action initial en 1981. En conséquence, un Plan révisé a été approuvé par la Dixième Session du COMCEC (Novembre 1994).

Le document y afférent a été ultérieurement entériné en même temps que la stratégie proposée par le COMCEC, par la 7^{ème} Session de la Conférence islamique en Sommet (Casablanca, décembre 1994), par sa résolution 8/7-E(IS).

Le 7^{ème} Sommet islamique a noté, entre autres que la stratégie de coopération économique adoptée par le COMCEC tend à privilégier la coopération entre les sous-groupes régionaux et se fonde sur les principes du libéralisme économique, de la promotion du secteur privé et de l'intégration dans une économie mondialisée tout en respectant les structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres, ainsi que leurs engagements internationaux. Il a également noté que le Plan d'Action reste perfectible et susceptible d'être amélioré en cours de route. Le Sommet a néanmoins insisté sur l'urgence de la mise en œuvre de ce plan et appelé les Etats membres à accueillir les réunions intersectorielles des Groupes d'experts prévues au chapitre du suivi et de la mise en œuvre.

A sa 11^{ème} Session, le Comité de Suivi du COMCEC a examiné les aspects techniques et organisationnels des réunions internationales et a recommandé qu'au lieu de tenir une réunion inter sectorielle pour amorcer la mise en œuvre du Plan d'Action il serait plus pratique et judicieux d'en tenir plusieurs afin de traiter soit un thème isolé soit plusieurs questions reliées entre elles. La 11^{ème} Session a retenu cette dernière recommandation et a appelé les Etats membres à abriter à la fois des réunions sectorielles et des réunions inter-sectorielles.

III) Mécanisme de mise en œuvre du Plan :

Comme prévu par les dispositions du mécanisme de suivi de la mise en œuvre, qui fait partie intégrante de ce Plan, le processus d'exécution des projets de coopération spécifiques dans chacun des deux domaines prioritaires doit démarrer avec la tenue des réunions sectorielles d'Experts. Le mandat donné à ces réunions d'experts dans chaque secteur ou volet du Plan est d'identifier les besoins et de faire des

propositions. Il incombe donc à ces experts de définir des projets de coopération spécifiques dans les secteurs prioritaires. Des « Comités de projets » sont censés être constitués avec les Etats membres et présidés par le pays ayant initié le projet. La responsabilité du pilotage de chaque projet incombera entièrement au Comité concerné.

IV) Réunions du Groupe d'Experts :

Depuis l'adoption du Plan révisé, toutes les réunions du COMCEC, aussi bien que celles de Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, ont appelé les Etats membres à accueillir des réunions sectorielles de Groupes d'experts.

1. Le gouvernement de la République de Turquie a abrité la réunion du groupe d'experts sur la monnaie, les finances et le mouvement des capitaux à Istanbul, du 1 au 3 septembre 1997. Un certain nombre de projets de coopération et d'idées de projets ont fait l'objet de discussions à la réunion sur proposition de certains Etats membres et d'autres institutions de l'OCI. La réunion a réitéré les principes de base du plan d'action, à savoir que la participation à la mise en œuvre des projets proposés est facultative pour les Etats membres et que le secteur privé aurait un rôle central à jouer dans ce processus. La réunion a également souligné la nécessité de profiter au maximum des facilités déjà existantes au sein du système de l'OCI pour la réalisation des projets proposés.

La réunion a demandé au Secrétariat général de l'OCI de recueillir les réponses des pays membres aux propositions de projets et de les communiquer au fur et à mesure aux pays qui les ont proposés et qui, par la suite, convoqueraient des réunions des comités respectifs chargés de les étudier.

Le gouvernement de la République islamique du Pakistan a organisé la réunion du groupe d'experts sur la facilitation du commerce extérieur des Etats membres de l'OCI à Karachi, les 24 et 25 octobre 1997. Au cours de cette réunion, une série de propositions, de projets et d'idées ont été formulées. Le Secrétariat général a communiqué ces idées et propositions de projets aux Etats membres et attend leurs réponses.

Le Gouvernement du Burkina Faso a manifesté son intérêt pour un certain nombre d'idées de projets proposés par les institutions de l'OCI lors de la Réunion du Groupe d'experts sur le commerce extérieur.

La République de Turquie a offert d'abriter la réunion du groupe d'experts sur la technologie et la coopération technique. Conformément à cette offre, la réunion du groupe d'experts sur la technologie et la coopération technique a eu lieu à Istanbul du 6 au 8 mai 1998. Trois pays, la Jordanie, la Turquie et le Soudan ont soumis 18 propositions de projets. Ayant suscité l'intérêt de certains délégués, conformément à la décision du comité, le rapport de la réunion du comité du groupe d'experts ainsi que les propositions de projets ont été transmises à tous les Etats membres en leur demandant de faire parvenir leur réponse au Secrétariat général dès le 1^{er} octobre

1998. D'autre part, les Etats membres qui ont eu à manifester leur intérêt au cours de la réunion du groupe d'experts sont invités à le confirmer par écrit à la Conférence dès le 1^{er} octobre 1998. Pour leur part la République islamique d'Iran et le Royaume Hachémite de Jordanie ont fait d'autres propositions.

La République du Cameroun a soumis deux nouveaux projets. Tous ces nouveaux projets reçues dans le cadre du profil des projets ont été envoyés aux Etats membres qui ont l'intention de soumettre des projets ont été invités à le faire suivant le formulaire réservé au profil des projets. Les Etats membres intéressés par les projets proposés par les institutions de l'OIC ont été invités à soumettre ces derniers comme étant leurs propres projets pour qu'ils puissent être transmis aux Etats membres.

Les réponses aux propositions/idées des projets envoyés par certains Etats jusqu'à la fin octobre 1999 figurent au tableau en annexe. Les noms des pays intéressés par un (des) projets (s) spécifique (s) ont été communiqués aux pays initiateurs de ces projets :

V. ACTIVITES MENEES DANS DES SECTEURS CONNEXES :

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995 à Téhéran la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OIC sur la sécurité alimentaire et le Développement agricole. La Déclaration issue de cette Conférence a mis l'accent sur la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole dans les zones qui en ont les potentialités et a décidé de passer en revue de manière périodique la situation de la sécurité alimentaire dans l'ensemble des Etats membres de l'OIC.

La 3^{ème} Conférence ministérielle de l'OIC sur les Postes et Télécommunications s'est tenue du 8 au 11 juillet 1996 à Téhéran, République Islamique d'Iran. La résolution en 25 points adoptée par la Conférence précise les domaines de coopération et fait des recommandations spécifiques sur l'action à mener par les Etats membres. La réunion a décidé que des réunions de Groupes d'experts, des séminaires et des symposium soient organisés annuellement au niveau régional au sujet de la coopération dans le domaine des postes et télécommunications en y associant le secteur privé. Il a été également décidé d'organiser de façon plus fréquente la réunion ministérielle sur les postes et télécommunications à raison d'une fois au moins tous les trois ans.

La première réunion ministérielle de l'OIC sur le Tourisme s'est tenue du 2 au 4 octobre 2000 à Isfahan. La réunion a adopté une résolution sur le Tourisme et la Déclaration d'Isfahan. La résolution a reconnu la nécessité d'accueillir des réunions d'experts sur les voies et moyens d'accélérer une mise en œuvre effective des dispositions pertinentes sur le Tourisme contenues dans le Plan d'Action. Elle a également décidé de mettre en place un Comité de suivi.

La 8^{ème} édition de la Foire Commerciale islamique est prévue du 15 au 20 octobre 2000 à Doha, Etat de Qatar en même temps que la 7^{ème} réunion du Secteur privé (15-17

octobre 2000). La Foire sera organisée par le CIDC en collaboration avec le gouvernement de Qatar et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Qatar.

VII. ACTIVITES DE SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA 16^{ème} SESSION DU COMCEC :

L'appel lancé par la 16^{ème} Session du COMCEC a tous les Etats membres n'ayant pas encore signé ni ratifié les divers Accords et Statuts élaborés sous les auspices de l'OCI en vue d'intensifier la coopération économique entre ces Etats a été relayé par le Secrétariat général et retransmis à toutes les parties concernées. Simultanément, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie a été invitée à demander à toutes les Chambres nationales qui y sont représentées de faire tout leur possible pour diligenter la signature et la ratification des Accords et Statuts de l'OCI par leurs Gouvernements respectifs et répondre à l'appel du COMCEC.

La 16^{ème} Session du COMCEC s'est félicitée des offres faites par les Gouvernements de la République Arabe d'Egypte. La République du Soudan, le Burkina Faso, la République Islamique d'Iran, la République Gabonaise, l'Etat de Palestine et la République d'Indonésie en vue d'accueillir différentes réunions ministérielles, réunions sectorielles au niveau du Groupe d'experts, ou séminaires et ateliers régionaux. Dans ce contexte, le Secrétariat général maintient un contact suivi avec tous les Etats membres en vue de prendre les dispositions nécessaires pour organiser ces manifestations.

La 15^{ème} Session du COMCEC a demandé au Secrétariat général de continuer à suivre de près les activités en cours et les résultats des trois réunions sectorielles du Groupe d'experts, et ce dans la perspective de constituer les Comités de Projet chargés de piloter les propositions de projets annoncées au cours de ces réunions, comme prévue dans le Plan d'Action. Les Etats membres ont été en ouvre instamment invités à faire connaître la suite qu'ils attendent donner aux propositions de projets émanant des réunions sectorielles d'experts pour permettre la mise en place desdits Comités de projet dans les meilleurs délais possibles. En conséquence, le Secrétariat général a promptement fait circuler les propositions de projet susmentionnées tout en invitant les Etats membres à lui indiquer le plus rapidement possible, celles qui auront éventuellement retenu leur intérêt.

Un certain nombre de réponses ont été reçues et aussitôt transmises au (x) pays initiateur (s) du (ou des) projet (s) afin de diligenter la mise en place des Comités de Projet avec les Etats membres intéressés, comme la grande majorité des Etats membres n'ont pas encore fait connaître leur sentiment, une note de rappel a été adressée par le Secrétariat général à tous les Etats membres pour les exhorter à diligenter leur réponse.

Ayant décidé de faire « des incidences des barrières non-tarifaires sur le Commerce Extérieur des Etats membres » le thème de séances d'échanges de vues à organiser au cours de sa 16^{ème} Session, la 15^{ème} Session du COMCEC a demandé au SESRTCIC en collaboration avec le CIDC, CICI et la BID et les autres institutions islamiques et

internationales concernées d'organiser un atelier sur ce thème précis avant la 17^{ème} Session du COMCEC et d'en faire rapport à ladite Session.

VII. EVALUATION DES REUNIONS DE GROUPE D'EXPERTS TENUES JUSQU'A NOS JOURS:

A la demande de la 14^{ème} Session du COMIAC, le Secrétariat général a soumis un rapport détaillé sur l'état général de la mise en œuvre du Plan d'Action à la 15^{ème} Session du COMCEC tenue du 4 au 7 novembre 1999 à Istanbul. Un certain nombre d'observations et de conclusions tirées de l'évaluation de l'expérience acquise des réunions de Groupes d'experts tenues jusqu'à nos jours, et consignées dans le rapport susmentionné, sont récapitulées ci-après.

- a) observations et conclusions sur les réunions de groupe d'experts :
 - i) Il a été remarqué que les projets sont soumis aux Etats membres, la plupart du temps au cours des réunions des groupes d'experts et non avant, d'où les difficultés qu'ont les Etats membres à les examiner pour permettre aux experts venus participer aux réunions de prendre un engagement ou de manifester un quelconque intérêt de leur gouvernement respectif dans n'importe quel projet que ce soit. Ainsi, la constitution des comités du projet au cours des réunions du groupe d'experts devient quasiment impossible.
 - ii) Le nombre des Etats membres ayant soumis des projets aux réunions des Groupes d'experts est resté très limité. Bien que le mécanisme prévoit la possibilité pour les Etats membres de soumettre des projets, même après la tenue de la réunion des groupes d'experts, personne n'a pu mettre à profit cette option malgré les demandes spécifiques qui leur ont été adressées,
 - iii) La constitution des comités de projets dépend de l'intérêt manifesté par les Etats membres sur les projets en question. Cette manifestation d'intérêt n'a pas été assez significative sur l'ensemble des propositions de projet présenté jusqu'à la tenue des trois réunions du groupe d'experts,
 - iv) Dans certains cas, les réponses des Etats membres ne reflètent pas distinctement leur point de vue sur un quelconque projet. Ces réponses font plus état d'observations générales et de commentaires que l'expression d'intérêt ou d'engagement pour un projet conjoint.
 - v) Dans beaucoup de cas, les réponses des Etats membres ne correspondent pas aux modalités d'action de suivi prévue dans les mécanismes de mise en œuvre des propositions de projets faites par le groupe d'experts. Ceci s'explique par l'incompréhension même du mécanisme de mise en œuvre.

- vi) Beaucoup de propositions de projets soumises par les Etats membres s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales, de développement des Etats membres proposant et sont généralement dénués d'éléments régionaux ou multinationaux. Cela provient d'un manque d'intérêt manifesté de la part des Etats membres.
 - vii) Aucun des Etats membres proposant qui, conformément au mécanisme de mise en œuvre ont la responsabilité de constituer les comités de projet, respectifs en cas de réception d'un nombre suffisant de réponses sur des projets ou des idées de projets précis n'a entrepris une quelconque initiative ou montré son intention d'accomplir une quelconque action à ce sujet..
 - viii) Conformément au mécanisme de suivi et de mise en œuvre du plan d'action, seul un Etat membre peut soumettre des propositions de projet tout en assumant la responsabilité de former des comités de projet regroupant les Etats membres intéressés et prendre toutes les mesures conséquentes relatives à la mise en œuvre des projets. Puisque les institutions de l'OCI ne peuvent assurer cette responsabilité, les idées émises par ces institutions à titre de contribution au cours des délibérations du Groupe d'experts, constituent un large éventail de choix en faveur de l'Etat membre intéressé.
 - ix) L'absence de mécanisme ou de dispositions qui engageraient directement les représentants du secteur privé et les institutions financières dans le processus de mise en œuvre, est demeuré le point faible du mécanisme actuel de suivi et de mise en œuvre.
 - x) L'absence de soutien financier et d'assistance technique pour l'élaboration des propositions de projet, constitue un sérieux obstacle à l'accroissement de projet viables présentés par les Etats membres,
 - xi) Une réunion de. Groupe d'experts, par définition, nécessite la participation de personnes bien informées et techniquement qualifiées pour réaliser le résultat escompté. Les délégations prenant part aux réunions de Groupes d'experts sont souvent composées pour la plupart, de non-experts.
 - xii) L'absence de réponses adéquates de la part des Etats membres, à l'invitation à participer aux réunions sectorielles du Groupe d'experts, est demeuré un problème persistant. Cette question cruciale ne peut être résolue que grâce à la manifestation d'un intérêt réel traduit en une participation effective d'experts compétents et bien informés à ces réunions;
- b) Quelques suggestions formulées sur la base des observations et conclusions :

Les suggestions suivantes ont été formulées en partant de l'axiome selon lequel

le succès ou l'échec de toute initiative à caractère multinational est essentiellement tributaire du niveau d'intérêt et du degré de volonté politique affiché par les Etats membres.

- i) L'élaboration des documents de pré-faisabilité de projets régionaux montrant non seulement la viabilité du projet et les avantages que les Etats membres pourraient en tirer, exige un degré de technicité et d'expertise professionnelle que l'on ne retrouve pas au niveau de certains Etats membres et qui pourraient, le cas échéant, être intéressés à formuler des propositions et à jouer un rôle de premier plan pour diriger de tels projets. Les institutions compétentes disposant de l'expertise nécessaire en matière d'élaboration et l'évaluation de projets, pourraient être associées dès le début du processus selon des dispositions institutionnelles appropriées.
- ii) Tout en préparant les documents de pré-faisabilité pour tous les projets proposés, des efforts doivent être concentrés sur la clarification de la nature et de l'ampleur des obligations financières que tout Etat membre intéressé serait appelé à remplir.

Les documents doivent également identifier les sources de financement possibles autres que la contribution directe des Etats membres participants, ce qui apporte des éléments de prévisibilité vitaux quant à la motivation des Etats membres désireux de participer au projet.

- iii) L'idée de désigner une ou plusieurs institutions compétentes de l'OCI pour travailler sur chaque proposition de projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI et en tant que points focaux de projets, mérite d'être sérieusement envisagée. Les institutions ainsi désignées devront apporter un soutien technique à l'Etat membre proposant dans le cadre de l'élaboration des études de pré-faisabilité, pourvoir à une clarification technique et assister les Etats membres proposant dans l'élaboration des documents pour la réunion des Comités de projets.
- iv) On devait faire davantage appel aux ressources et à l'expertise technique de la BED dans l'élaboration des études de pré-faisabilité et de faisabilité. L'Etat membre proposant devrait s'assurer le soutien de la BID en engageant des experts et en procédant à l'évaluation des bénéfices attendus des projets proposés aux autres Etats membres.
- v) Un examen et une évaluation minutieuses du mécanisme de suivi et de mise en œuvre du plan d'action et de la réévaluation du modus operandi du COMCEC devraient être envisagées pour permettre au Comité permanent de faire le bilan de la situation et de procéder à des rectifications partout où cela s'avère nécessaire. L'examen devra également comprendre les voies et moyens de faire participer le secteur privé et les institutions financières à la mise en œuvre du plan d'action.

- vi) Un examen et un suivi permanents des travaux des Comités de projet devront être effectués de préférence pendant les réunions annuelles du COMCEC. La session des Comités devrait se tenir en marge des sessions du COMCEC pour aider à lancer les réunions initiales des Comités de projets qui auraient dû être déjà constitués.
- vii) Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme permettant de suivre la mise en œuvre des décisions prises par le secteur privé dans le cadre du COMCEC ainsi que la mise en application du Plan d'Action de l'OCI. A ce propos, la suggestion faite par la CICI de constituer un Groupe de suivi composé de la CICI, du Secrétariat général de l'OCI, du SESRTCIC, du CIDC et de la BID, mérite d'être examinée.

c) RECOMMANDATIONS DE LA 16^{ème} SESSION DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC :

Après un débat approfondi sur le bilan susmentionné soumis par le Secrétariat Général, la 15^{ème} Session du COMCEC a adopté une résolution exprimant sa préoccupation concernant la lenteur de la mise en œuvre du « Plan d'Action » et recommandé au Comité de suivi, à l'occasion de sa prochaine réunion de « proposer les meilleurs remèdes possibles à la situation ». C'est ainsi que le Comité de suivi, lors de sa 16^{ème} réunion tenue du 9 au 11 mai 2000 à Istanbul, a examiné les voies et moyens possibles permettant de diligenter la mise en œuvre du Plan, et a décidé de transmettre les recommandations suivantes à l'examen de la 16^{ème} Session du COMCEC.

- i. En vue de susciter la motivation des Etats membres par rapport à tout projet conjoint, seuls les projets présentant un intérêt pour un groupe d'Etats membres, doivent faire, initialement l'objet d'un accent particulier. Le profil de projet doit mettre l'accent sur ce aspect du projet en indiquant, tout spécialement les bénéfices que pourraient en tirer les pays de la région ou le groupe d'Etats membres en question.
- ii. La pratique existante selon laquelle un Etat membre soumet des projets qui leur sont propres et les fait connaître ensuite aux Etats membres intéressés, ne s'est pas avérée efficace. Une approche alternative qui consiste à identifier un certain nombre d'Etats membres intéressés avec lesquels des consultations préliminaires sont alors engagés avec le pays initiateur du projet, avant et après sa soumission à la réunion du Groupe d'experts, semble avoir plus de chances de succès.
- iii. Les facilités et l'expertise disponibles au niveau du système de l'OCI, en général, et des institutions comme la BID, le SESRTCIC, le CIDC, l'IIT et la CICI, en particulier, doivent être utilisées de manière optimale au moment d'élaborer des projets et ce, de la façon la plus professionnelle et la plus efficace possible du point de vue technique.

- iv. Il convient d'explorer la faisabilité de l'utilisation de l'expertise de la BED dans des cas appropriés pour former un consortium comprenant des institutions financières compétentes aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du système de l'OCI en vue de financer la mise en œuvre des projets conjoints dans le cadre du Plan d'Action de l'OCI.
- v. Au vu du rôle central du secteur privé dans le développement économique des Etats membres, le Comité réaffirme la nécessité d'associer le secteur privé et invite la Chambre islamique d'en faire de même au cours des réunions qu'elle tient dans ce cadre.

VIII) LA REUNION -DU GROUPE D'EXPERTS SUR LES VOIES ET MOYENS D'ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION :

La 16^{ème} Session de la réunion du COMCEC a exprimé sa préoccupation face à la lenteur dans la mise en œuvre du Plan d'Action et a exhorté les Etats membres à entreprendre des actions appropriées pour sa mise en œuvre immédiate. Elle a préconisé à cet égard la tenue d'une réunion à participation illimitée du Groupe d'experts avant la 17^{ème} réunion du Comité de Suivi prévue du 9 au 10 Mai, 2001, « pour explorer les voies et moyens d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action et a salué l'offre faite par la République de Turquie d'accueillir la réunion du Groupe d'experts. En conséquence la réunion du Groupe d'experts se tiendra les 6 et 7 mai 2001 à Istanbul.

Le rapport de la dite réunion contenant les conclusions et recommandations sera soumis au Comité de suivi pour examen.

No. S.	Idées/Projets Proposés	Pays/Institutions Proposées	
	COOPERATION TECHNIQUE		
1.	Coopération technique dans le domaine de l'informatique entre les Etats membres de FOCl.	Jordanie	
2.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine de la préservation du Patrimoine.	Jordanie	
3.	Production de papier et de Pâte à papier au Soudan.	Soudan	
4.	Centre d'innovation. De Conception et de Fabrication de PROTOTYPES.	Soudan	
5.	Logement et Habitat au Soudan.	Soudan	
6.	Production de Cellules Photovoltaïques.	Soudan	
7.	Coopération technique entre les Offices de Brevets Kazakhstan des Etats membres de l'OCI.	Turquie	
g.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine d'incubateurs d'affaires.	Turquie	
9.	Coopération dans le domaine du développement technologique avions turbosoufflante régionaux de moyenne portée.	Turquie	
10.	Octroi d'une assistance technique pour la création de fondations de développement technologique dans les Etats membres de l'OCI.	Turquie	
11.	Centre islamique de recherche sur l'Energie et le développement de la technologie.	Turquie	
12.	Agence Spatiale des Pays islamiques.	Turquie	
13.	Education à Distance.	Turquie	
14.	Coopération technique dans le domaine de la protection de l'environnement Utilisation écologiquement rationnelle de la zone côtière pour prévenir l'érosion accélérée des plages/côtes.	Turquie	
15.	Metamotrone et Metribuzine. Projet de Développement pour la production de fongicides en Iran à partir des dérivés du tzarine.	Iran	Arabie Saoudite
16.	Tonoxynil (tortil) Projet de Développement pour ces importants fongicides et leurs dérivés.	Iran	Arabie Saoudite
17.	Carbamazepme Projet de Développement pour la production de Carbamazepine à raison de 25MT par an.	Iran	Arabie Saoudite
18.	SUT, logiciel pour le transfert calorifique et l'analyse des charges professionnelles.	Iran	Arabie Saoudite
19.	Essais sur le terrain.	Iran	Arabie Saoudite
	MONNAIE, FINANCES ET CIRCULATIONS DES CAPITAUX.		
20.	Création d'une Société islamique d'assurance et de réassurance.	Turquie	
21.	Société islamique des Finances, parrainée par la BLD.	Turquie	
22.	Système (Union) islamique multilatéral de Compensation.	Turquie	
23.	Etablissement d'un programme intégré pluriannuel sous les auspices de OCI. pour la formation et l'organisation de séminaires dans les domaines financier et monétaire.		

24.	Compilation par le CRSESEFPI, en collaboration avec la BID/IIRF, d'un inventaire des experts musulmans dans le domaine de la monnaie, des banques et des finances.	Turquie	
25.	Collecte régulière et systématique, et diffusion de données détaillées et informations relatives à la monnaie et aux activités bancaires et financières. Préparation par le CRESESEFPI, en collaboration avec la BID. D'un ensemble de bases de données sur les activités pertinentes.	Turquie	
26.	Compilation par le CRSESEFPI, en collaboration avec la BID/IIRF, d'un inventaire des banques et institutions financières dans les pays membres.	Turquie	
COMMERCE EXTERIEUR			
27.	Mécanisme pour la collecte et la diffusion systématique d'informations détaillée sur les barrières tarifaires et non-tarifaires des pays membres.	Turquie	Burkina Faso; Sultanat of Oman.
28.	Création de sociétés commerciales islamiques	Turquie	
29.	Mécanisme pour l'intégration on des pays membres de L'OCI dans le système du commerce international.	Turquie	Burkina Faso
30.	Etude sur La détermination des avantages économiques comparés des pays membres de l'OCI.	Turquie	Sultanate of Oman.
31.	Création d'un Fonds islamique pour le développement du marché des exportations	SESRTCI C	
32.	Collection et compilation de l'information statistique Concernant les besoins en matière d'importation et les potentialités d'exportation des pays membres.	SESR TCIC	
33.	Développement d'un programme de transport conjoint pour les pays membres enclavés.	SESR TCIC	
34.	Préparation d'une étude détaillée de la réglementation et des procédures commerciales des pays membres.	SESR TCIC	
35.	Services de facilités commerciales qui seraient assurés par les chambres nationales des pays membres.	ICCI	
36.	Facilités de gestion des importations que pourraient assurer les chambres nationales des pays membres.	ICCI	

Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/17-01/REP

37.	Programme pour la formation de spécialistes de Burkina Faso formation dans le domaine du commerce international.	ICDT	Burkina Faso
38.	Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales.	ICDT	Burkina Faso
39	Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales	ICDT	
40.	Introduction d'une rubrique permanente sur les foires commerciales éventuelles dans le réseau INTERNET du CIDC.	ICDT	

COMCEC-FC17

- VIII -

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
CHARGÉ D'ACCÉLÉRER LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN D'ACTION DE L'OCI**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

Original : Anglais

R A P P O R T
DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
CHARGÉ D'ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE
L'OCI POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

(Istanbul, 6-7 mai 2001)

1. La réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour la coopération économique et commerciale s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, les 6 et 7 mai 2001.

2. Ont participé à la réunion les représentants des Etats membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) :

1. République d'Azerbaïdjan
2. Burkina Faso
3. République Arabe d'Egypte
4. République de Guinée
5. République d'Indonésie
6. République islamique d'Iran
7. Royaume Hachémite de Jordanie
8. République du Kazakhstan
9. Etat du Koweït
10. Malaisie
11. République du Mali
12. Royaume du Maroc
13. Mozambique
14. République du Nigeria
15. Sultanat d'Oman
16. République Islamique du Pakistan
17. Etat de Palestine

18. Etat du Qatar
19. Royaume d'Arabie Saoudite
20. République du Sénégal
21. République du Soudan
22. République de Tunisie
23. République de Turquie
24. Etat des Emirats Arabes Unis

3. Participaient également à la réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées suivants de l'OCI :

- 1) Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC)
- 2) Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- 3) Institut islamique de technologie (IIT)
- 4) Banque islamique de développement (BID)
- 5) Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)
- 6) Organisation de l'association islamique des armateurs (OAIA)

4. Le Centre de l'ONUDI pour la coopération régionale à Ankara a aussi participé à la réunion en tant qu'observateur.

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I).

Séance d'ouverture

5. La réunion a été ouverte et présidée par SE l'ambassadeur Yaşar YAKIŞ, chef de la délégation turque. Le message de SE Dr Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI, a été ensuite lu par SE l'ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI.

(Une copie du texte du message de SE Dr Abdelouahed BELKEZIZ figure en Annexe II).

Election du Bureau

6. Au titre du Point 2 de l'ordre du jour, le Bureau de la réunion a été élu comme suit :

Président	: République de Turquie
Vice-Président	: Royaume d'Arabie Saoudite
Vice-Président	: Etat de Palestine
Vice-Président	: République d'Indonésie
Vice-Président	: Burkina Faso
Rapporteur	: République islamique du Pakistan

Adoption de l'ordre du jour

7. Au titre du Point 3 de l'ordre du jour et suite à l'adoption de l'ordre du jour de la réunion, un comité de rédaction à composition non limitée a été formé sous la présidence du Rapporteur, SE l'ambassadeur Qazi HÜMAYUN, Chef de la délégation de la République islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour tel qu'adopté par la réunion figure en Annexe III).

Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour la coopération économique et commerciale

8. Au titre du Point 4 de l'ordre du jour, SE l'ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN, Directeur aux affaires économiques, a présenté le rapport de base du Secrétariat général. Le rapport retrace l'évolution de la question examinée par la réunion et passe en revue les réunions sectorielles de groupes d'experts chargées de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI tenues jusqu'ici. Après l'évaluation de ces réunions de groupes d'experts, le rapport formule certaines suggestions destinées à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI.

9. La réunion a exprimé son appréciation des informations concises contenues dans le rapport et destinées à faciliter les délibérations de la réunion.

(Une copie du texte du rapport de base du Secrétariat général figure en Annexe IV).

Problèmes confrontant la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI et voies et moyens d'activer sa mise en œuvre

10. Au titre du Point 5 de l'ordre du jour, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC) a présenté un document de travail sur les *Problèmes confrontant la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI et les voies et moyens d'accélérer sa mise en œuvre*, en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI. Le rapport souligne les divers problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI tels que les contraintes politiques, financières, organisationnelles et de ressources humaines, et propose quelques solutions possibles pour accélérer sa mise en œuvre. Un document de l'IIT sur cette question a été également soumis à la réunion

11. Au cours des délibérations sur ce point, la réunion a exprimé son appréciation des efforts déployés par le Centre pour la préparation du document de travail sur la question, document qui a contribué à faciliter les travaux de la réunion. Les Etats membres ont également exprimé leurs vues concernant les raisons du retard accusé dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI ainsi que leurs propositions pour en accélérer la mise en œuvre. La réunion a pris note avec appréciation du document présenté par l'IIT.

(Des copies des documents de travail présentés par le SESRTCIC et par l'IIT figurent en Annexe V et VI).

Mesures en faveur de la promotion et de l'expansion du commerce intra-OCI

12. Au titre du Point 6 de l'ordre du jour, le CIDC, la BID et l'OAIA ont soumis des documents de travail sur les questions de la promotion du commerce, du financement du commerce et du transport respectivement.

13. La réunion a exprimé son appréciation des efforts déployés par le CIDC, la BID et l'OAIA ainsi que de leur contribution et de leurs documents respectifs sur la question.

(Des copies des documents de travail soumis par le CIDC, la BID et l'OAIA figurent en Annexes VII à IX respectivement).

Modalités de participation active du secteur privé dans les activités du COMCEC

14. Au titre du Point 7 de l'ordre du jour, la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO) a présenté un document sur les modalités de participation active du secteur privé dans les activités du COMCEC, avec la contribution de la BID.

15. Le document souligne le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans les activités du COMCEC afin de constituer une composante essentielle du développement économique. Les propositions portent sur les moyens de susciter une prise de conscience au sein du secteur privé et de sensibiliser ce dernier aux questions sur lesquelles portent les activités du COMCEC. Le document met également l'accent sur la nécessité de développer les PME dans les domaines de l'industrie et des services et de promouvoir la technologie de l'information, l'investissement privé et les services de formation. Après de longues délibérations, la réunion a pris note avec appréciation du document présenté par la CICI.

16. La Réunion a également pris note avec appréciation, grâce à l'intervention du Directeur du Centre de l'ONUDI pour la coopération régionale à Ankara, du fait que l'ONUDI est disposée à collaborer avec l'OCI pour promouvoir le développement des PME dans les pays membres de l'OCI, dans le cadre des accords de coopération existants entre les deux organisations.

(Une copie du document de travail soumis par la CICI figure en Annexe X).

Accélération de la communication et du flux de l'information entre les pays membres

17. Au titre du Point 8 de l'ordre du jour, le CIDC a présenté à la réunion un document sur les moyens d'accélérer la communication et le flux de l'information entre les pays membres, document préparé en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI. Ce document souligne la nécessité de développer le secteur de la technologie de l'information grâce à une coopération étroite entre le CIDC et les autres

institutions de l'OCI. Le SESRTCIC a également présenté un document sur la même question et formulé certaines propositions visant à accélérer la communication et le flux de l'information entre les pays membres. La Réunion a pris note avec appréciation des documents présentés.

18. La délégation égyptienne a également présenté à la Réunion un document. Il a été pris note du document et a été décidé qu'il soit annexé au rapport de la Réunion.

(Des copies des documents de travail présentés par le CIDC, le SESRTCIC et la République Arabe d'Egypte figurent en Annexe XI, XII et XIII).

19. A la suite d'un débat exhaustif sur les points de l'ordre du jour, la Réunion du Groupe d'experts a convenu d'un nombre de recommandations susceptibles d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI et a décidé d'en saisir la dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC. Ces recommandations sont les suivantes :

- (1) La Réunion a estimé que le renforcement de l'engagement politique est essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre du Plan d'action et, partant, a recommandé que des efforts visant une collaboration plus étroite soient déployés par le Président du Sommet islamique, le Président du COMCEC et le Secrétaire général de l'OCI en vue d'aboutir à l'engagement politique qui s'impose de la part des pays membres. A cet égard, la Réunion a mis l'accent sur l'importance d'efforts soutenus dans le domaine politique en vue d'assurer que les accords de l'OCI soient signés et ratifiés dans les meilleurs délais.
- (2) En vue de susciter davantage d'intérêt de la part des Etats membres et de traduire cet intérêt en une participation efficace, il est nécessaire de mettre l'accent sur certains objectifs communs en tant qu'objectifs principaux du Plan d'action, à savoir :
 - sécurité alimentaire
 - allègement de la pauvreté
 - développement rural

- développement de l'infrastructure
 - production et développement du commerce
 - création d'emplois
 - développement des ressources humaines (Education, Formation, Santé, etc..)
- (3) La mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pourrait être accélérée en arrêtant un calendrier et des objectifs quantifiables assignant des priorités aux secteurs et/ou domaines de coopération.
- (4) Des Points Focaux pourraient être désignés pour chaque domaine prioritaire du Plan d'action, à savoir un Point Focal dans chaque Etat membre et un autre représentant une institution pertinente de l'OCI. Les deux Points Focaux travailleraient de concert pour mettre en œuvre les projets identifiés en consultation avec les Etats membres (avec la pleine participation des secteurs public et privé). Un autre Point Focal pourrait être créé au sein du Bureau de coordination du COMCEC pour assurer la coordination des activités de tous les points focaux pour les réunions des différents groupes d'experts.
- (5) A partir de la phase initiale des études de pré-faisabilité/faisabilité de tout projet de coopération dans un secteur/domaine donné, particulièrement en matière de technologie et de coopération technique, le ou les organes et institutions ayant l'expertise appropriée et les facilités physiques nécessaires devraient être encouragés à participer en tant que points focaux afin que ce ou ces organes/institutions puissent fournir, entre autres, les intrants technologiques requis pour faciliter la mise en œuvre du projet par le comité des projets concerné.
- (6) La BID pourrait envisager la fourniture d'une assistance technique aux pays hôtes pour assurer la tenue des RGE en temps opportun.
- (7) Les propositions de projets devraient être reçues par les Etats membres, au moins un mois avant la réunion, pour l'étude qui s'impose.

- (8) Le COMCEC pourrait fréquemment revoir, évaluer et assurer le suivi des activités des comités de projets.
- (9) Les Etats membres devraient privilégier les projets conjoints pouvant susciter l'intérêt des autres Etats membres et être exécutés par des groupes d'Etats membres aux niveaux régional, sous-régional et inter-régional.
- (10) Il serait souhaitable de mener des consultations préliminaires entre le pays qui propose le projet et le pays qui souhaite participer au projet avant de présenter ce dernier à la réunion de Groupe d'experts étant donné que cela accroît les chances de succès du projet.
- (11) Un niveau d'expertise technique et professionnelle est requis pour la mise au point des documents de pré-faisabilité des projets d'intérêt au niveau régional. Ces documents devraient indiquer la viabilité technique du projet ainsi que les avantages que les Etats partenaires pourraient en tirer.
- (12) Un formulaire de profil de projet peut être conçu par le Bureau de Coordination du COMCEC et adopté par les fora pertinents de l'OCI et ensuite diffusé par le Secrétariat général. Ce formulaire devrait être diffusé par les Etats membres en temps opportun.
- (13) Un cadre financier précisant en détail les voies et moyens, ainsi que la structure institutionnelle à travers laquelle les propositions seront financées, conformément à leurs mandat, politique et procédure devrait être établi. A cette fin, les institutions pertinentes de l'OCI pourraient être chargées d'étudier, d'évaluer et de fournir l'appui financier et technique aux projets de coopération proposés.
- (14) La nature et le cadre des obligations financières auxquelles un Etat membre intéressé devrait souscrire, doivent être indiquées dans les études de viabilité et les documents de profil relatifs à tout projet proposé. Ces documents devraient identifier les sources possibles de fonds que contribueront d'autres Etats membres participants.

- (15) En vue d'insuffler un dynamisme aux efforts de coopération entre les pays de l'OCI, le secteur privé devrait assumer un rôle plus effectif dans les activités économiques de l'OCI et participer à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI. Ainsi donc si les propositions de projets sont acceptables, elles seront arrêtées en consultation avec le secteur privé et seront directement diffusées aux différentes institutions du secteur privé à travers le CICI.
- (16) Un groupe de travail composé du Bureau du COMCEC, du Secrétariat général de l'OCI, de la BID et de la CICI peut être créé en tant que point focal assumant la responsabilité du mécanisme de suivi en vue d'exécuter les recommandations des réunions du secteur privé.
- (17) Un réseau de commercialisation pour les PME pourrait être mis en place par la CICI, en collaboration avec l'ONUDI et le CIDC. Grâce à ce réseau, les PME des Etats membres pourraient élargir leurs marchés en créant des partenariats et des réseaux d'approvisionnement entre eux. Ces partenariats et ces réseaux d'approvisionnement pourraient inclure les matières premières et la co-production des pièces détachées, des produits semi-manufactures et autres.
- (18) En vue de promouvoir l'investissement en des projets conjoints en matière d'industrie et de service, les sponsors de projets conjoints seront invités à participer à la réunion annuelle du secteur privé six mois avant sa tenue. Un comité conjoint BID-CICI peut étudier ces projets et décider de la manière d'aider au mieux les sponsors en ce qui concerne la mise au point des études de faisabilité de ces projets et l'évaluation de la performance de gestion des projets conjoints proposés. Les sponsors peuvent plus tard être informés de la nécessité de restructurer leurs propositions en vue de la réunion du CICI du secteur privé. Ces projets peuvent ensuite être soumis à la BID pour éventuelle assistance financière et technique.
- (19) La CICI peut maintenir un contact avec la BID pour être informée des facilités offertes en vertu des programmes de financement de commerce et des différents guichets assurés par la Banque.

- (20) Les institutions spécialisées de l'OCI pourraient apporter une contribution importante en promouvant les capacités institutionnelles des pays membres. La BID et autres institutions de l'OCI devraient consentir davantage d'efforts louables qu'ils n'en consentent déjà dans ce domaine au moyen d'une assistance technique et de programmes de coopération technique.
- (21) Les institutions de l'OCI devraient promouvoir leur coopération avec les organisations régionales. La famille des institutions intéressées de l'OCI devraient doubler leurs efforts de coopération avec les organisations régionales pertinentes, au moyen de recherche, de réunions, d'ateliers et de séminaires sur des sujets susceptibles de renforcer la coopération économique entre les pays membres.
- (22) Une plus grande coordination s'impose entre les divers programmes et activités des institutions de l'OCI pour éviter tout double emploi. Des réunions consultatives devraient être tenues en marge des sessions annuelles du COMCEC et de la Commission islamique pour les affaires économiques, sociales et culturelles pour renforcer la collaboration entre ces institutions, éviter tout double emploi, suivre le progrès des programmes assignés à chaque institution, mettre en commun les expériences respectives et en tirer profit.
- (23) Des mesures pourraient être prises pour faciliter les échanges entre les Etats membres telles que la simplification des procédures et de la documentation douanières et l'harmonisation des normes par l'échange des informations commerciales à travers les systèmes d'information existants de l'OCI.
- (24) Il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le transport des marchandises entre les Etats membres.
- (25) En vue de faciliter les services de transport maritime entre les Etats membres, la Chambre islamique est appelée à coopérer avec l'OAIA pour proposer un mécanisme efficace à cette fin.

- (26) Les Etats membres sont encouragés à mettre à profit les services assurés par le système d'information commun, au siège de l'OAIA, à Jeddah, dans l'intérêt des compagnies maritimes des Etats membres.
- (27) Tenant compte des facilités électroniques et de leur importance dans l'échange de l'information et la promotion commerciale, les Etats membres pourraient accorder leur concours aux bases de données opérationnelles du Réseau d'informations commerciales entre les pays islamiques (TINIC) afin d'assurer un flux régulier et rapide de l'information statistique, économique et autre qui contribuerait à promouvoir le commerce intra-OCI.
- (28) Des efforts devraient être déployés pour accélérer la signature et la ratification de l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les pays islamiques (TPSOIC) pour permettre au CIDC d'organiser des négociations commerciales entre les Etats membres pour l'échange des préférences et l'élimination des barrières non tarifaires afin de développer de manière significative les échanges intra-OCI.
- (29) Dans le cadre de l'établissement d'un marché commun islamique, le CIDC pourrait organiser, en collaboration avec la BID, le SESRTCIC et la CIO, des séminaires sur l'intérêt de l'utilisation de l'Accord (TPSOIC) par tous les Etats membres, qui offrent un cadre juridique pour l'institution d'une zone de libre échange entre les Etats membres de l'OCI
- (30) Les organisateurs CIDC / Etat hôte pourraient élaborer un cadre juridique réglementant la tenue de Foires commerciales islamiques et leur organisation (Règlement intérieur) et définissant les procédures et termes de référence y afférentes (Cahiers de charges) afin de contribuer à leur continuité et leur réussite dans la perspective de son inscription auprès de l'Union internationale des foires et expositions en tant que Foire internationale.
- (31) La Réunion a recommandé que le CIDC, la BID et l'IIT collaborent pour la mise en œuvre d'un programme visant à l'acquisition de nouvelles

techniques, normes et réglementations dans le domaine du commerce international au profit des Etats membres.

Clôture de la réunion

20. A la séance de clôture, la réunion a adopté son rapport et ses recommandations ainsi que ses annexes et a demandé au Secrétariat général de l'OCI de les soumettre à la dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC et de les communiquer aux pays membres.

21. Pour conclure, la réunion a exprimé ses remerciements et son appréciation au peuple et au gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli le Groupe d'experts et pour l'hospitalité réservée aux participants.

-IX-

**RAPPORT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE
DÉVELOPPEMENT (BID) SUR L'EXPANSION DU COMMERCE
ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI/BID**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 -10 mai 2001)

**RAPPORT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE
DÉVELOPPEMENT (BID) SUR L'EXPANSION DU COMMERCE
ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI/BID**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9-10 mai 2001)

OBJECTIFS

1. Le présent rapport vise à mettre en évidence les réalisations de la BID et son rôle dans le cadre de l'augmentation des échanges commerciaux entre les pays membres de l'OCI/BID.

CONTEXTE

2. Le programme de financement du commerce de la Banque islamique de développement est mis en œuvre grâce à différents programmes et guichets, à savoir les Opérations de financement des importations (OFI), le Système de financement des exportations (SFE), le Fonds commun des banques islamiques pour l'investissement et le développement (FCBI) et le Fonds d'investissement de la BID (FI-BID). La BID gère également un programme spécial en coopération avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique dont le siège est à Khartoum (8ADEA), en vue de financer les exportations des pays arabes vers les pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) non membres de la Ligue Arabe.

3. La résolution du 6^{ème} Sommet islamique tenu à Téhéran en 1997 a donné une nouvelle dimension à l'action de la BID dans le domaine du financement du commerce. En tant qu'institution financière, elle a été invitée à jouer un rôle d'avant-garde dans le cadre des efforts déployés en vue d'accroître, de 10 à 13% les échanges commerciaux entre les pays membres grâce à son programme de financement du commerce.

4. Pour atteindre cet objectif, la BID a augmenté sa cible de financement des OFI de 830 millions de SEU en 1419H à 2,0 milliards de SEU à compter de 1420H. Ce programme de 2,0 milliards de \$EU sera financé à partir de ses ressources propres et grâce aux fonds qu'elle devra mobiliser de l'extérieur à travers des mécanismes de financement en consortium et de Mourabaha en deux étapes.

5. En 1420H, la Banque a affecté des ressources d'une valeur de 1,0 milliard de SEU pour atteindre la cible de financement et ce montant a été porté à 1,3 milliard de SEU en 1421H. Les ressources supplémentaires de 200 millions de SEU ont été obtenues grâce au SFE pour les deux exercices.

APERCU GENERAL

6. Depuis la création du financement des opérations de commerce en 1397H, la BID a approuvé un montant cumulé de 15,72 milliards de \$EU

dans le cadre de ces 4 programmes et guichets de financement (voir annexe- 1).

7. La répartition de ce montant se présente comme suit:

i.	OFI	12,96 milliards de \$EU
li.	SFE	771,55 millions de \$EU
lii.	FCBI	1,68 milliard de \$EU
lv.	FI-BID	284,45 millions de \$EU

8. Les opérations de commerce étaient surtout axées sur le financement des échanges commerciaux entre les pays membres. Dans le cadre des OFI, sur un volume d'approbations totales de 12,98 milliards de \$EU (76%), un montant de 9,82 milliards de \$EU devait servir à financer les importations en provenance des pays membres. Toutes les opérations du SFE d'un montant de 771,55 millions de \$EU ont été entreprises dans ce contexte (voir annexe - 2).

9. En 1421 H, le programme de financement du commerce de la BID a connu une bonne performance. Le montant total approuvé dans le cadre des divers programmes était de 1,72 milliard de \$EU, soit une augmentation de 97% par rapport au montant net de 873,5 millions de \$EU approuvé en 1420H,

10. En 1421 H, le montant approuvé dans le cadre des OFI était de 1,2 milliard de \$EU, soit une augmentation de 80% par rapport aux approbations nettes de 674,8 millions de \$EU en 1420H. Sur ce montant, 976,45 millions de \$EU (ou 80%) étaient destinés au financement du commerce entre les pays membres.

11. Les approbations du SFE ont également augmenté. Le montant approuvé de 220,7 millions de \$EU a constitué un accroissement en flèche de 202% par rapport au financement net de 73,1 millions de \$EU approuvé en 1420H.

12. Une bonne performance a été également enregistrée dans le cadre des opérations de commerce du FCBI et du FI-BID dont les approbations ont été respectivement de 190,0 millions de \$EU (106,6 millions de \$EU en 1420H) et de 95,0 millions de \$EU (19,9 millions de \$EU en 1420H).

ANALYSE DE LA PERFORMANCE EN 1421H

A. Opérations de financement des importations (OFI)

13. En 1421H et par rapport à l'exercice précédent, la performance des OFI s'est améliorée considérablement, atteignant 1,2 milliard de \$EU au titre de 74 opérations approuvées par rapport à des approbations nettes de 674,8 millions de \$EU pour 35 opérations en 1420H, soit une augmentation de 80%.

14. L'amélioration de cette performance peut s'expliquer par l'intensification des efforts de promotion orientés davantage vers les anciens et nouveaux clients dans les pays ci-après: Algérie, Iran, Arabie Saoudite, Jordanie, Liban, Koweït, Maroc, Oman, Tunisie et Egypte. Par ailleurs, il y a eu une demande substantielle d'OFI de la part des clients traditionnels du Pakistan, du Bangladesh et de la Turquie.

15. Les faits marquants de cette performance sont les suivants:

- Une grande diversification de la clientèle a été réalisée en raison de la reprise des opérations avec l'Algérie, la Jordanie, le Sénégal, le Niger, les Emirats Arabes Unis et le Maroc.
- Accroissement du financement des importations en provenance des pays membres (commerce entre pays membres). Le montant approuvé à cet effet était de 976,5 millions de \$EU, soit une augmentation de 103% par rapport à 479,8 millions de SEU en 1420H.
- Utilisation accrue des mécanismes de financement en consortium et de Mourabaha en deux étapes. Au cours de l'exercice, un montant de 274,0 millions de \$EU a été approuvé par rapport à 209,0 millions de \$EU en 1420H, soit une augmentation de 31%. Sur ce montant, 149 millions de \$EU provenaient de fonds mobilisés alors que 125 millions de SEU étaient affectés à partir des ressources de la BID.
- Amélioration des décaissements. Le montant décaissé s'est élevé à 606,8 millions de SEU, par rapport à 515,3 millions de SEU en 1420H (une augmentation de 18%).

B. SYSTEME DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

16. Au cours de l'exercice, un montant de 220.7 millions de \$EU au titre de 24 opérations a été approuvé par rapport à des approbations nettes de 73,1 millions de SEU pour 14 opérations en 1420H, soit une augmentation de plus de 200%.

17. Cette bonne performance s'explique par les améliorations apportées au Système grâce aux directives approuvées par le Conseil des Directeurs exécutifs en 1420H. Entre autres, ces directives autorisent le financement à 100% et élargissent le cadre des produits couverts en ajoutant les biens traditionnels et non traditionnels. Les efforts de promotion déployés plus activement dans les principaux pays membres exportateurs au cours de l'exercice ont également contribué à cette bonne performance.

18. Les faits marquants de la performance du SFE sont les suivants:

- **Une augmentation globale importante des approbations** de 73,1 million de \$EU (net des annulations) en 1420H à 220,72 millions de \$EU en 1421H (soit une augmentation de 201%). Toutes les opérations du SFE en 1421H ont porté sur le financement des échanges commerciaux entre les pays membres.
- **Une amélioration des approbations** surtout en faveur des exportateurs de l'Arabie Saoudite (103,50 millions de \$EU), la Malaisie (45,50 millions de \$EU) et la Tunisie (25,85 millions de \$EU).
- **Une amélioration des décaissements:** Au cours de l'exercice, les décaissements ont atteint 126,4 millions de \$EU, contre 59,7 millions de \$EU en 1420H, soit une augmentation de 111 %.

C. **SYSTEME DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS DE LA BADEA**

19. Le Système BADEA est un programme spécial créé suite à la signature d'un Protocole d'accord signé le 26 Chawwal 1418H (23 février 1998) entre la Banque islamique de développement (BID) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique dont le siège est à Khartoum (BADEA).

20. Dans le cadre de ce programme, la BID gère un fonds de 50 millions de SEU destiné à financer les exportations arabes vers les pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) non membres de la Ligue Arabe. Depuis sa création en 1419H, un montant total de 29,5 millions de SEU a été approuvé dont 16,7 millions de SEU en 1421 H.

21. Le Conseil d'administration de la BADEA a récemment approuvé une proposition de la BID visant à inclure les garanties institutionnelles et du Gouvernement ainsi que les effets à recevoir parmi les garanties acceptables pour ces facilités, outre les garanties bancaires. Le Conseil a également approuvé que les facilités de la BADEA soient élargies à travers les banques intermédiaires. Ceci devrait améliorer l'utilisation du Système au cours, des prochaines années.

D. **FONDS COMMUN DES BANQUES ISLAMIQUES POUR L'INVESTISSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (FCBI)**

22. Le FCBI a été créé en association avec 20 autres banques et institutions financières islamiques. Il vise essentiellement à mobiliser les liquidités disponibles auprès des institutions financières islamiques, à promouvoir le développement du marché financier islamique et à diversifier son portefeuille en vue d'un rendement proportionnel à la nature

de ses risques. En 1421H, le FCBI a approuvé un montant de 190,0 millions de \$EU au titre des opérations de commerce, comparé à 106,6 millions de \$EU en 1420H, soit une augmentation de **78%**.

E. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BID (FI-BID)

23. Créé en 1410H (19S9), le FI-BID finance également des opérations de commerce à court terme (Mourabaha). Depuis sa création, le Fonds a approuvé un montant de 284,5 millions de \$EU au titre des opérations de commerce, dont 95,0 millions de \$EU en 1421H (19 millions de \$EU en 1420H).

ACTIVITES DE PROMOTION DU COMMERCE

24. La BID contribue également à la promotion du commerce entre les pays membres grâce à son Programme de Coopération et de Promotion du Commerce (PCPC). Créé en 1415H, le programme vise à renforcer les relations commerciales, à explorer le potentiel en matière de coopération dans le domaine du commerce et à faciliter les possibilités de renforcement des échanges commerciaux entre les pays membres.

25. Le PCPC met l'accent sur la diffusion d'informations relatives aux possibilités commerciales actuelles et potentielles au profit des pays membres. Les principales actions du programme portent sur l'organisation d'ateliers, de séminaires, de foires/expositions commerciales, de stages de formation et de financement d'études. En collaboration avec la Chambre de commerce de Jeddah, la BID prépare actuellement la première foire commerciale islamique de Jeddah prévue au début de 1422H.

26. En 1421 H, les activités ci-après ont été organisées dans le cadre du PCPC:

Séminaires et ateliers

- * La seconde réunion des centres de liaison sur la promotion des échanges commerciaux entre les pays membres, Djeddah.
- * Atelier sur le financement et la garantie des exportations de produits industriels du GCC, Bahrein.
- * Conférence sur les voies et moyens de créer un marché commun islamique, Téhéran.
- * Séminaire sur la coopération entre la BID et la Turquie et les opérations de la BID en Turquie, Istanbul.

Foires commerciales

- 4^{ème} foire commerciale internationale de Lomé, Togo.
- Exposition arabo - islamique, Oman.
- 2^{ème} foire sur les produits du cuir en Afrique, Maroc,
- 8^{ème} foire commerciale islamique, Qatar.
- Foire commerciale internationale de Tunis, Tunisie.

Etudes

- Etude de faisabilité de la création d'une société internationale de promotion commerciale entre les pays du D 8 (financée partiellement par la BID).
- Réorientation du commerce des pays membres de l'Afrique de l'ouest vers les autres pays membres de la BID (en collaboration avec le CIDC).
- Accords commerciaux préférentiels au sein des pays membres de l'OCI (en collaboration avec le CIDC)

CONCLUSION

27. En 1421H, les opérations de commerce dans le cadre ces quatre programmes de financement ont enregistré une bonne performance. Le volume du financement approuvé s'est élevé à 1,72 milliard de \$EU pour 115 opérations, contre un montant net de 873,45 millions de \$EU pour 59 opérations en 1420H, soit une augmentation de 97%.

28. En 1421H, la BID a poursuivi ses efforts visant à réaliser la cible d'augmentation du commerce entre les pays membres de l'OCI. Outre l'allocation de ressources, elle a mené une campagne de promotion plus intense auprès des bénéficiaires dont ceux qui n'avaient pas. été actifs au cours de ces dernières années. Les efforts de promotion du commerce dans le cadre du PCPC était également orienté vers cet objectif.

29. Les résultats ont été encourageants avec des approbations dans le cadre des OFI, du \$FE, du FCBI et du FI-BID affichant une plus grande croissance au cours de l'exercice. Dans le cadre des OFI, des augmentations ont été enregistrées dans le financement des importations en provenance des pays membres (commerce entre les pays membres) et grâce aux mécanismes de financement en consortium et de Mourabaha en deux étapes. Dans le cadre du \$FE, un nombre accru d'opérations a été approuvé en faveur des exportateurs de l'Arabie Saoudite, de la

Malaisie et de la Tunisie. Un plus grand volume de décaissement a été également enregistré pour les OFI et le \$FE.

i
!

30. Des mesures ont été également prises en vue d'examiner les opérations de ce Système afin de les rendre plus concurrentielles. La plus importante a été l'inclusion du LIBOR de 3,6 et 9 mois, en plus de celui de 12 mois, pour déterminer la marge bénéficiaire dans le cadre des OFI et du \$FE.

31. La bonne performance enregistrée en 1421H est un bon présage pour l'avenir. La BID poursuivra son engagement à promouvoir le financement du commerce entre les pays membres de l'OIC. En 1422H, la Banque affectera un plus grand volume de ressources internes au financement du commerce et poursuivra ses activités visant à mobiliser des fonds auprès du marché en vue d'accroître ses ressources au cours de l'exercice. Elle examinera et améliorera les règles et procédures de ses programmes de financement en vue de renforcer leur efficacité.

32. La BID espère que les barrières douanières et non douanières qui constituent des obstacles au développement du commerce entre les pays membres seront supprimées aussitôt que possible en vue de réaliser au cours des années à venir, l'objectif qui est de porter à 13% le volume des échanges commerciaux entre les pays membres.

Annex IX to OIC/COMCEC-FC/17-01/REP
ANNEXURE I

Trade Financing Approvals
From 1397H up to 1421H* - in US\$ Million

Year	ITFO		EFS		IBF		UIF		TOTAL	
	No.	Amount	No.	Amount	No.	Amount	No.	Amount	No.	Amount
1397	5	50,52							5	50,52
1398	11	155,82							11	155,82
1399	22	338,09							22	338,09
1400	32	456,99							32	456,99
1401	31	453,44							31	453,44
1402	27	400,30							27	400,30
1403	28	519,50							28	519,50
1404	42	704,42							42	704,42
1405	36	653,00							36	653,00
1406	53	601,01							53	601,01
1407	48	531,34							48	531,34
1408	60	577,00	2	8,38	5	24,00			67	609,38
1409	53	514,77	23	39,09	5	18,51			81	572,37
1410	64	545,30	18	28,38	5	20,43			87	594,11
1411	46	485,50	15	26,79	8	75,99			69	588,28
1412	60	503,90	11	64,35	3	130,00	1	1,55	75	699,80
1413	44	351,63	11	41,86	4	28,80	3	9,79	62	432,08
1414	47	405,39	6	28,30	8	179,85	1	5,54	62	619,08
1415	51	483,33	8	28,24	10	175,35	5	30,56	74	717,48
1416	46	583,50	10	66,08	6	187,50	5	31,70	67	823,78
1417	47	519,94	11	44,52	11	206,50	4	24,38	73	795,34
1418	36	537,40	8	36,99	18	234,20	7	49,33	69	857,92
1419	31	771,42	15	64,80	10	103,10	4	17,60	60	956,92
1420	35	674,84	14	73,05	8	106,56	2	19,00	59	873,45
1421	74	1,213.45	24	220,72	9	190,0	8	95,0	115	1,719.17
Total	1029	12,986.80	176	771,55	110	1,690.79	40	284,45	1,355	15,723.59

- Net of cancellations.

ANNEXURE 2FINANCING OF INTRA TRADE AMONG MEMBER
COUNTRIES UNDER ITFO

Year	Number of Countries	Number of Opérations	Amount		Member Country Sources	
			I.D.M	US\$ M	US\$M	%
1397H	4	5	43,61	50,52	27,98	55,4
1398H	9	11	127,44	155,82	99,10	63,6
1399H	13	22	262,36	338,09	268,51	79,4
1400H	18	32	350,06	456,99	371,09	81,2
1401H	14	31	367,89	453,44	342,64	75,6
1402H	12	27	357,34	400,30	316,30	79,0
1403H	11	28	480,60	519,50	430,50	82,9
1404H	14	42	671,68	704,42	530,05	75,3
1405H	12	36	661,68	653,00	555,00	85,0
1406H	13	53	531,09	601,01	527,02	87,7
1407H	11	48	425,34	531,34	411,50	77,5
1408H	12	60	427,10	577,00	510,50	88,5
1409H	13	53	394,34	514,77	424,80	82,5
1410H	16	64	419,37	545,30	389,50	71,4
1411H	13	46	349,33	485,50	337,50	69,5
1412H	11	60	366,12	503,90	401,40	79,7
1413H	9	44	250,73	351,63	279,63	79,5
1414H	9	47	290,03	405,39	356,25	87,9
1415H	9	51	325,62	483,33	348,33	72,1
1416H	9	46	360,93	538,50	330,50	61,4
1417H	8	47	364,85	519,94	315,44	60,7
1418H	12	36	394,06	537,40	439,40	81,8
1419H	11	31	568,97	771,42	351,00	45,5
1420H	11	35	496,51	674,84	479,84	71,1
1421H	17	74	930,99	1,213.45	976,45	80,5
TOTAL		1,029	10,218.13	12,986.79	9,820.23	75,6

- Net of cancellations

- X -

**RAPPORT DE SUIVI DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

**Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

RAPPORT DE SUIVI DU SECRETARIAT GENERAL SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

INTRODUCTION

Des 136 Etats membres de l'OMC 35 appartiennent à l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Etant donné le rôle important que joue l'OMC dans l'élaboration du Nouvel Ordre Economique Mondial, le suivi de près des développements relatifs à l'OMC est, désormais, un point constant de l'Ordre du Jour des réunions annuelles du COMCEC et de son Comité de Suivi. Vu que les rapports détaillés sur le progrès des négociations se déroulant au niveau des différents Groupes de Travail établis par la Première Conférence Ministérielle de l'OMC, tenue en 1996, à Singapour, sont normalement couverts par les institutions compétentes de l'OCI, l'étendue du présent rapport du Secrétariat général se limite à une vue d'ensemble des questions ci-après.

MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY

Les points de vue des Etats membres de l'OMC diffèrent considérablement lorsqu'il s'agit du progrès de la mise en œuvre des Accords de l'Uruguay. On sent, généralement, que cette mise à exécution a été bien en deçà de ce qui était escompté. Aussi l'évaluation des causes sous-tendant un tel résultat différentielles selon qu'il s'agit des pays développés ou de ceux en développement.

Pour ce qui est des pays en développement, ils restent insatisfaits et estiment que les faiblesses fondamentales innées dans le nouveau système non seulement sont responsables de la lenteur du progrès de la mise en pratique des accords de l'Uruguay, mais aussi risquent d'ébranler l'équilibre du système de commerce multilatéral établi à l'issue de négociations exténuantes. Ces pays en développement demandent la mise en application intégraine des engagements pris concernant la libération du commerce. Ce souci est bien sûr, partagé par tous les membres de l'OMC, mais pour un certain nombre de pays en développement, en particulier, il s'agit d'une question qui influence leur attitude concernant la poursuite des négociations sur le commerce. Ces pays

disent qu'ils se sont heurtés à des problèmes inattendus s'agissant de la mise en œuvre des engagements actuels de l'Uruguay Round et que, de plus, certains de ces accords ont des déficiences qui ne sont apparues que lors du processus de la mise en pratique. D'autre part, ils avancent que les résultats escomptés n'ont pu se matérialiser du fait, par exemple, que les pays industrialisés n'ont pas respecté l'esprit de ces accords sur la libéralisation (exemple à l'appui : le domaine des industries textiles), ont abusé des mesures « antidumping » ou, encore, n'ont pas honoré le principe du traitement spécial et préférentiel. En résumé, ces pays notent un déséquilibre dans la façon dont les accords en vigueur les affectent et regardent cela comme un problème qui appelle une solution politique, plutôt qu'un tout petit peu plus d'assistance technique. Ils arguent que, du moment que celle-ci est une question de l'établissement d'équilibre, elle ne devrait pas constituer une chose pour laquelle ils doivent « payer » dans un nouveau tour de négociations.

D'autre part, des pays comme l'Australie et la Nouvelle Zélande se déclarent satisfaits de la question de la mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay. Néanmoins, ce groupe de pays maintient que le système de commerce multilatéral, en général, est menacé par les tendances protectionnistes qui, elles, affectent d'importants secteurs du commerce mondial. Les Etats membres de l'Union européenne (UE), quant à eux, ne reconnaissent d'existence d'aucun problème dans le système de commerce en tant que tel. Ils s'expliquent en disant que certains accords ne fonctionnent pas de façon normale et, de ce fait, ont besoin de quelques ajustements. Pourtant, ce groupe de pays s'oppose à la moindre ré-négociation des accords du cycle de l'Uruguay.

REUNIONS MINISTERIELLES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

La première réunion ministérielle, tenue à Singapour, en 1996, s'était souciee principalement de mettre en place les diverses infrastructures d'organisation et de déterminer la méthode de travail capable d'assurer une mise en œuvre efficace des accords du cycle d'Uruguay. Bien que la réunion de Singapour ait pu identifier certains domaines, comme les services, l'agriculture et les aspects relatifs à la propriété intellectuelle pour les négociations, il n'en reste pas moins que des différences aiguës existent entre les Etats membres quant à l'opportunité temporelle et le besoin d'entrer dans des nouveaux domaines aux fins d'initier un nouveau tour de négociations. La Deuxième Réunion Ministérielle, tenue à Genève, en 1998, était essentiellement un événement international, dans l'intersica qui sépare la Réunion Ministérielle initiale de la troisième tenue du 30 novembre au 3 décembre 1999 alors que se déroulaient dans les rues de violentes manifestations des ONG et d'autres représentants de la société civile. La quatrième réunion ministérielle est prévue du 9 au 13 novembre 2001 à Doha.

L'un des arguments mis en avant par ceux qui insistent à introduire des nouvelles questions et des nouveaux secteurs dans le cadre d'une tournée exhaustive était que plus on pouvait mettre dans le panier d'avantage de

questions et de secteurs, le mieux serait l'équilibre des droits et des obligations que les pays en développement pourraient être en mesure d'établir.

A l'opposé, si le simple fait d'avoir un grand nombre de questions sur la table de ces négociations devait bénéficier aux pays en développement, alors l'Uruguay Round aurait dû, à l'heure qu'il est déjà, fournir le maximum de bénéfices mercantilistes aux pays en développement. En outre, les opposants du nouveau Round maintiennent qu'un nombre important des pays de l'URA sont hostiles contre les pays en développement. Ils insistent qu'il est grand besoin de réfléchir sur ces points profondément avant d'arguer qu'un Round plus large, ce par sa propre définition et son étendue, leur serait bénéfique.

TRAVAUX DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'Organisation mondiale du commerce a mis un accent particulier sur les points suivants : les négociations mandatées sur l'agriculture et les services ; les questions et préoccupations relatives à la mise en œuvre ; la participation de tous les Etats membres aux travaux de l'OMC ; et l'intégration des pays les moins avancés et autres pays membres de l'OMC à faibles revenus dans le système de commerce multinational.

a) Négociations mandatées :

Les négociations mandatées sur l'agriculture et les services ont pris leur élan, en l'an 2000. A cette réunion, les membres de l'OMC, sont convenus sur les aspects relatifs à l'organisation de ces négociations tout en notant d'autres éléments du programme de travail mandaté, comme les négociations sur les indications géographiques dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) ou (TRIPS) ainsi que la revue d'autres accords divers.

Les négociations relatives aux services se sont davantage concentrées sur l'adoption de lois pour « la réalisation d'une libéralisation » sur la base des engagements relatifs à l'accès au marché figurant dans les programmes de travail. Il convient de rappeler que le secteur des services – principal secteur des activités économiques dans beaucoup de pays membres de l'OMC – a été intégré aux régimes unilatéraux du cycle de l'Uruguay et des accords additionnels ont été conclus en 1997 sur les télécommunications et les services financiers. De l'an 2000, à ce jour, les membres de l'OMC ont convenu d'un plan de travail pour la première phase des négociations et de dresser dans la seconde phase le bilan des activités de la session spéciale du Conseil de l'accord général sur le commerce tenue en mars 2001.

A lors qu'en 2000, les négociations mandatées se poursuivent, les membres de l'OMC continuent leurs débats politiques avec divers points inscrits à l'ordre du jour pour se pencher ensuite sur les questions importantes relatives aux barrières empêchant l'accès au marché et la manière d'élargir le champ d'application des règles multilatérales dans de nouveaux domaines. Dans ce dernier cas, ce qui compte le plus pour l'OMC c'est les règles établies pour la

conduite des relations économiques internationales notamment dans le cadre de la politique en matière de compétitivité et d'investissements. De plus certains Etats membres sont d'avis que l'élaboration d'un ordre du jour pour les négociations aura un impact sur les conclusions finales des négociations mandatées sur l'agriculture et les services en leur donnant plus d'ampleur et ces avantages commerciaux mutuellement bénéfiques. D'autres membres sont dubitatifs quant à la question de savoir s'il est indiqué d'envisager un nouveau cycle de négociations face au problème de la mise en œuvre et des préoccupations afférentes au cycle d'Uruguay.

LE PROBLEME DE LA MISE EN ŒUVRE ET LES QUESTIONS Y RELATIVES

Tous les membres de l'OMC doivent se conformer aux accords multilatéraux conclus dans le cadre du cycle d'Uruguay et, si possible, mettre en œuvre les engagements pris après le cycle d'Uruguay pour des services en télécommunications et finances. Cependant, certains Etats membres ont identifié des difficultés inhérentes à la mise en œuvre car l'OMC a fixé, au 31 décembre 1999, la date limite pour la période de transition des pays industriels. S'agissant des pays en développement la date limite est toujours en vigueur. Certains Etats membres en avaient demandé la prolongation notamment dans le cadre des mesures d'investissements relatifs au TRIMS et les accords tarifaires et douaniers. Les membres de l'OMC ont examiné les demandes de prorogations relatives aux phases transitoires dans le cadre défini lors de la réunion du Conseil général tenue du 3 au 8 mai 2000.

Un certain nombre de questions relatives aux problèmes de la mise en œuvre sont en étude au niveau du Conseil général dans le cadre de l'examen du mécanisme de mise en œuvre. Cette heureuse initiative a été saluée par les Etats membres, notamment les pays en développement, comme étant un domaine prioritaire qui demande toute l'attention de l'OMC. En sa session spéciale tenue le 17 octobre 2000, le Président du Conseil général et le Directeur général ont fait un exposé détaillé sur les progrès réalisés au cours des diverses consultations. L'accent a été principalement mis sur les possibilités d'entreprendre des actions à court terme.

Transparence interne et participation effective des Etats membres de l'Organisation mondiale du Commerce.

Suite aux diverses préoccupations exprimées face à la transparence et à la nature des processus consultatifs lors de la troisième session ministérielle, le Président du Conseil général et le Directeur général ont mené en début d'année une série de consultations ouvertes au niveau de tous les Etats membres sur les modalités visant à l'amélioration des procédures et pratiques. Dans le cadre de ces consultations, de nombreuses contributions ont été recueillies auprès des Etats membres, lesquels ne ressentent pas la nécessité de procéder à des réformes radicales au sein de l'OMC. Néanmoins, apportent tout leur soutien à la prise de décision par consensus et reconnaissent que les consultations informelles peuvent être efficaces si les améliorations et la transparence y sont apportées.

L'accès au marché et au cadre intégré pour les pays les moins avancés (PMA)

Dans une large mesure, l'accès au marché est déterminé par les tarifs et les barrières non-tarifaires du commerce extérieur. Des stratégies visant à l'amélioration de l'accès au marché pour les PMA, demandent la suppression des tarifs pour les pays les plus favorisés au profit de tous les partenaires commerciaux, à moins d'appliquer un système préférentiel à travers le GSP ou programmes similaires dans les catégories des pays les moins avancés. Cependant, la capacité d'accès aux opportunités du marché pour les PMA, rendue difficile est profondément affectée par l'approvisionnement interne et les contraintes de l'Organisation du cadre intégré (CI). Le cadre intégré, pour les PMA est en partenariat avec six agences – le FMI – l'IIIC – le CAUD – le PNUD – la BM et l'OMC qui leur apportent assistance en vue de leur intégration dans l'économie mondiale. Ces six agences gèrent l'Organisation du cadre intégré à travers un groupe de travail formé de plusieurs agences présidé par l'OMC.

Le principe majeur du cadre intégré repose sur la participation et le droit à la propriété des PMA. Aussi, l'OMC a-t-elle demandé à tous les PMA de soumettre une « évaluation de leurs besoins » pour une assistance commerciale y compris les infrastructures physiques, les potentialités humaines et institutionnelles. Dans leurs évaluations, les autorités de la plupart de ces pays ont rappelé que l'obstacle majeur relatif à l'expansion du commerce demeure les contraintes en matière d'approvisionnement et surtout l'absence d'aptitude. Les besoins vont de la formation en technologie de l'information et d'assistance pour l'amélioration de l'administration douanière par le biais du transport et des infrastructures d'emmagasinage, à des questions telles que les télécommunications et l'énergie électrique. Un autre besoin non moins important est l'analyse commerciale et la politique d'expertise pour la promotion de l'exportation pour la mise en œuvre des accords de l'OMC et le renforcement des capacités pour une participation effective au sein de l'OMC. Les six principaux agences ont donné des « réponses intégrées » sur la base des programmes existants et des engagements budgétaires pris par chaque agence en coordination avec toutes les agences pour éviter tout chevauchement. L'évaluation des besoins et des réponses intégrées constituent d'importantes données à débattre autour « d'une table ronde » organisée par des donateurs au cours de la réunion de haut niveau qui a mis en place en octobre 1997 à Genève un conseil de l'Organisation du cadre intégré.

LE CONSEIL POUR LE COMMERCE DES BIENS

Le Conseil pour le commerce des biens a tenu cinq réunions formelles. En sa dixième session du 15 novembre 2000, la réunion avait été suspendue et devait reprendre ses travaux en avril. Les points suivants ont été soulevés et ont fait l'objet de débats lors de la réunion du conseil pour le commerce des biens. Continuation de l'harmonisation du programme de travail, rapport du comité sur l'accès au marché, assistance technique en matière de commerce.

facilitation du commerce ; programme de travail sur le commerce électronique ; accords de libre commerce ; rapports des organes subsidiaires du CCB.

Le Conseil pour le commerce des services

En sa session du 7 février 2000, le Conseil général de l'OMC a décidé que les négociations en matière de prestations de services se poursuivraient au niveau de sessions spéciales du Conseil pour le commerce des services. Le Conseil a tenu cinq réunions ordinaires en des sessions spéciales jusqu'en octobre 2000. La session spéciale s'est penchée sur les questions suivantes : négociations conformément à l'article XIX du GATS, l'évaluation du commerce en séries, les services en matière de tourisme, les travaux de la première phase des négociations de services, les lignes directrices et procédures à suivre.

Le Conseil sur les aspects relatifs au commerce des droits de la propriété intellectuelle.

Le Conseil des aspects relatifs au commerce des droits de la propriété intellectuelle (TRIPS Concil) a poursuivi ses travaux sur la question des droits de la propriété intellectuelle lors de ses réunions tenues en septembre et novembre 2000. Les questions soulevées pour des études approfondies sur la propriété intellectuelle comprennent : les avantages et opportunités relatifs à l'accès de la technologie et l'administration des droits de la propriété intellectuelle, l'usage de technologie de pointe en matière de télécommunications dans la gestion des droits de la propriété intellectuelle pour les avantages accrus des droits à la propriété intellectuelle dans les pays en développement ; mais l'exploitation de ces droits sur le site Internet constitue-t-elle un délit ? Quelles relations existent entre l'accord des droits à la propriété intellectuelle, les droits d'auteur du WIPO et la convention sur la production audio ? Autant de questions que l'on est en droit de se poser. Les autres questions soulevées concernent les développements relatifs aux marques de fabrique et les travaux réalisés par le WIPO ; l'impact du WIPO dans le domaine de l'Internet pour les marques de fabriques, les indications géographiques et autres signes distinctifs, l'exploitation des licences dans l'environnement numérique en rapport avec les logiciels et les procédés commerciaux. L'utilisation concurrentiel de l'IPR dans le domaine numérique, défis pour le renforcement de l'IPR, les moyens d'utilisation de la technologie numérique pour l'amélioration de l'application de l'IPR aux frontières tout en facilitant les échanges commerciaux ; et la coopération internationale conformément à l'article 69 de l'accord de TRIPS relatif aux infractions liées aux droits de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique. Ces questions de jurisprudence, la législation en vigueur, les contrats électroniques, la classification des produits de la propriété intellectuelle.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

L'Organisation mondiale du commerce fait face à de sérieux défis. Le problème commun à un certain nombre d'Etats membres de l'OMC, aussi bien au niveau

des pays industrialisés qu'au niveau des pays en développement est le recours de plus en plus fréquemment aux mesures anti-dumping pour la limitation des importations. De plus des règlements techniques et des normes de production dissimilaires constituent autant d'entraves pour l'accès au marché.

Pour les produits agricoles, les prix sont généralement élevés et les pays industrialisés ont recours à une série des mesures pour apporter leur soutien aux producteurs agricoles et aux industries alimentaires. Ce soutien montre la grande importance pour certains pays des négociations en cours de l'OMC sur l'agriculture.

La compétitivité en matière de production alimentaire sur les marchés nordiaux est marquée par le coût élevé des produits et de la faible qualité des services. Malgré les mesures entreprises pour la libération des services financiers et de télécommunications, les engagements ne sont généralisés et les restrictions demeurent au niveau des prestations de service. La réduction ou la levée de restrictions offrirait la possibilité d'exporter des services sur la base des avantages comparés d'où l'importance des négociations de services en cours.

L'Organisation mondiale du commerce a un rôle à jouer dans le développement des pays les moins développés. Les expériences ont démontré que le développement demande une stabilité macroéconomique, des réformes au niveau du marché, la mise en place de régimes ouverts et transparents pour le commerce et toutes les politiques y relatives. Les pays qui n'ont pas l'expérience de la gestion ont demandé à l'OMC une assistance pour la réalisation de leurs engagements et leur mise en application sur le plan national. Les potentialités de l'OMC dans ce domaine sont très limitées d'autant que de tels programmes d'assistance technique bénéficient seulement du soutien généreux et extra-budgétaire de quelques donateurs membres de l'OMC.

RÈGLEMENT DES LITIGES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

La performance du mécanisme de règlement des litiges dans le cadre de l'OMC est suivie de près par les Etats membres, sachant que certains d'entre eux sont directement concernés. Au nombre des contentieux impliquant des pays de l'OIC, on retiendra notamment les suivants :

- A) Une plainte de passé par l'Inde contre la Turquie sur « les restrictions sur les importations de textiles et d'articles de prêt à porter » a été déposée. Le 19 novembre 1999, la Turquie a convenu de se conformer aux recommandations et aux règles de l'organe de règlement des litiges. Le 7 janvier 2000, les parties ont informé l'organe de règlement des litiges qu'elles ont convenu d'accorder à la Turquie un délai raisonnable pour se conformer aux recommandations de l'ORT, délai qui expire le 15 février 2001.

- B) Une plainte collective déposée par la Malaisie, le Pakistan, la Thaïlande et l'Inde contre les Etats Unis sur « l'interdiction à l'importation de certaines variétés de crevettes et produits dérivés » a, elle aussi, abouti à un accord en novembre 1996, les Etats Unis ont informé le DSB de leur engagement à appliquer ses recommandations et de leur volonté de poursuivre les discussions avec les plaignants sur la question de la mise en œuvre. Les parties en litige ont ultérieurement annoncé qu'elles sont tombées d'accord pour une mise en œuvre étalée sur 13 mois. Le 12 octobre 2000, la Malaisie a demandé à ce que la question soit soumise au panel. En sa session, du 23 octobre 2000, l'ORT a renvoyé la question au panel. Le Pakistan et la Thaïlande se sont réservés le droit en tant que tiers partie de participer aux travaux du panel.
- C) A la suite d'une plainte du Pakistan contre les Etats Unis concernant « les mesures transitoires de protection sur les importations de coton peigné en provenance du Pakistan » le DSB a mis en place un panel ad-hoc le 19 juin 2000. En dépit de nouvelles recommandations, les Etats unis ont maintenu leurs restrictions unilatérales. De sorte que la question demeure en suspens.
- D) Dans les cas suivants, des consultations supplémentaires s'avèrent nécessaires pour régler le contentieux :
- I) Une plainte déposée contre l'Egypte sur « les mesures anti-dumping sur les barres d'acier, en provenance de Turquie ». Cette plainte en date du 6 novembre 2000, porte sur une enquête anti-dumping de l'Egypte relative à l'importation de barres d'acier en provenance de la Turquie. La Turquie estime que l'Egypte a une part de responsabilité dans cette enquête.
 - II) Plainte déposée par le Brésil contre la Turquie sur « les mesures anti-dumping sur l'acier et les installations de tuyaux en fer ». Cette plainte datée du 9 octobre 2000 concernait les mesures anti-dumping sur l'acier et les installations de tuyaux en fer en provenance du Brésil imposées par la Turquie. Le Brésil estime que dans ce cas précis, la Turquie a omis de faire les notifications appropriées car l'estimation des faits n'est ni exact ni objectif.
 - III) Plainte déposée par la Thaïlande contre l'Egypte sur « l'interdiction de conserve de thon à l'huile de soja ». Cette plainte, du 22 septembre 2000 concerne l'interdiction imposée par l'Egypte sur l'importation des conserves de thon à l'huile de soja en provenance de la Thaïlande. La Thaïlande estime que la République Arabe d'Egypte n'a pas respecté ses engagements conformément aux dispositions de l'accord de Marrakech.

ETAT DES CANDIDATURES DE L'OMC POUR LES ETATS MEMBRES DE L'OIC

Le point de départ du processus d'admission est la création par le Conseil général d'un groupe de travail sur les termes de référence normalisés. Ensuite, le candidat soumet un mémorandum sur le régime du commerce extérieur. Suit tout un processus de clarification basé sur le jeu des questions et réponses, oralement ou par écrit. Lorsque l'action engagée est suffisamment avancée, le processus d'admission au niveau multilatéral se concentre de plus en plus sur les termes et conditions d'entrée ainsi que sur les engagements à prendre par le gouvernement impétrant dans le cadre du rapport du groupe de travail et le protocole d'admission. Parallèlement, le postulant et les membres concernés du groupe de travail entament des négociations bilatérales sur le titre d'admission des biens et services, négociations dont les résultats sont finalement compilés sous forme de « calendriers des concessions et engagements ». Le groupe de travail paracheève son mandat par l'adoption, suivant la règle du référendum, de ses rapports calendriers de concessions et engagements et du protocole d'admission comportant les termes et conditions précises d'admission en vertu desquels le postulant pourra être invité à rejoindre l'OMC. Le jeu complet des rapports calendriers et protocole est alors transmis au Conseil général pour décision. Chaque admission est, en principe, subordonnée à des négociations entre les membres de l'OMC et le candidat. Chaque candidature est, donc, unique et doit être examinée sur la base des seuls mérites du postulant.

Parmi les 32 candidats à l'admission lesquels l'OMC a déjà mis en place un groupe de travail, 10 sont des Etats membres de l'OIC. La Jordanie devrait ainsi devenir le 136^{ème} membre de l'OMC dès qu'elle aura complété les procédures de ratification. En revanche, aucun groupe de travail n'a été encore désigné pour se pencher sur la demande d'admission de l'Iran.

Depuis le dernier rapport, la Jordanie, l'Albanie et l'Oman sont membres à part entière de l'OMC. Neuf candidats à l'admission sont des Etats membres de l'OIC dont les demandes seront examinées par le groupe de travail respectif de l'OMC.

La situation de ces candidats, qui sont membres de l'OIC, est indiquée dans le tableau ci-après :

ALGERIE

Un groupe de travail sur l'admission de l'Algérie (constitué le 17 juin 1997) s'est réuni une fois en avril 1998. Les thèmes de discussion du groupe de travail portant sur l'agriculture, le système douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme juridique et le TRIPS. Des contacts préliminaires sur l'accès au marché des biens ont eu lieu.

AZERBAÏDJAN

Le groupe de travail sur l'Azerbaïdjan a été constitué le 16 juillet 1997. Les questions et réponses concernant le mémorandum d'Azerbaïdjan sur le régime du commerce extérieur ont été distribuées en juillet 2000.

IRAN

Aucun groupe de travail n'a été constitué pour examiner la demande de l'admission de l'Iran.

KAZAKHISTAN

Depuis la création du groupe de travail en février 1996 et une dernière réunion en octobre 1997, les négociations se sont poursuivies sur la base des offres en biens et services. Les thèmes de discussion portent sur « l'agriculture, le système douanier, le contrôle des prix, les licences d'importation, les subventions industrielles, le système juridique, les services et le TRIPS.

LIBAN

Un groupe de travail a été créé en avril 1999. Le groupe de travail n'a tenu aucune réunion.

ARABIE SAOUDITE

La première réunion du groupe de travail (créé le 21 juillet 1993) a eu lieu en mai 1995. Une autre réunion du groupe de travail s'est tenue en octobre 2000. La prochaine réunion du groupe de travail est prévue en octobre pour examiner le projet de rapport du groupe de travail et le protocole d'admission.

SOUDAN

Un groupe de travail a été constitué le 25 octobre 1994. Le Soudan a soumis un mémorandum sur le régime du commerce extérieur en janvier 1999. Les questions et réponses ont été distribuées au cours du mois de novembre 2000. Le groupe de travail n'a tenu aucune réunion.

OUZBÉKISTAN

L'Ouzbékistan a déposé sa demande en décembre 1994 et le groupe de travail a été créé dans le même mois. Son mémorandum sur le commerce extérieur a été soumis et distribué en octobre 1998. Les questions et réponses sur le

mémorandum ont été distribuées en octobre 1999. Le groupe de travail n'a tenu aucune réunion.

YEMEN

Un groupe de travail a été créé le 17 juillet 2000. Le Yémen n'a pas encore soumis un mémorandum sur son commerce extérieur. Le groupe de travail n'a tenu aucune réunion.

PARTICIPATION DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI) AUX REUNIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

L'OCI en sa qualité d'observateur est invitée à participer à toutes les réunions du comité de l'OMC sur le commerce et le développement à certaines de ses sessions, aux séminaires et réunions du sous-comité pour le développement du commerce des pays les moins avancés

L'OCI participe ainsi à toutes les sessions du comité et sous-comité et séminaires pour le développement du commerce dans les pays les moins avancés.

XI

**RAPPORT D'ACTIVITÉS SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE
LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID) DANS LE
CADRE DES QUESTIONS LIÉES À L'ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE (OMC)**

(Istanbul, 9-10 mai 2001)

**RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE
LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) »ANS LE CADRE
DES QUESTIONS LIEES A L'ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE (OMC)**

Introduction

La signature des Accords du Cycle d'Uruguay en avril 1994 et la création de l'OMC à sa place constituent l'un des jalons les plus importants de l'histoire du système commercial international. Le nouvel organe commercial est entré en vigueur en janvier 1995 avec les objectifs clés ci-après :

- Fixer des règles pour le commerce international et les activités commerciales connexes,
- Fournir un cadre de négociations multilatérales sur la libéralisation du commerce,
- Régler les différends entre les parties contractantes
- Fournir des informations sur le commerce et les politiques commerciales ; et
- Coopérer avec d'autres institutions multilatérales.

Le rôle de l'OMC comprend non seulement le premier Gatt de 1947 tel qu'il a été amendé et incorporé mais également le nouvel Accord général sur le commerce des services, l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et divers accords commerciaux plurilatéraux. En bref, l'OMC est une institution permanente qui couvre tout le commerce des biens, des services et des idées (droits de propriété intellectuelle) et comporte un système de règlement des différends plus automatique que celui du Gatt.

Tandis que le nouveau système commercial multilatéral que symbolise l'OMC a largement contribué à la libéralisation du commerce mondial, il a cependant exigé de lourdes charges sur les faibles ressources humaines et techniques des pays, en développement. C'est ainsi que plusieurs de ces pays dont certains pays membres de la BID n'ont pas été à même d'intégrer leurs économies dans le système commercial mondial afin de tirer pleinement profit des avantages découlant de la libéralisation du commerce.

Compte tenu de ces évolutions du commerce international, la Banque islamique de développement a entrepris un programme accéléré d'assistance technique afin d'aider ses pays membres à renforcer leurs institutions et ressources humaines concernées par les activités de l'OMC. Les résolutions adoptées à l'occasion des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} sessions du COMCEC ont contribué davantage à encourager les efforts de la BID dans ce cadre.

Conformément aux résolutions du COMCEC, les activités d'assistance technique de la BID pour ce qui est des questions liées à l'OMC, peuvent être regroupées dans deux grandes catégories : (i) celles visant à préparer les pays membres à coordonner leurs positions sur les questions principales, dans le contexte des conférences ministérielles de l'OMC et à les préparer pour les négociations futures; et (ii) l'assistance technique destinée principalement au renforcement des capacités institutionnelles. Ce rapport d'activités a été élaboré en tenant spécifiquement compte des résolutions du COMCEC visées ci-dessus et du Programme d'Assistance technique de la BID élaboré en 1997 et

destiné à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines des pays membres pour ce qui est des questions liées à l'OMC.

I. ECHANGE DE POINTS DE VUE ET COORDINATION DES POSITIONS ENTRE LES PAYS MEMBRES

Première Conférence ministérielle de l'OMC

La Banque a toujours fait de son mieux pour offrir à ses pays membres un cadre pour échanger leurs points de vue et coordonner leurs positions sur des questions liées à l'OMC. Au cours de la première Conférence ministérielle tenue à Singapour, du 9 au 13 décembre, et conformément à la résolution adoptée à la 12^{ème} session du COMCEC, la BID a organisé trois réunions de concertation pour ses pays membres. Les représentants des 20 pays suivants y ont pris part : Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, E.A.U. Indonésie, Jordanie, Maroc, Mozambique, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Tunisie.

Les principales recommandations découlant de ces trois réunions de concertation ont demandé que la BID fournisse à ses pays membres l'assistance technique décrite ci-après :

1. Une assistance technique aux pays membres qui négocient leur accession à l'OMC;
2. Une assistance technique, sur demande ou au cas par cas, pour permettre aux pays membres déjà membres de l'OMC de tirer le maximum d'avantages de cette organisation;
3. Une assistance technique pour organiser un séminaire en vue d'évaluer les résultats de la 1^{ère} Conférence ministérielle et de déterminer l'impact probable des décisions prises sur les pays membres actuels et futurs de l'OMC ;
4. Une assistance destinée aux pays membres pour se tenir au courant de révolution des activités au sein de l'OMC et les aider à coordonner leurs positions dans différentes instances de cette organisation. En particulier, il s'agira d'aider les pays membres à se préparer efficacement à l'avance pour la Deuxième Conférence ministérielle de l'OMC.

Après les réunions de coordination tenues à Singapour, la BID a organisé un séminaire sur «l'accession à l'OMC et la mise en œuvre des Accords du cycle d'Uruguay». Celui-ci s'est tenu à son siège à Djeddah, en juin 1997. La partie suivante du document donne des détails sur cette rencontre. Avant la tenue dudit séminaire, la Banque a organisé une réunion regroupant les missions permanentes de ses pays membres basées à Genève pour discuter du processus d'accession à l'OMC. Cette réunion s'est déroulée du 17 au 22 mars 1997 avec la participation des 8 pays membres ci-après : Albanie, Algérie, Jordanie, Kazakhstan, République de Kirghyz, Oman

Saoudite Arabie et Soudan. En outre, l'Egypte et le Pakistan ont été invités en raison de leur rôle actif dans la négociation des Accords du cycle d'Uruguay et de leur connaissance approfondie des questions liées à l'OMC.

Au cours de ladite réunion, les pays membres de la BID qui sont en voie d'accession à l'OMC, ont fait savoir à quelle étape ils se trouvaient ainsi que les problèmes spécifiques qu'ils rencontraient. De leurs déclarations, s'est dégagé clairement le fait que tous ces pays éprouvaient de sérieuses difficultés à remplir les conditions fixées par l'OMC et qu'ils n'étaient pas suffisamment préparés pour faire face à cette situation. Ils ont souligné le fait que ces conditions d'accession à l'OMC devenaient de plus en plus ardues et que les coûts qu'ils étaient appelés à payer pour accéder à cette organisation étaient considérablement plus élevés que ceux payés par les membres fondateurs. Ils ont exprimé leurs besoins considérables en matière d'assistance technique.

Réunions devant se tenir avant la 2ème Conférence ministérielle

1. Réunion de réflexion entre experts

Comme déjà indiqué, la 13ème session du COMCEC a adopté une résolution recommandant que des réunions des pays membres de l'OCI soient organisées avant les conférences de l'OMC. L'objectif de telles réunions est d'examiner les questions liées à ces conférences en vue de permettre à ces pays de mener des consultations et de coordonner leurs positions. La résolution recommande en outre que la Banque islamique de développement prenne l'initiative d'organiser les réunions en question, en collaboration avec l'OCI et d'autres institutions concernées. Afin de mener à bien ces tâches, la BID a organisé à Genève, avec des Experts, une réunion de réflexion pour identifier les questions de grand intérêt pour les pays membres et aider ces derniers à coordonner leurs positions avant la 2ème Conférence ministérielle de l'OMC. Celle-ci s'est tenue à l'hôtel Intercontinental de Genève, du 27 au 28 février 1998. Plus de 40 participants provenant de 19 pays membres et de 6 organisations y ont pris part. Elle a discuté de la priorité des questions liées à l'OMC pour les Etats membres de l'OCI et identifié des thèmes à débattre au cours de la réunion consultative devant se tenir avant la 2ème Conférence ministérielle de l'OMC. Suite à cette rencontre, la BID a choisi des experts et procédé à la mise au point des documents de travail portant sur les thèmes retenus et devant servir de base de discussion au cours d'une réunion consultative de haut niveau.

2. **Réunion de concertation entre hauts fonctionnaires avant la seconde Conférence ministérielle de l'OMC,**

Suite à la réunion d'experts, tenue à Genève, une rencontre entre des hauts fonctionnaires des ministères du commerce des pays membres a été organisée par la BID, à son siège, à Djeddah, du 29 au 30 avril 1998. Celle-ci avait pour but de fournir aux pays membres de la BID un cadre d'échange de points de vue sur des questions d'intérêt commun liées à l'OMC et de leur offrir la possibilité de coordonner leurs positions sur des thèmes qui seraient certainement abordés lors de la Seconde Conférence ministérielle

de l'OMC. Il participants en provenance de 37 pays membres et 7 institutions, y compris la BID, y ont pris part.

Huit communications portant sur des questions déjà identifiées par un groupe d'experts et considérées comme étant importantes pour les pays membres en développement de l'OCI, ont été discutées pendant ces deux jours de réunion de concertation entre spécialistes venus des pays islamiques. Les questions abordées ont été : (i) la mise en application des Accords du cycle l'Uruguay (sur l'agriculture, les textiles, les vêtements, et l'antidumping et le traitement spécial et différencié pour les pays en développement) ; (ii) le mécanisme de règlement des différends ; (iii) l'accession à l'OMC ; et (iv) le programme incorporé et les questions nouvelles.

Un débat approfondi a eu lieu autour de ces questions pendant deux jours. Les participants ont souligné que les résolutions ministérielles prises à Marrakech et à Singapour n'ont pas été totalement appliquées. Us ont souligné le fait que les Etats membres de l'OCI doivent insister sur cette question lors de la Conférence ministérielle de Genève. Ils ont exprimé leur gratitude à la Banque islamique de développement d'avoir aidé les pays membres à participer de façon plus efficace aux activités de l'OMC et de leur avoir permis de surmonter le problème de leur intégration dans le nouveau système commercial multilatéral. Ils ont encouragé la Banque à poursuivre ses efforts dans ce sens en mettant un accent particulier sur les questions relatives à la mise en application des décisions, en général, et à l'agriculture, aux textiles et aux vêtements, en particulier. Ils ont souligné la nécessité de voir la Banque assurer le suivi de ces questions pour le bénéfice des Etats membres de l'OCI et de les préparer à mieux participer à la 3ème Conférence ministérielle de l'OMC.

A la séance de clôture de la réunion, les participants ont aussi élaboré un mémorandum à soumettre aux Ministres des pays membres de l'OCI participant à la Deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. Ce mémorandum contient tous (es éléments que les participants ont pu réunir pour que les Ministres du commerce des pays membres de l'OCI puissent les utiliser pour faire une déclaration commune lors de la deuxième Conférence ministérielle à Genève.

3. Réunions de concertation en marge de la Deuxième Conférence ministérielle de l'OMC :

Après la rencontre qui a eu lieu à Djeddah, la Banque a de nouveau organisé des réunions de concertation à Genève, en marge de la Conférence ministérielle de l'OMC. L'idée de ces réunions était d'offrir aux Ministres des pays membres de l'OCI prenant part à la Conférence de l'OMC, la possibilité de se rencontrer et de discuter des questions qui seront débattues en vue de coordonner leurs positions à leur sujet. Ainsi, deux de ces réunions ont eu lieu à Genève. La première s'est déroulée le 17 mai 1998, c'est-à-dire, la veille de l'ouverture de la Conférence ministérielle de l'OMC et la seconde, après sa conclusion, à savoir le 20 mai 1998. Les principaux points abordés par ces deux réunions figurent ci-après :

(i) Réunion du 17 mai 1998

La réunion du 17 mai 1998 s'est tenue au siège de l'OMC et a regroupé des Ministres du commerce, des ambassadeurs et d'autres hauts fonctionnaires des pays membres de l'OCI. Elle a été présidée par le Dr Ahmed Mohamed Ali, Président de la BID. M. Hassan Abouyoub, qui fut le Président de la réunion de réflexion à Genève (février 1998) et co-président de la réunion de concertation de Djeddah en avril 1998, a informé les participants des délibérations de ces deux réunions. Au cours de ces deux rencontres, il a été signalé, a-t-il dit, que les résolutions ministérielles adoptées à Marrakech et à Singapour n'avaient pas été entièrement mises en application. Les participants avaient indiqué que les pays membres de l'OCI devaient insister sur ce point au cours de la Conférence ministérielle de Genève. M. Hassan Abouyoub a par ailleurs mis en exergue la nécessité d'entreprendre des études pour soutenir la position des pays membres de l'OCI. Il a en outre souligné d'autres points qui ont porté sur la complexité du mécanisme de règlement des différends, les compétences requises dans ce domaine ainsi que le coût élevé que les pays en développement devront payer en utilisant ce mécanisme. Après l'exposé de M. Abouyoub, plusieurs intervenants ont donné leurs points de vue sur révolution des différentes questions portant sur l'OMC et discuté des voies et moyens de consolider la position des pays membres de l'OCI. Les principaux points abordés pendant cette discussion et les suggestions faites par les participants figurent ci-dessous :

1. Les promesses et les «laits pour lesquelles l'OMC a été créée a'ont pas été réalisées pour parvenir à un flux équilibré des avantages entre les pays développés et ceux en développement. Les avantages vont toujours d'un côté et les pays en développement, y compris les pays islamiques, rencontrent encore des problèmes liés à l'exploitation des mineurs, aux normes de travail fondamentales et à d a t t e s mesures telles que les taxes relatives à l'antidumpng.
2. Les accords qui avaient été au profit des pays en développement, à savoir cet» relatifs aux textiles et aux vêtements, doivent être mis en ouvre dans 10 ans, mais lorsqu'il s'agit de commerce électronique et autres produits de cette nature, les pays développés insistent pour que les pays en développement ouvrent immédiatement leurs marchés.
3. Le projet de Déclaration ministérielle, dans sa forme originale, a été un document partiel reflétant les intérêts des pays développés. Cependant, les pays en développement et particulièrement certains des pays membres de la BID comme l'Egypte, le Pakistan et la Tunisie ont été en mesure de refléter certains de leurs intérêts dans la déclaration. Les pays membres de la BID ont insisté sur le fait que les pays développés ne doivent pas introduire de nouvelles questions au moment même où les décisions de la Conférence de Marrakech n'ont pas été entièrement mises en application. Même si le projet remanié de Déclaration Ministérielle n'était pas un document idéal, la situation aurait été pire si les pays membres de la BID n'avaient pas participé aux négociations.

4. L'objectif de la 3ème Conférence, en 1999, est de permettre apparemment qu'un nouveau cycle de négociations sur le programme incorporé commence, en 1999, à propos de l'agriculture et au sujet des services en l'an 2000. Il a été suggéré que les pays membres de l'OCI maintiennent leur opposition au lancement d'un nouveau cycle avant d'avoir été entièrement et honnêtement mis en œuvre ce qui avait été convenu antérieurement.

5. La prochaine conférence ministérielle sera une réunion d'évaluation de ce qui s'est passé, particulièrement en ce qui concerne les pays en développement et les pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie. Il faudra un suivi étroit et une participation aux réunions de l'OMC où différentes questions sont abordées. Certains pays membres ne peuvent pas participer à celles-ci pour des raisons techniques et/ou financières. Ceci rend la tâche de la BID beaucoup plus importante, surtout si l'on sait que plusieurs pays les moins avancés envisagent leur accession à l'OMC et ont besoin de soutien et d'orientation.

6. Un aspect fort bien particulier de la déclaration est qu'elle établit un programme de travail en vue de la préparation de la prochaine réunion. Il existe dans ce dernier un équilibre entre les questions qui sont liées à la mise en œuvre des accords et qui figurent déjà dans le programme incorporé et celles qui ont été héritées de Singapour. Un autre aspect est que les membres avaient le droit de soulever de nouvelles questions s'ils le souhaitent. Cette occasion doit être saisie et les pays membres de la BID ne doivent pas tout simplement attendre, même pour ce qui est des questions nouvelles. La BID peut jouer un rôle important dans la mise au point de documents de recherche et dans la préparation des délégations des pays membres à comprendre au moins les questions et à faire connaître leurs points de vue à la réunion.

7. Les pays membres de l'OCI doivent sérieusement réfléchir et s'interroger sur la manière de parvenir à une stratégie commune. Ils doivent identifier ce qui a été fait, ce qui ne l'a pas été et se demander pourquoi les pays développés veulent passer immédiatement au prochain programme.

8. Jusqu'ici l'OMC s'est montrée très passive. Les pays membres de l'OCI doivent lui proposer, en tant que groupe de pays islamiques, l'examen de la question de savoir si elle a réalisé les objectifs pour lesquels elle a été créée. Le Secrétariat de l'OMC doit être également amené à se rendre compte qu'elle doit payer une attention particulière aux questions importantes telles que l'arrêt de l'aide publique au développement en faveur de certains pays membres de la BID, la réduction des investissements étrangers, le fardeau de la dette et les conditionnantes imposées à ces pays.

Il a été suggéré que la BID examine la possibilité ; (i) de créer, en son sein, un département clé qui connaît le mieux les questions liées à l'OMC et dont les services seraient mis à la disposition des pays membres de l'OCI en cas de besoin; (ii) d'accorder une assistance technique aux pays membres ; (iii) d'élaborer un programme détaillé et complet de collecte de données sur tous les pays membres et sur leurs importations et exportations et de voir par quel moyen la BID pourrait promouvoir les échanges

commerciaux entre les pays membres et apporter un soutien complémentaire dans ce domaine; et (iv) former des groupements commerciaux composés de pays membres de l'OCI à l'instar de ceux qui existaient à l'échelle régionale.

Les participants ont exprimé leur profonde appréciation à la BID pour les efforts qu'elle déploie en vue d'organiser des réunions de concertation. Ils ont suggéré que de telles rencontres se tiennent dans l'avenir.

(ii) **Réunion du 20 mai 1998 :**

La seconde réunion de concertation entre les pays membres de l'OCI a eu lieu le 20 mai 1998 au Palais des Nations à Genève après la séance de clôture de la conférence ministérielle. Elle a été présidée par Dr Syed Jaafar Aznan, Vice-Président (Commerce et politique générale) de la BID. Son objectif était de recueillir les réactions préliminaires des participants aux délibérations de la Conférence ministérielle ainsi que les suggestions pour la préparation de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC.

La réunion a longuement débattu des questions principales et des mesures à prendre pour la préparation de la prochaine Conférence ministérielle. Les observations et suggestions faites par les participants ont porté sur ce qui suit :

1. Organisation d'une réunion de réflexion dans un avenir proche pour fixer de façon définitive les priorités et déterminer les modalités d'identification des thèmes devant faire l'objet d'études. La BID devait définir les domaines et activités spécifiques liés au commerce, à l'agriculture et aux services, etc.
2. Une étude élaborée sur les avantages et les inconvénients des accords du cycle d'Uruguay doit être menée pour voir ce qui a été acquis au cours des trois dernières années. Le Secrétariat de l'OMC devait être invité à mettre un point un document sur tous les problèmes de mise en œuvre que les pays développés ont soulevés dans leurs déclarations concernant chaque accord. Ce document devrait être étudié pour voir comment résoudre ces problèmes.
3. Une réunion ministérielle des pays membres de l'OCI doit être organisée à la fin de 1998 ou au début de 1999 pour évaluer les résultats des études menées, discuter des différentes positions, examiner les diverses questions de **façon approfondie** et préparer les prochaines négociations de l'OMC.
4. Les pays membres de l'OCI doivent disposer d'un programme- qui **leur est propre** et qui fait état de leurs intérêts. Ils doivent préparer aussi leurs réponses face au programme des Etats Unis portant sur l'environnement, les normes de travail fondamentales, les intérêts des consommateurs, les ONG, la transparence, etc.
5. Dans plusieurs pays membres, il existe un besoin urgent de soutenir les efforts nationaux et de renforcer la capacité des gouvernements, des institutions publiques et du secteur privé à fournir des données mises à jour sur les activités de l'OMC. Ceci peut être

fait avec l'aide de l'OMC, du Centre du commerce international, de la CNUCED etc. Ces données pourraient être disponibles en direct, en exploitant les facilités offertes par le réseau.

6. La BID doit examiner la possibilité d'avoir un programme détaillé et complet de collecte de données sur les importations et exportations des pays membres et voir comment celui-ci pourrait être exploité en vue de promouvoir le commerce entre les pays membres. Le Centre de Casablanca et la BID doivent aussi coopérer dans ce domaine et à travers leurs bases de données et leurs études respectives, elles doivent mettre en relief les possibilités de renforcement des échanges commerciaux entre les pays musulmans.

7. Il doit être créé à Genève un centre de liaison chargé du suivi des réunions de l'OMC, de la coordination des différentes activités des délégations de l'OIC et de la collecte de documents et d'études à envoyer aux pays membres.

En plus de ce qui précède, des observations et suggestions ont été faites en ce qui concerne l'accession à l'OMC, et l'élaboration du programme de travail relatif à cette organisation. Sur la question de l'accession à l'OMC, il a été indiqué qu'il s'agissait là du problème le plus ardu que rencontraient les pays en développement et ceux qui étaient les moins avancés. En effet, ces derniers étaient confrontés à de sérieuses difficultés dont celles qui sont liées à la mise au point des instruments d'accession. Il a été par conséquent suggéré que les questions relatives à l'accession fassent partie des activités futures de l'OIC. En ce qui concerne le programme de travail, une proposition a été faite à savoir qu'il doit comporter certaines des activités à suggérer éventuellement par la réunion d'experts qui doit se tenir le plus-tôt possible. Ces activités doivent comprendre :

- (i) l'élaboration d'études sur les questions importantes pour les pays membres telles que les conséquences sectorielles des négociations commerciales multilatérales ;
- (ii) l'organisation de séminaires à l'intention du secteur privé pour sensibiliser les hommes d'affaires sur les conséquences commerciales et économiques ; et (iii) l'organisation d'ateliers pour former les formateurs dans les pays membres,

La réunion a été également informée que le CIDC a répertorié les règles et règlements portant sur le commerce, que de ce dernier a offert ses services pour enrichir ce recueil d'informations en collaboration avec d'autres pays membres et qu'il était prêt à les mettre à la disposition de tous ceux qui sont intéressés. Les participants ont exprimé, une fois de plus, leur gratitude à la BID pour les réunions qu'elle a organisées et lui ont demandé de continuer à les tenir régulièrement.

Préparation des négociations commerciales multilatérales futures et de la 3ème Conférence ministérielle de l'OMC.

La réunion de concertation entre pays membres de l'OMC en vue de préparer la 3ème Conférence ministérielle de l'OMC a eu lieu au siège de la BID du 7 au 8 Rajab 1420H (16-17 octobre 1999). 47 représentants de 35 pays membres et 4 institutions sœurs, à savoir, l'OIC, le CRSEFPI, le CIDC, et la CICI ont participé à cette réunion. En outre, 9 experts de la CNUCED, de l'OMC et la CESAO et quelques représentants des

gouvernements des pays membres de la BID y ont également pris part. Les séances de travail ont été présidées par S.E. l'Ambassadeur Mounir Zahrani, Conseiller auprès du Ministre des Affaires étrangères, Egypte.

Les débats ont porté sur une gamme variée de questions allant de l'application des Accords actuels de l'OMC aux nouvelles questions susceptibles d'être abordées à la Conférence de Seattle, en passant par le programme incorporé, les négociations prévues et les questions de Singapour. La Réunion a également examiné trois études portant respectivement sur l'agriculture, les investissements et les services. Ces dernières avaient été supervisées conjointement par la Banque et la CNUCED. A l'issue d'un débat approfondi sur diverses questions liées au commerce, la réunion a unanimement adopté les principales conclusions qui en bref, se résument comme suit :

- La mise en application des accords de l'OMC et surtout ceux qui offrent aux pays membres de la BID des avantages comparés laisse beaucoup à désirer. Ainsi, la réunion a lancé un appel pour la mise en application totale et fidèle de ces accords.
- La réunion a mis l'accent sur le fait que l'intérêt des pays en développement dont les pays membres de la BID, doit être pris en compte dans les activités menées actuellement dans le cadre du programme incorporé.
 - Dans le cadre des négociations prévues et devant démarrer après la Conférence de Seattle, la réunion a souligné la nécessité de remédier à certaines faiblesses structurelles des accords relatifs à l'agriculture et aux services.
- La réunion a conclu que le travail en cours sur les questions de Singapour telles que celles qui touchent au commerce, aux investissements aux politiques en matière de commerce et de concurrence, à la transparence dans les marchés publics et à la facilitation du commerce doit être poursuivi car ces questions ne sont pas encore fin prêtées pour faire l'objet de négociations officielles.
- La réunion a souligné que les normes de travail et d'environnement ne devraient pas être utilisées comme instruments de protectionnisme
- Tout en reconnaissant l'importance du commerce électronique, la réunion a souligné la nécessité de travailler davantage sur cette question.
- La réunion a abordé la question de la marginalisation des PMA et a lancé un appel pour l'octroi d'une assistance technique à ces pays membres de la BID.
 - La réunion a également lancé un appel pour l'accélération du processus d'accession des pays membres de la BID et a souligné que ces pays doivent bénéficier de clauses et de conditions qui soient d'une part à la dimension des engagements des PMA membres de l'OMC et en rapport avec ces engagements d'autre part. La réunion a constaté qu'au-delà des critères économiques, les considérations politiques affectent également le processus d'accession à l'OMC.

- La réunion a souligné la nécessité pour les pays en développement dont les pays membres de la BID, d'élaborer un programme positif comme stratégie de négociations pour la conférence de Seattle et les négociations commerciales multilatérales commençant après cette conférence.

En bref, les débats au cours de la réunion ont abouti à la conclusion que la BID doit poursuivre ses efforts visant à consentir une assistance technique à ses pays membres pour leur permettre de participer effectivement aux négociations commerciales multilatérales devant avoir lieu après Seattle. Dans ce contexte, il a été souligné la nécessité de poursuivre l'actualisation des trois études et peut être d'en élaborer de nouvelles dans d'autres domaines pertinents,

Réunion consultative du 29 novembre à Seattle en marge de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC.

Une réunion consultative des pays membres de l'OCI a été organisée par la BID à Seattle aux Etats Unis, en marge de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. Tenue à l'Hôtel Crown Plaza le 21 Chabaoe 1420H (21 novembre 1999), cette réunion a vu la participation de 80 représentants de 38 pays membres de l'OCI, dont les représentants de deux institutions, à savoir, le CIDC et le Secrétariat du CCO. L'objectif était de fournir aux pays membres de l'OCI un cadre d'échange de points de vue sur des questions liées à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC afin qu'ils puissent adopter, autant que possible, une position commune.

II. AUTRES ACTIVITES PORTANT SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Depuis la signature des accords de l'Uruguay Round et la création de l'OMC, la BID a toujours fait de son mieux pour accorder une assistance à ses pays membres en vue de les familiariser avec la teneur et les dispositions de ces accords mais aussi avec les activités de l'OMC. L'objectif de cette assistance est de permettre à ces pays d'être en meilleure position pour défendre leurs intérêts. A cet égard, la BID a organisé à ce jour les séminaires et ateliers ci-après :

1. Atelier sur l'impact des accords du GATT et les normes ISO sur les capacités d'exportation des pays membres de la BID, Djakarta, Indonésie, Mouharram 1416H (juin 1995).
2. Séminaire sur les conséquences pour les Etats membres de l'OCI, des accords du GATT relatifs au commerce des services (organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce, en collaboration avec la BID), Casablanca, Maroc, Jourad Thani 1416H (novembre 1995)
3. Atelier sur l'impact des réglementations techniques introduites par l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union européenne sur les Etats membres de la zone Méditerranée, Ankara, Turquie, Octobre 1996,

4. Séminaire régional sur l'accord commercial international sur les obstacles techniques au commerce entre les pays du Maghreb Arabe, (organisé par le Ministère Tunisien du commerce, en collaboration avec la BID), Tunis, Joumad Thani 1416H (Tscvembre(nûvembre 1996).
5. Séminaire sur l'OMC pour les pays islamiques d'Asie centrale et certains pays du Moyen-Orient, Ashgabat, République du Turkménistan, décembre 1996.
6. Séminaire sur l'OMC pour les Etats membres de la BID de l'Afrique Occidentale et centrale, Dakar, République du Sénégal -janvier J997.
7. Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations de textiles et de vêtements prêt-à-porter en provenance des pays membres et à destination des marchés de la communauté européenne, Amman, Jordanie, août 1997.
8. Séminaire sur le commerce futur de produits alimentaires entre les pays islamiques et le marché européen, à la lumière de l'évolution actuelle du commerce raondù 1, Tunis, Tunisie, décembre 1997.
9. Séminaire sur la promotion et la complémentarité des exportations de textiles des pays riebres de la BID à (a lumière de l'évolution actuelle du commerce mondial. Beyrouth, Liban, juillet 1998.
10. Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations non tradituinnelles des pays membres de la BID, Damas, Syrie, août 1998.
11. Séminaire sur les obstacles techniques au commerce et leurs conséquences sur les exportations des pays membres de la BID de la zone méditerranée. Le Caire, Egypte, septembre 1998.
12. Atelier sur l'impact des accords de l'OMC sur le commerce des services des pays membres de la BID, Amman, Jordanie, 24 au 26 janvier 1999.
13. Symposium régional sur le commerce et l'environnement (organisé en collaboration avec le programme des Nations Unies sur l'environnement, bureau régional pour l'Afrique occidentale), le Caire, 6 au 8 septembre 1999.
14. Atelier régional sur les procédures et pratiques en matière de règlement des différends (organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale «CESAO») Beyrouth, Liban, 13 au 16 septembre 1999.
15. Atelier international sur l'OMC et la libéralisation du commerce mondial des services, Kuala Lumpur, Malaisie, 28 au 29 septembre 1999 (organisé par la Fédération des consultants des pays islamiques «FCPI»),

16. Etude régionale et atelier sur l'impact de la libéralisation du commerce sur l'environnement dans la région des pays arabes (projet présenté pour l'environnement et le développement dans la région des pays arabes «CEDRPA»).
17. Séminaire sur l'accèsion à l'Organisation mondiale du commerce et la mise en application des accords du Cycle d'Uruguay, siège de la BID, Djeddah 7 -10 juin 1997.
18. Séminaire régional sur les obstacles Techniques au Commerce (OTC) et les Mesures Sanitaires et Phyto-Sanitaires (MSP), en collaboration avec le Centre du Commerce International (CCI) (Genève), Cortalery, Guinée, 2-5 août 1999.
19. Séminaire sur les obstacles Techniques au Commerce et les Mesures Sanitaires et Phvto-Samtaires, organisé en anglais à Dhaka en République Populaire du Bangladesh du 21-24 Dhoul Hijjah 1420H (27-30 mars 2000).
20. Séminaire sur le Mécanisme de Règlement des différends et les Accords anti-dnurmng, organisé en arabe à leddah, Royaume d'Arabie Saoudite, 5-8 Joumad Tharti Î421H (3-6 septembre 2000).
21. Sémmerm sur FOMC et le Système commercial multilatéral pour les pays membres de la BID du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, Amman, Royaume Hachante de Jordanie, 24-27 Dboul Hijjab 1421H (19-22 mars 2061).
22. Séminaire (en anglais) sur *le* Mécanisme de Regtemenr des différends et les Mesures arm-dumping et de sauvegarde, Kuala Lumpur, Mysste,29Mouteract-2 Safar 1422H (23-26 avril 2001).

Stages de formation dans le domaines de la politique commerciale

En 1419H, la BID en a organisé 3 en collaborattion avec l'OMC. Il s'agsssit en fait des mêmes stages de formation organisés généralement par l'OMC à Genève meis cette fois-ci pour une plus courte période, c'est-à-dire trois mois.

La BID a organisé le premier stage de formation destiné aux pays membres arabophones à son siège à Djeddah du 23 Joumad Awwal au 14 Joumad Thani 1419H (14 septembre - 4 octobre 1998). 22 participants provenant particulièrement des ministères du commerce de 12 paya membres y ont prispart. Le stage portait sur diffeents thèmes dont les suivants : acces au marché, l'administrarion douanière et commerciale, l'agriculture» les textiles et les vêtements ; les mesures sanitaires et pbytosanmures ; les obstacles techniques an commerce la passation des marchés publics, les accords généraux sur le commerce des services, les droits de propriété intellectuelle, les subventions et mesures compensatoires, les mesures de sauvegarde et le commerce d'état, le règlement des différends, les accords sur les investissements liés au commerce, la politique en matière de commerce et de concurrence, le commerce et l'environnement, le régionalisme et les activités futures. Les participants ont beaucoup apprécié le stage et il a été proposé que la BID en organise d'autres dans l'avenir. Des certificats ont été décernés aux participants qui ont terminé le stage avec succès.

Le second stage de formation dans le domaine de la politique commerciale était destiné aux pays anglophones. Organisé à Rawalpindi, Pakistan, du 19 Dhoul Hijja 1419H au 19 Monarram 1420H, (5 au 24 avril 1999), le stage a couvert les mêmes thèmes que le premier. Au total 31 responsables y ont pris part dont 22 sont venus de !! pays et un de la BID. La plupart des participants étaient des cadres moyens des Ministères du commerce qui sont directement concernés par les questions commerciales. A la demande du Gouvernement du Pakistan, 8 responsables de l'Institut du commerce extérieur du Pakistan ont été également autorisés à participer en tant qu'observateurs. Comme le premier stage organisé à Djeddah, celui-ci a été bien accueilli par les participants et bien apprécié par le gouvernement hôte.

Organisé à Ouagadougou, Burkina Faso du 14 février au 3 mars 2000, le troisième stage dans le domaine de la politique commerciale était à l'intention des pays francophones. Au total 38 responsables de 18 pays francophones membres de la BU) y ont pris part.

A la demande du gouvernement de l'Etat de Qatar, un atelier de formation dans le domaine de la politique commerciale a été organisé à Doha, du 10 au 28 Rajab 1421H (7-25 octobre 2000). 44 responsables de 19 pays membres de la BID y ont participé.

Etudes sur le commerce électronique et les DPIC.

Ce travail a déjà été confié à un expert de même que les études de cas. Tous ces travaux devraient être achevés bien avant la réunion consultative des états membres de l'OCI devant avoir lieu en mi-septembre 2001 avant la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Doha, Etat de Qatar, en novembre 2001.

Projets spécifiques aux pays :

La BID continue de recevoir des demandes spécifiques d'assistance technique provenant de plusieurs pays membres. Alors que la plupart des propositions faites dans ce contexte ont déjà été approuvées par la Banque et sont mises en oeuvre actuellement, d'autres sont en cours d'étude. Certaines de ces propositions sont présentées ci-après :

- 1) Assistance au Suriname pour lui permettre d'élaborer des lois relatives "aux services professionnels et financiers" et aux "sauvegardes".
- 2) Séminaire sur les accords spécifiques dans le cadre de l'OMC (agriculture, règle d'origine, services, investissements, environnement etc. (Tchad)
- 3) Atelier sur l'impact des accords du Cycle d'Uruguay sur l'économie du Niger.
- 4) Séminaires/ateliers sur des thèmes liés à l'OMC (Arabie Saoudite).
- 5) Assistance au Kazakhstan pour l'accession à l'OMC (Kazakhstan)

- 6) Visite d'études organisée pour des responsables en vue de leur permettre d'acquérir une connaissance technique des opérations de l'OMC (République de Kyrghyz)
- 7) Assistance au Liban pour l'accession à l'OMC (Liban)
- 8) Assistance pour effectuer des études sectorielles, améliorer les capacités de négociation et renforcer les capacités dans des domaines liés à l'OMC (Soudan)
- 9) Assistance au Soudan pour son accession à l'OMC (Soudan)
- 10) Assistance pour financer un séminaire sur les politiques en matière de concurrence (Tunisie)
- 11) Assistance aux Emirats Arabes Unis pour la création d'une Unité de l'OMC.
- 12) Assistance au Yémen pour son accession à l'OMC (Yémen).

Le programme envisagé par la BID pour 1422H couvre la réalisation des projets actuels mais également la mise en oeuvre des nouvelles initiatives à travers des séminaires sur des thèmes spécifiques, des stages spéciaux pour les pays en voie d'accession et des modules de formation spécifiquement adaptés aux participants du secteur privé. Plus précisément, le Programme d'assistance technique pour 1422H envisage l'organisation de séminaires et de stages de formation sur des thèmes tels que l'agriculture, les services, les tarifs, le commerce et l'investissement, l'environnement et la facilitation des échanges commerciaux. On estime que ces thèmes s'inscrivent bien dans le contexte de la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC et des négociations commerciales multilatérales au cas où la Conférence ministérielle en conviendrait.

Par ailleurs, la BID se propose d'organiser une réunion de concertation vers la mi-septembre 2001 en vue d'offrir aux états membres de l'QCI un cadre d'échange de points de vue sur des questions susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC. Elle envisage également de tenir une réunion similaire en marge de la Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Doha, Etat de Qatar, du 9 au 13 novembre 2001.

-XII-

RAPPORT DU CIDC SUR LES QUESTIONS RELATIVES
À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

RAPPORT DU CIDC SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC

(Istanbul, 9 mai 2001)

Cette note reprend le bilan des activités les plus récentes de l'OMC pour la période avril 2000-avril 2001.

A / BILAN DU CONSEIL GENERAL

Le 10 avril 2000, le Conseil Général a pris les mesures suivantes :

Premièrement, des mesures en faveur des Pays les Moins Avancés : Il y a un large consensus pour améliorer les opportunités d'accès au marché des produits des PMA. Quelques grandes puissances commerciales sont en mesure d'offrir des tarifs et des quotas d'accès en franchise qui tiennent compte aussi bien des exigences nationales que des accords internationaux dans le cadre des régimes préférentiels couvrant pratiquement tous les produits en provenance des Pays les Moins Avancés.

D'autres pays industrialisés et en **développement ont également manifesté leur** volonté d'améliorer l'accès à leurs marchés. Plusieurs membres, y compris les pays les Moins Avancés ont souligné que l'accès au marché constitue une partie seulement des actions à réaliser. Pour ces raisons, on considère qu'il est important d'appliquer d'autres mesures, qui ont été discutées, pour aider à renforcer les capacités en matière de commerce et de participer d'une manière plus effective au système commercial multilatéral.

Deuxièmement, le renforcement des capacités a travers la coopération technique est d'une importance capitale non seulement pour les pays en développement mais aussi pour l'ensemble des économies en transition, mais le financement de cette activité rencontre toujours des difficultés.

Troisièmement, Mise en œuvre des accords de l'OMC en particulier, les périodes de transition . les résultats qui ont été jusqu'à présent obtenus suite à des consultations sur les périodes de transition et du travail qui a été accompli au sein des conseils et des comités compétents, ont contribué à réduire les problèmes en suspens.

Mais, il reste beaucoup à faire, comme par exemple dans le domaine des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC). Les principaux partenaires commerciaux ont également proposé des actions concernant un certain nombre de mesures techniques et procédurales relatives à l'application des accords sur les obstacles techniques au commerce (OTC), les mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP), l'agriculture et les

services, en vue d'examiner les problèmes qui préoccupent un certain nombre de pays en développement.

Quatrièmement, *transparence interne et une participation plus effective des membres*: les débats en cours sur cette question sont très animés et constructifs, en effet, le conseil a reçu le 28 mars 2000 des propositions encourageantes à ce sujet.

Le Conseil Général a tenu une réunion du 14 au 15 décembre 2000 pour adopter la décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre des accords et décisions de l'OMC inscrits dans le paragraphe 21 du projet révisé de la déclaration ministérielle.

Ce projet couvre les actions à entreprendre dans les domaines de l'agriculture, des mesures sanitaires et phytosanitaires, des obstacles techniques au commerce, de l'évaluation en douane, des règles d'origine et des subventions et mesures compensatoires.

Cette décision ne prévoit aucune action immédiate pour faciliter la mise en œuvre de certains accords d'une importance capitale pour les PVD, à savoir, l'accord sur les Mesures concernant les Investissements et liés au Commerce (MIC), l'Accord sur le Commerce des Services et l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC).

Suite à cette réunion, le Conseil Général a décidé ce qui suit :

- Accord sur l'agriculture : Les Etats Membres de l'OMC doivent se conformer à des régimes de contingents tarifaires transparents, équitables et non discriminatoires. De ce fait, le comité de l'agriculture est prié d'examiner les voies et moyens d'améliorer l'efficacité de l'exécution de la décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les PED importateurs nets de produits alimentaires.

- Accord sur les règles d'origine : les Etats Membres de l'OMC s'engagent à accélérer les travaux sur l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles de façon à les soumettre à la quatrième conférence de Doha au mois de novembre 2001.

B/ RETROSPECTIVE DES NEGOCIATIONS

1/Le Conseil des Services

Le 14 février 2000, le Conseil du Commerce des Services a adopté son programme de travail pour l'an 2000, y compris les dates prévues pour les sessions des négociations. L'Australie, Singapour et le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont respectivement présenté lors de la session spéciale une communication dans laquelle ils proposent de lancer les négociations sur l'accès au marché début mars 2001.

Il a été suggéré également que les membres soumettent leurs propositions concernant les modalités et le champ des négociations sur l'accès au marché au mois de décembre

2000. La première session spéciale du Conseil des Services a déjà eu lieu à la fin du mois de février dans une atmosphère positive et constructive.

Les points débattus lors des réunions de l'année 2000 sont : l'évaluation du commerce mondial des services, l'examen de la proposition sur l'annexe sur le tourisme et sur les exemptions des obligations NPF. S'agissant du transport aérien, le Conseil a convoqué deux réunions consacrées à cette question les 28 et 29 septembre 2000 et les 30 novembre et 1^{er} décembre 2000.

Ainsi, le secrétariat de l'OMC a émis un projet relatant les propositions suivantes :

- > Présentation des propositions des membres avant la fin du mois de décembre 2000 : modalités de négociations, participation croissante des PED et en particulier un traitement spécial en faveur des PMA, libéralisation autonome, questions systémiques, état des travaux du Conseil du Commerce et des Services (CCS) et de ses organes subsidiaires ;
- > Concomitance des réunions de la session extraordinaire avec les réunions ordinaires du CCS et de ses organes subsidiaires de mai, juillet, octobre et décembre 2000 ;
- > Achèvement des travaux du comité des engagements spécifiques sur les questions de classification des secteurs et sous-secteurs des services en mars 2001 et début de la nouvelle phase de négociations.

Les négociations sur le **commerce** des services sont passées à la vitesse supérieure, réuni en session extraordinaire du 28 au 30 mars 2001, le conseil des services a adopté les lignes directrices et procédures pour les négociations et fait part de la situation dans ce secteur.

Ces négociations visent à obtenir une élévation progressive des niveaux de libéralisation du commerce des services par la rédaction ou l'élimination des effets défavorables de certaines mesures sur le commerce des services de façon à assurer un accès effectif aux marchés en vue de promouvoir les intérêts de tous les participants sur une base d'avantages mutuels et d'assurer un équilibre global de droits et obligations. Elles ont pour but aussi d'accroître la participation des pays en développement au commerce des services.

Durant ce Conseil, plus de 70 propositions de négociations sur les services émanant de 40 Etats Membres ont été présentées.

Les gouvernements ont soumis durant ce Conseil des propositions concernant les points suivants : leur droit de réglementer la fourniture de services et d'introduire de nouvelles réglementations à cet égard afin de répondre à des objectifs de politique nationale ; leur droit de spécifier les secteurs de services qu'ils souhaitent ouvrir aux fournisseurs étrangers et à quelles conditions ; et le principe primordial de la flexibilité devant ménagée aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

Le conseil a décidé de tenir des sessions de négociations aux mois de mai, juillet et octobre 2001 durant lesquelles, il analysera en détail les propositions de négociations. D'autres réunions auront lieu en décembre 2001 et en mars 2002 et examineront l'état d'avancement de ces négociations.

Par ailleurs, les négociations sur les mesures de sauvegarde menées au titre de l'article X seront achevées vers le 15 mars 2002 conformément à la décision adoptée par le Conseil du commerce des services le 1^{er} décembre 2000. Les membres tenteront de finaliser les négociations au titre des articles VI : 4, XIII et XV avant que les négociations sur les engagements spécifiques ne soient achevées.

La principale méthode de négociation sera l'approche fondée sur des demandes et des offres mais une flexibilité sera accordée aux pays en développement.

Il a été décidé que l'évaluation du commerce des services doit être considérée comme une activité permanente du Conseil.

Conformément à l'article XXV de l'AGCS, une assistance technique sera fournie aux pays en développement Membres, sur demande pour les évaluations nationales ou régionales.

Il a été décidé à ce que le Conseil du commerce des services établisse des échéanciers pour la conduite des négociations conformément à toute décision pertinente prise par le Conseil Général.

2/Le Comité Sur l'Agriculture

Le Comité sur l'Agriculture s'est réuni le 23 et 24 mars 2000, ses travaux ont permis de démarrer sur une base solide les négociations sur les questions agricoles. Les membres ont adopté un programme de travail pour la première phase des négociations, y compris des points de repère relatifs aux propositions de négociations.

La décision qui a été prise le 24 mars 2000 concerne la «première phase» des négociations et comprend trois parties:

Le travail technique : Afin de fournir aux pays des informations sur l'évolution des questions agricoles et les implications de la réduction des aides et des mesures de protection dont ils ont besoin pour négocier la prochaine étape, le secrétariat se chargera de compiler des informations basées sur des faits, il a également été chargé d'un certain nombre de tâches en prévision de la réunion du mois de juin.

Date de réception des propositions : les pays doivent soumettre leurs propositions à partir de fin mars 2000 jusqu'à la fin du mois de décembre 2000 avec un peu de flexibilité pour ceux qui ne peuvent pas respecter ce délai ou qui désirent faire des ajouts. En mars 2001, le comité s'est réuni pour faire le point sur toutes les propositions.

Calendrier des réunions : Dans un premier temps, le comité a programmé des réunions pour juin, septembre et novembre 2000 et mars 2001.

Les délégués se sont mis d'accord pour mener un travail technique sur les subventions agricoles et les mesures de protection entrant dans le cadre de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture.

Plusieurs membres du groupe de Cairns ont également insisté sur le fait qu'ils considèrent les négociations sur les questions agricoles comme étant «autonomes», parce qu'ils ont réussi à obtenir un engagement pour la reprise des négociations en échange de réformes modérées adoptées par l'Uruguay Round. Les pays européens, le Japon, la Corée ainsi que d'autres pays pensent qu'un accord sur les questions agricoles, nécessiterait un cycle complet englobant un grand nombre de sujets. Plusieurs pays en développement, y compris certains membres du groupe de Cairns, ont déclaré qu'il faudrait donner la priorité aux problèmes spécifiques aux pays en développement ainsi qu'aux importateurs nets des produits alimentaires.

La deuxième réunion de négociation s'est tenue les 29 et 30 juin 2000 au cours de laquelle les participants dont la majorité était des pays en développement se sont engagés de respecter l'échéance de ces négociations pour la fin de l'année en déposant leurs propositions. Quarante cinq pays ont soumis leurs propositions.

Lors des négociations du mois de juin, le Secrétariat de l'OMC a présenté une compilation de différentes concessions consenties durant le cycle de l'Uruguay en matière d'accès aux marchés, de subventions à l'exportation et de soutien interne.

Les négociateurs se sont réunis les 26 et 27 mars 2001 pour mettre à terme le programme de travail de la deuxième phase et ont présenté 44 propositions de négociations.

Le déroulement de ce programme est réparti comme suit : trois réunions en session extraordinaire devant coïncider avec les réunions ordinaires du comité de l'agriculture en septembre et décembre 2001 et en mars 2002. Trois réunions informelles en session extraordinaire en mai et en juillet 2001 et en février 2002.

Les thèmes qui seront développés à ces réunions sont : administration des contingents tarifaires, tarifs, subventions à l'exportation, catégorie orange, crédits à l'exportation, entreprises commerciales d'Etat, restrictions à l'exportation, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire des produits alimentaires et développement rural.

Lors de la session du comité en mars 2001 la majorité des membres était d'accord sur un certain nombre de propositions telles que : les réductions tarifaires, les quotas, la clause de sauvegarde spéciale, la nécessité de réduire ou d'éliminer toutes formes de subventions, les préoccupations non commerciales (non-trade concerns) basées sur l'article 20 de l'accord sur l'agriculture.

Un examen de l'état d'avancement des négociations aura lieu à la réunion formelle en mars 2002.

3/LesADPICs

En plus des négociations sur l'agriculture et les services tenues en Février, les négociations et les sessions destinées à l'examen des différentes questions relatives à l'accord sur les ADPICs ont également eu lieu.

Le 21 Mars 2000, le Conseil des ADPICs a tenu un long débat sur la poursuite de ses travaux sur chaque point de son « programme incorporé».

4/Les questions organisationnelles

4.1 Les présidents

Le 9 février 2001, le Conseil Général a nommé les Présidents des organes de l'OMC issus des Etats Membres de l'OCI suivants :

Comité du commerce et du développement :	Ambassadeur Nathan Iumba (Ouganda)
Comité du budget, des finances et de l'administration :	Ambassadeur Supperamianiam (Malaisie)
Groupe de travail des liens entre commerce et investissement :	Ambassadeur Oguz Demiralp (Turquie)

4.2 La transparence des travaux

Au niveau de la transparence, le Conseil Général a présenté un texte durant la réunion du 17 juillet 2000 qui résume les points suivants : la prise de décision au sein de l'OMC ne sera faite que par consensus ; tous les membres de l'OMC seront informés de réunions en groupes restreints pour donner leurs points de vue ; les résultats des consultations menées en petits groupes devront être transmis à tous les membres dans les plus brefs délais.

4.3 Les PMAs

En février 2000, le Conseil Général a lancé un programme de consultations important en vue d'aboutir à un accord sur les mesures en faveur des Pays les Moins Avancés, sur l'amélioration du financement et de l'organisation des activités de l'OMC en matière d'assistance technique, sur les questions relatives à la mise en œuvre des accords de l'OMC, y compris les périodes de transition et finalement sur la transparence interne et une plus grande participation de tous les Etats Membres.

Dans le cadre de l'assistance technique, Il a été décidé de créer un comité directeur pour le suivi (BM, CCI, FMI, OMC et CNUCED) en plus des pays donateurs et les PMA ; l'unité administrative pour le cadre intégré actuellement du CCI fera partie de l'OMC ; de

créer un fonds d'affectation spéciale qui sera administré par le PNUD (20 millions US\$ pour la période 2001 -2003).

Le 12 février 2001, le sous-comité des PMA de l'OMC a adopté une proposition commune qui permet d'améliorer la mise en œuvre du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA.

C'est dans ce cadre qu'un projet pilote a été initié par les PMA pour incorporer un chapitre sur l'intégration du commerce dans leurs stratégies globales de développement et de lutte contre la pauvreté.

Ce projet sera financé par un fonds d'affectation spéciale et les activités complémentaires en cours par des donateurs bilatéraux.

Le cadre intégré est une initiative conjointe de six organisations, la banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, le PNUD et l'OMC.

C/DIVERS

1) Accession

Le 11 avril 2000, la Jordanie est devenue le 136^{ème} membre de l'OMC, l'Albanie le 138^{ème} membre de l'OMC le 8 septembre 2000 et Oman le 139^{ème} membre de l'OMC le 9 novembre 2000.

Ainsi le nombre des pays membres de l'OCI et membres de l'OMC s'élève à 38 pays.

Les Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC sont : Algérie, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Liban, Ouzbékistan, Soudan et Yémen.

2) Prochaine Conférence Ministérielle de l'OMC

Le 8 février 2001, le Conseil général a décidé que la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC aura lieu du 9 au 13 novembre 2001 à Doha.

La préparation de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Doha, a commencé. Les milliers de participants attendus délégués, observateurs, journalistes et ONG pourront trouver des informations sur les moyens de transport, l'hébergement et la procédure d'accréditation sur le site de l'OMC en avril 2001.

PROPOSITION AU COMCEC

Il est à souligner le fait que la quatrième Conférence Ministérielle se tiendra à Doha au Qatar, Etat qui est Président en exercice du Sommet de l'OCI, devrait inciter le COMCEC à exploiter au maximum cet événement pour mieux coordonner la position des pays de l'OCI au niveau de tous les thèmes de négociations.

Par conséquent, il est hautement indiqué de charger le CIDC et la BID de programmer une réunion des Experts des Etats Membres avant le mois d'août 2001 qui serait suivie d'une réunion des Ministres du Commerce des pays islamiques au mois de septembre 2001 pour convenir d'une plate forme commune pour les futures négociations de l'OMC dans le but de mieux défendre les intérêts de la Oumma Islamique.

ANNEXES :

ANNEXE 1

**38 des 140 Etats Membres de l'OMC sort des
Etats Membres de l'OCI
Novembre 2000**

Membre	Date d'accession
Albanie	8 septembre 2000
Bahreïn	1 ^{er} janvier 1995
Bangladesh	1 ^{er} Janvier 1995
Bénin	22 février 1996
Brunei Darussalam	1 ^{er} janvier 1995
Burkina Faso	3 juin 1995
Cameroun	13 décembre 1995
Djibouti	31 mai 1995
Egypte	30 juin 1995
Émirats arabes unis	10 avril 1996
Gabon	1 ^{er} janvier 1995
Gambie	23 octobre 1996
Guinée	25 octobre 1995
Guinée-Bissau	31 mai 1995
Guyana	1 ^{er} janvier 1995
Indonésie	1 ^{er} janvier 1995
Jordanie	11 avril 2000
Koweït	1 ^{er} janvier 1995
Malaisie	1 ^{er} janvier 1995
Maldives	31 mai 1995
Mali	31 mai 1995
Maroc	1 ^{er} janvier 1995
Mauritanie	31 mai 1995
Mozambique	26 août 1995
Niger	13 décembre 1996
Nigeria	1 ^{er} janvier 1995
Oman	9 novembre 2000
Ouganda	1 ^{er} janvier 1995
Pakistan	1 ^{er} janvier 1995
Qatar	13 janvier 1996
République kirghize	20 décembre 1998

Membre	Date d'accession
Sénégal	1 ^{er} janvier 1995
Sierra Leone	23 juillet 1995
Suriname	1 ^{er} janvier 1995
Tchad	19 octobre 1996
Togo	31 mai 1995
Tunisie	29 mars 1995
Turquie	26 mars 1995

ANNEXE 2*(Pays de l'OCI (56))*

Afghanistan	Albanie	Algérie	Azerbaïdjan	Bahreïn
Bangladesh	Bénin	Brunei	Burkina Faso	Cameroun
Tchad	Comores	Djibouti	Egypte	Gabon
Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Guyana	Indonésie
Iran	Irak	Jordanie	Kazakhstan	Kirghizistan
Koweït	Liban	Libye	Malaisie	Maldives
Mali	Maroc	Mauritanie	Mozambique	Niger
Nigeria	Oman	Pakistan	Palestine	Qatar
A. Saoudite	Sénégal	Sierra Leone	Somalie	Soudan
Suriname	Syrie	Tadjikistan	Togo	Tunisie
Turkménistan	Turquie	E. A. Unis	Ouganda	Ouzbékistan
Yémen				

CIDC, Avril 2001

- XIII-

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION
DU COMCEC**

**tel que recommandé par la
Dix-septième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 9 - 10 mai 2001)

Original : Anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 18-21 Octobre 2001)

1. Séance d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election des membres du Bureau
4. Rapports du Secrétariat général de l'OCI:
 - Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI
 - Évolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux pays membres de l'OCI (SESRTCIC)
 - Soutien à la réforme du système financier international (SESRTCIC)
 - Rapport du Comité de suivi
 - Évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action (Recommandations du Comité de suivi sur le résultat de la Réunion du Groupe d'Experts pour activer la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI)
5. Rapports de la BID et du CIDC sur la promotion du commerce inter-islamique au XXI^{ème} siècle
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce
 - a. Rapport de la BID
 - b. Rapport du CIDC
7. Rapport de l'OCI sur la 1^{ère} Réunion du secteur privé des États membres de l'OCI sur la promotion du commerce et de l'investissement conjoint
8. Échange de vues sur les "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des pays membres "
9. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques
10. Rapport du Comité de Session
11. Date de la dix-huitième Session du COMCEC
12. Questions diverses
13. Adoption des résolutions de la dix-septième Session du COMCEC
14. Séance de clôture

-XIV-

**DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. AKIN İZMİRLİOĞLU,
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE
DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC**

**Dix-septieme Réunion du Comité de snivi
du COMCEC**

(Istanbul , 10 mai 2001)

Original : Anglais

**DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. DR AKIN İZMİRLİOĞLU,
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE
DE LA DIX-SEPTIEME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU
COMCEC**

(Istanbul, le 10 mai 2001)

Messieurs les délégués,
Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Chers invités,

Je voudrais commencer par exprimer le plaisir que j'éprouve pour le succès qui a couronné, une fois de plus, les travaux du Comité de suivi, cet important forum du COMCEC.

Tout au long de son passé de près de deux décennies, le COMCEC a constitué pour nos pays membres une importante plate-forme de coopération et de collaboration qui a permis, de mettre en œuvre des projets de coopération significatifs durant un laps de temps relativement court et à s'affirmer comme un forum de grand renom au sein de l'OIC. Il est certain que les activités du Comité de Suivi, dont nous sommes membres, contribuent largement au succès du COMCEC.

Messieurs les délégués,
Chers invités,

Au cours de cette réunion, nous nous sommes penchés sur des questions relatives à la promotion de la coopération économique et commerciale entre nos pays frères.

Le groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action s'est réuni avant notre réunion. Cela a fourni l'occasion à d'éminents experts du monde islamique en la matière d'exposer leurs vues et d'adopter des recommandations susceptibles d'activer le mécanisme de mise en œuvre du Plan d'action.

J'ai noté avec satisfaction qu'un rôle plus important a été attribué au secteur privé par nos éminents délégués, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Le souci de faire participer le secteur privé plus activement aux activités du COMCEC a en effet été souligné par cet auguste comité. Je suis convaincu que cela contribuera à dynamiser les objectifs et les principes du Plan d'action.

Conformément aux recommandations de la réunion du Groupe d'experts, des mesures ont été discutées et approuvées concernant les études de pré-faisabilité des projets proposés dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action et concernant un mécanisme efficace de coordination et un cadre financier concis et bien défini.

Nous avons examiné et pris des décisions concernant des questions importantes dans le contexte des recommandations de la réunion du Groupe d'experts. A cet égard, nous avons recommandé que des mesures soient prises en vue de la ratification et de la mise en oeuvre de l'Accord du Système de préférences commerciales et en vue de l'élimination des obstacles commerciaux non-tarifaires.

Les questions relatives au commerce inter-OCI et aux activités de l'Organisation mondiale du commerce ont fait l'objet d'un examen approfondi. Il ne fait point de doute que les Etats membres du COMCEC jouissent d'un grand potentiel qui devrait les inciter à accroître les échanges entre eux et à se tailler une plus large part dans le commerce mondial, à condition toutefois de s'adapter aux principes de l'OMC et à se mettre au diapason de l'évolution rapide qui se produit sur la scène internationale.

Durant notre Réunion, nous avons également examiné les préparatifs de l'échange d'idées qui aura lieu lors de la dix-septième Réunion du COMCEC sur le thème des «Effets des obstacles non-tarifaires aux commerce extérieur des pays membres».

Messieurs les délégués,
Chers invités,

Pour conclure, j'aimerais exprimer mes sincères remerciements à toutes les délégations, au Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence

Islamique ainsi qu'aux organes subsidiaires et institutions affiliées de la Conférence Islamique pour leur contribution précieuse au succès de la réunion.

Je remercie aussi le personnel auxiliaire ainsi que les traducteurs pour leur travail et pour le dévouement dont ils ont fait preuve.

Dans l'espoir de vous retrouver à la dix-septième réunion du COMCEC, je vous souhaite un bon voyage de retour.

Je déclare close la dix-septième réunion du Comité de suivi du COMCEC.